[...]S HISTORIQUES DU DIOCÈSE DE CHARTRES

FONTENAY-SUR-EURE

NOTICE HISTORIQUE

PAR

M. l'Abbé CH. GERMONT



CHARTRES

—

1901

LETTRE DE L'AUTEUR

A Mgr L'EVÊQUE DE CHARTRES

Monseigneur,

J'ai l'honneur de vous offrir un petit travail archéologique racontant les origines de Fontenay-sur-Eure, faisant la description de son site, et signalant quelques-uns des faits et événements qui, dans les âges précédents, composent sa modeste histoire.

Je ne me présente point à vous, chargé de gros in-folio, de poudreux parchemins réunis à grands frais : ce n'était pas nécessaire. Tout en profitant pour ce récit des précieuses archives, je me suis contenté de quelques gerbes glanées dans nos champs, sous le chaume de nos hameaux, au bord de nos fontaines. J'espère que cette moisson d'archéologie vous sera agréable : mon but, en la resserrant dans cet opuscule, est de faire du bien à une paroisse que j'aime sincèrement, et que vous, Monseigneur, en votre qualité d'évêque, vous aimez aussi. Vos vénérables prédécesseurs, au reste, l'avaient en grande estime. Monseigneur Louis Guillard, dans l'année 1528, venait lui-même consacrer de nouveau notre église transformée par une importante restauration. Veuillez nous conserver ces heureuses dispositions, gage pour nous d'abondantes bénédictions.

J'ai pensé que ce mode d'instruction particulier est néanmoins capable d'éclairer, d'encourager des âmes que j'exhorte depuis cinquante années.

Dans ces sentiments, j'ose me dire,
Monseigneur,
De Votre Grandeur, l'humble et dévoué serviteur,

Ch. Germont.
Curé de Fontenay sur-Eure,

Fontenay, ce 10 avril 1901.

LETTRE DE Mgr L'ÉVÊQUE DE CHARTRES A L'AUTEUR

ÉVÊCHÉ
DE CHARTRES

Chartres, le 19 juillet 1901.

Monsieur le Curé,

Je vous remercie vivement de la bonne pensée d'adresser à votre évêque la notice historique de Fontenay-sur-Eure.

Dans ces pages où s'harmonisent la simplicité de la narration et la vivacité du récit, vous offrez à vos heureux lecteurs une image exacte du bonheur goûté par sa tranquille et paisible population.

Puissez-vous, monsieur le curé, au moment où nos campagnes se dépeuplent, retenir au foyer domestique cette jeunesse séduite par les attraits de la ville et qui regrette, hélas! trop tard, le calme qu'elle a perdu et la joie qu'elle aurait goûtée sous le chaume de son hameau.

Agréez, monsieur le curé, avec mes sincères félicitations, mes meilleurs sentiments.

† B. Gabriel,
Ev. de Ch.



FONTENAY-SUR-EURE

NOTICE HISTORIQUE

AU LECTEUR

En écrivant cette simple notice sur le charmant petit village de Fontenay, notre intention est d'inspirer à nos paroissiens, petits et grands, présents et futurs, un attachement plus grand pour leur pays natal ou d'adoption : la lecture en sera pour eux, nous l'espérons, un remède contre ce mal appelé « l'émigration rurale », un antidote préservatif de cette épidémie qui commence à causer parmi nous un certain malaise inquiétant. Si elle augmentait encore, elle occasionnerait des ruines irréparables. Cette malheureuse habitude de quitter le village pour habiter la ville amènerait fatalement tôt ou tard la dépopulation des campagnes.

N'est-il pas juste de penser qu'une connaissance plus complète de son pays, de cette petite patrie, image de la grande, pourra faire quelque bien : il est permis de croire que des explications intéressantes, appuyées de pièces authentiques, (vieux registres, vieux contrats, souvenirs conservés par les anciens,) sur ses origines, sur les défrichements successifs de son sol, les progrès de sa culture, la description de son site, sur le style archéologique et l'historique de ses monuments religieux et civils, sur les événements heureux ou malheureux dont il a été le témoin, il est permis de croire que tout cela fera aimer davantage ce coin de terre

où l'on est né, où l'on a grandi, où l'on vieillira, où nos pères avant nous ont vécu, travaillé, et souffert sans doute, mais toujours espéré, ou leurs cendres respectées reposent en attendant la résurrection sous la sauvegarde de la Croix. Ce petit tableau impressionnera les esprits intelligents, touchera les cœurs bons, et décidera peut-être quelques-uns de nos chers paroissiens à ne point s'éloigner de leur humble village, et quelques autres, s'ils l'avaient quitté, à y revenir, sur le soir de la vie, pour terminer leur carrière ici-bas, prononçant ces mots de suprême consolation.

« O Dieu de mon berceau, sois le Dieu de ma tombe. »

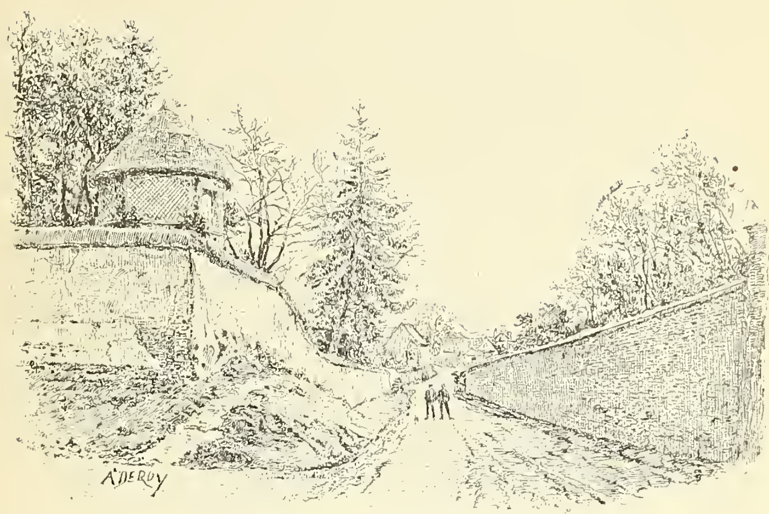
SOURCES. ET RÉFÉRENCES.

Traditions orales du pays.

Archives départementales, où M. l'abbé Legué, professeur au Grand-Séminaire, a puisé, sur les titulaires de la cure de Fontenay, de précieux documents qu'il nous a communiqués avec une gracieuseté désintéressée, ce dont nous le remercions vivement.

Registres des greffes des justices de paix, consultés par feu M. Lecoq, qui nous a transmis les fruits de ses recherches : nous rendons hommage à sa mémoire.

Registres de la paroisse.



ENTRÉE A FONTENAY

I

TOPOGRAPHIE
ET STATISTIQUE DE FONTENAY

1°. — Situation géographique de Fontenay et de ses hameaux



Description du Bourg, rues, places, maisons.

Dès l'époque gallo-romaine et pendant le moyen-âge, Fontenay-sur-Eure était nommé « *Fontanetum super Auduram* ». C'est un village dont le nom indique littéralement la situation géographique. Il est construit sur la rive gauche de l'Eure, au penchant d'un coteau au pied duquel sortent de nombreuses sources, formant ruisseaux et fontaines. Le village se compose d'une rue principale, longue d'un kilomètre et parallèle à la vallée qui s'étend en face au sud ; dans cette rue, une lacune sans maisons et occupée par deux petits parcs indique encore l'ancienne division de la paroisse en deux fiefs différents, le fief de Fontenay et celui de la Martraye ou des Forêts selon un vieux titre. Trois autres petites rues adjacentes remontent le coteau vers le nord et relient ainsi au centre quelques groupes de maisons construites à droite et à gauche de l'ancien chemin dit « des Rouliers ». La plus importante de ces rues secondaires, est celle qu'on nomme « le chemin de Chartres », jadis appelée la rue « de l'Aumône », sans doute parce qu'elle donnait accès à une ferme de l'Hôtel-Dieu où les pauvres trouvaient un gîte assuré. L'autre petite rue au sommet d'une côte à l'ouest, est de formation plus récente : on l'a appelée rue « Tardiveau », parce qu'elle aboutit à une petite maison de campagne, bâtie en 1740 par un bourgeois de Chartres, Jean Tardiveau, sur un terrain qui payait une redevance à demoiselle de Casenave, dame de Fontenay et de la Martraye. Un autre

chemin à l'est s'appelait rue « de la Prétrière », car il conduisait à une friche, connue sous ce nom, terrain vague servant autrefois de jeu de paume, et appartenant à la mense presbytérale ou aux chanoines de Chartres qui l'avaient cédé à la paroisse : au moment de la révolution, ce terrain a été pris par la municipalité et vendu à différents particuliers ; il est occupé de nos jours par des maisons, cours et jardins. Les friches, comme celle qui se trouvait au haut de la rue de l'Aumône, étaient très fréquentes, aux abords des villages, ce qui contribuait à leur donner un aspect plus dégagé et champêtre : c'était la propriété de tout le monde. Le chemin dit « du Chêne » était le prolongement de la rue de la Prétrière.

Plusieurs places ou carrefours se trouvent dans l'intérieur du village.

1. *Place des fontaines* ou « *du bas de l'eau* » : ce fut là que, en face de l'ancien château féodal, se tint longtemps l'assemblée du pays, le dimanche dans l'octave du Saint-Sacrement.

2. *Place de la grange Champart*, près de l'emplacement de cet ancien édifice détruit en 1794 : elle séparait l'ancien presbytère d'une ferme transformée vers 1830 en une maison bourgeoise (1).

3. *Place de l'église*, joignant le cimetière et la maison d'école.

4. *Place du château* ou du « pilori » parce que cet instrument de justice se trouvait à droite en sortant de la cour, non loin d'une croix érigée au milieu et qui fut transférée en 1825 au carrefour de la Martraye. Ce calvaire fut, en 1866, remplacé par une croix en fer, élevée sur un socle en pierre, et due à la générosité de M. de la Martraye. Elle fut bénite le dimanche des Rameaux 1866 au milieu d'une assistance de fidèles, nombreux et recueillis ; une croix est un livre ouvert au milieu d'un village.

5. *Le vaste carrefour de la Martraye*, d'où l'on jouit d'une si belle vue sur la vallée, a subi dernièrement une transformation

(1) En 1829, elle fut l'objet d'un procès entre la commune et le propriétaire de la maison voisine qui se prétendait maître de tout le terrain dépendant de l'ancienne grange presbytérale. Il fut débouté de ses revendications, et offrit alors d'acheter le terrain ainsi que le chemin qui le traverse et passe plus bas entre les jardins et les ruisseaux des fontaines ; c'était nuire, à perpétuité, à tous les habitants que d'octroyer pareille demande d'un particulier ; finalement en 1866, il obtint location de la place joignant son habitation ; tant il est vrai que les divisions suscitées entre les grands profitent parfois aux intérêts des petits.

assez singulière. Poussé par l'Etat, le conseil municipal eut l'idée, vers 1862, de vendre les différentes parcelles de terrains incultes appartenant à la commune. Il y en avait une qui bordait la route de Saint-Calais, au fond du vallon des Cinq-Croix ; une autre à l'entrée du chemin qui de la route se dirige vers Maindreville ; une autre proche du ponceau donnant accès dans les pâtis ; et enfin le carrefour en question ; il appartenait probablement au domaine féodal, puisque certaines maisons sises dans ce quartier payaient une légère rente à M. de la Martraye ; mais comme il n'y avait plus de titres écrits, le terrain, réputé communal, fut vendu aux enchères la somme de 300 fr. à M. de la Martraye qui l'environna d'une haie. Le petit emplacement où est la croix resta communal, ainsi que la pelouse descendant jusqu'au bord de la rivière. La vente de ces biens produisit 700 fr. destinés à indemniser de l'acquisition d'une grange payée 2000 fr. et indispensable pour la construction de la nouvelle école en 1860. En défrichant le massif du plateau de Maindreville, l'acquéreur mit à découvert des ossements humains, deux crânes, l'un d'une grande personne, l'autre d'un enfant, gisant là depuis une centaine d'années ; ne pouvant éclaircir ce mystère, nous donnâmes ordre au fossoyeur d'inhumer ces restes dans le cimetière.

Disons en passant que les personnes intelligentes ont regretté l'aliénation des terrains communaux. Sans parler d'autres avantages, le massif d'ormes sur le plateau de Maindreville rompait agréablement la monotonie de la plaine. Mais que de gens n'ont plus le sentiment du pittoresque !

Différentes ruelles donnaient accès à la rivière et aux fontaines.

1. Celle dite « *du Presbytère* » qui conduit à la fontaine la plus anciennement abritée par un mur. Les pierres de taille qui forment la margelle sont agrémentées d'un onglet circulaire.

2. *La ruelle de Gar* (nom qui n'est plus d'usage aujourd'hui) conduit à un abreuvoir sur le ruisseau des fontaines ; c'est par elle qu'autrefois débouchait sur la grande rue le chemin dit « *des Mulets* ». Cette voie venant du moulin des Près passait par le bas des jardins. On sait que le mulet était alors l'unique moyen de transport pour le meunier : l'état des chemins n'en permettait pas d'autre. Chargé de cinq ou six sacs de farine ou de blé, le mulet était vraiment une belle bête de somme.

« Il marchait d'un pas relevé, et faisait sonner sa sonnette. »

Vers 1816, un maire zélé ayant essayé de rendre ce chemin praticable vit ses efforts annihilés par tous les possesseurs, sans titre légal, des jardins qui y aboutissaient et qui, comme riverains, s'étaient emparés du passage en 1793.

3. *La ruelle de « l'Hospice » ou du « Gresset »*, située en face de l'Hôtel-Dieu, conduisait à une fontaine publique, à un abreuvoir et même à un gué qui jadis donnait accès dans la prairie au-delà de l'Eure. Elle fut supprimée en 1852, à l'occasion d'un échange comme nous le verrons plus loin.

4. *La ruelle de « Bellanger »* qui conduisait à une belle fontaine, à un lavoir et aux prés des « rivages ». Elle n'existe plus, concédée en 1875 au propriétaire riverain qui offrit des concessions avantageuses.

5. *La petite ruelle de la planche de la Martraye*, donnait accès à un abreuvoir, à un lavoir et à une passerelle sur la rivière.

Les vieilles maisons en chaume disparaissent successivement, remplacées par des habitations plus saines et plus agréables. Des fenêtres plus larges laissant pénétrer à l'intérieur l'air et la lumière ont succédé à ces petites croisées à quatre carreaux si insuffisantes. Dans le sol de la demeure, plus de cette terre battue, inégale et humide : partout au contraire un beau pavage (1).

Autrefois nombre de maisons descendaient avec leurs jardinets jusqu'aux abords de la place des fontaines, situation avantageuse, car cette place, qui confinait à la garenne, était en réalité la place officielle. Dans le champ au nord il y avait aussi des maisons, ainsi que dans le bois en face de la Prêtrière : toutes ont été successivement détruites. Dans la partie appelée « le bout d'en haut », dans le verger dit « clos de la rivière », au sommet de la colline, on a découvert en 1859 un caveau qui devait s'étendre sous des habitations. A l'entrée de cette cave peu large, mais longue, nous avons trouvé un amas de cendres, d'os brûlés, une cuillère en cuivre, et un peu plus loin un tronçon d'arme, un coutelet fort oxydé : tous ces détails circonstanciés ont été relatés par nous dans le messager de la Beauce et du Perche de l'année 1860. Comme ces excavations menaçaient la solidité d'un

(1) S'il y a un progrès parmi nous, c'est surtout dans les constructions qu'il se manifeste.

mur voisin, on les a recomblées en ayant soin de placer des planches-madriers qui préservent l'entrée du souterrain.

Au contraire, du côté du nord, tout un bout de la rue de Chartres s'est garni de maisons vers 1860 ; et, chose à remarquer, tandis que la population a une tendance à diminuer, le nombre des habitations tend à augmenter.

Jadis on donnait, même dans l'intérieur du village, des noms particuliers à certains groupes de maisons ; ainsi on appelait « la *Davicerie* » les habitations qui occupaient le lieu où fut construite vers 1845 la grande ferme de M. Ballay ; « *la Blaseterie* » aujourd'hui vaste verger, était l'emplacement de plusieurs habitations ; par contre, la ferme dite « *l'Hospice* » morcellée vers 1880, forme un groupe de cinq demeures différentes.

Description des Hameaux.

Guervilliers.

Non loin existait le moulin de la Martraye (1). On en voit encore les fondations sous l'eau du gué. En 1840, un propriétaire aurait désiré construire une usine nouvelle sur l'emplacement de l'ancien moulin ; faute d'entente, il fut obligé de l'élever au lieu appelé « le Guervilliers », cinquante mètres environ au-dessus de l'endroit occupé par un très vieux moulin (1445) détruit aussi à une époque inconnue. Une pierre druidique dite la *Pierre Monet* (du nom du moulin) se trouvait alors dans la basse-cour de cette usine. Naguères, au-dessus et fort près du moulin neuf, la rivière décrivait un coude très prononcé, préjudiciable à l'écoulement des eaux. C'est en 1860, que cette direction défectueuse fut rectifiée, l'ancien lit comblé et planté de saules. Le promeneur attentif constate un nouvel aspect dans les sites, le sol devient plus sec et plus graveleux, les champs cultivés semblent empiéter sur la prairie réduite en certains endroits à une lisière peu large de verdure, les arbres s'espacent ; ce changement loin d'enlaidir le paysage le transforme en lui donnant plus d'am-

(1) Le Registre de la paroisse de 1650 relate l'inhumation d'un meunier décédé au moulin « de la Martras » ainsi que le vulgaire prononce encore de nos jours.

pleur et une belle vue sur ces lointains bleuâtres de la forêt de Bailleau, sur les bois de Saint-Aubin. On entrevoit même déjà les larges vallonnements qui accidentent naturellement les plaines de Saint-Georges et de Saint-Luperce.

C'est dans la contrée de Guervilliers que commence cette série de sablières d'où l'on extrait une grande quantité de ravines, de graviers et de pierres, presque à fleur de terre. Les cailloux roulés par les eaux, usés et arrondis par de longs frottements, y sont mêlés aux couches ravineuses. Il est évident que, à l'époque de l'écoulement des eaux du déluge, un torrent d'une puissance inouïe parcourut cette vallée.

A droite, le petit coteau a son sommet couronné par quelques bosquets appelés bois des « *Huchets* ». Le sol caillouteux de cette contrée est excellent pour les arbres à cidre, pommiers et poiriers, qui depuis quelques années s'y multiplient et prospèrent.

Entre la vallée et la côte se déroule le chemin de Fontenay au Pont, qui rappelle un accident, arrivé en 1721. Un matin, on y trouva morte, une femme de Meslay-le-Grenet, nommée Françoise Huillery, qui fut inhumée dans le cimetière de Fontenay avec les prières de l'église, à cause, relate l'acte dressé par Mr Joachim Levassor, d'un chapelet et des images pieuses qu'elle portait (1).

Pont Tranchefètu.

La première partie du nom s'explique très bien : dès que la contrée fut habitée, il fallut un pont pour traverser l'Eure en cet endroit, passage important, car c'est le chemin conduisant du pays Chartrain dans le bas Perche ou Perche Gouët. Lors de l'établissement en 1830 de la route de Chartres à Saint-Calais, un beau et solide pont en pierre remplaça l'antique pont de bois (2).

(1) Pour être inhumées dans la terre sainte, il fallait que les personnes en fussent dignes. C'est ainsi qu'un homme de la paroisse Saint-Saturnin de Chartres, étant décédé à Fontenay subitement et sans avoir reçu les derniers sacrements, Me Levassor ne consentit à l'enterrer religieusement, qu'après la déclaration solennelle de ses enfants, attestant que leur père vivait en bon chrétien.

(2) Le Chapitre de Notre-Dame possédait la pêcherie de l'Eure depuis l'arche du Pont jusqu'au dessous du moulin de Vaucelle, estimée 30 livres en 1270.

Le nom de Tranchefètu, dit M. Lefèvre (*Dictionnaire*, p. 28), rappelle l'antique proverbe : rompre la paille [se brouiller ou défaire un marché], les deux parties intéressées brisaient un fétu de paille et tout était dit. Est-ce le partage, après contestation, de ce hameau en deux portions, l'une sur Nogent, l'autre sur Fontenay, qui est l'origine de la dénomination ? au lecteur de décider. Mais ce hameau dès 1117 s'appelle : « Pons incidens festucam » et en 1250 : « Pont de Tranchefestu ». Comme la rivière est la ligne de séparation des deux paroisses, son lit ayant été reporté de l'est à l'ouest, le moulin ne dépend plus de Fontenay qui a conservé quatorze maisons. La route principale traversant ce hameau étant autrefois très fréquentée par les marchands, les rouliers et les conducteurs de bestiaux, presque toutes les habitations étaient des hôtelleries qui furent le théâtre d'événements locaux. C'est dans une chambre de l'hôtellerie de Simon Aubry que le soldat Jacques Aubry passa la nuit du 24 au 25 juillet 1690, en compagnie d'un sieur Courvoilier, marchand à Chartres. Or, précisément, pendant cette nuit, une lampe très précieuse fut volée dans la cathédrale de Chartres. Accusé de ce vol, Jacques Aubry put facilement prouver son innocence par un alibi (1). La veille de Saint-André 1732, les écuries étant

(1) C'est en l'année 1690 que se déroule à Chartres et à Paris un procès criminel qui dut faire une grande impression à Fontenay : « Une lampe d'or, d'un travail admirable, fut volée au chœur de Notre-Dame de Chartres, dans la nuit du 24 au 25 juillet. Un soldat aux gardes françaises de passage à Chartres fut accusé de ce crime. Pour affirmer et prouver son innocence, il exposait devant la justice l'emploi de son temps. Ainsi Jacques Aubry disait que le 24, il était sorti de la ville, vers 9 heures, pour aller dîner chez Simon Aubry, son frère, hôtelier au Pont Tranchefètu, chez lequel il coucha cette nuit même où le vol fut commis, dans une chambre où se trouvait aussi un sieur Courvoilier, marchand à Chartres : le lendemain, jour de Saint-Jacques, il en partit à huit heures du matin avec sa belle-sœur pour aller à la grand'messe du village de Fontenay, où il fut vu par le curé qui le pria de dîner, et par tous les habitants : il reconduisit sa belle sœur avec laquelle il dîna, vint souper avec le curé et retourna coucher au Pont chez Simon Aubry. L'innocence de cet homme paraissait évidente : il fut pourtant soumis à cette cruelle épreuve, appelée la question, et le malheureux sous la pression des « coins » avoue un crime qu'il n'avait pas commis ; le 4 mars 1691, il fut pendu et étranglé sur la place du Trahoir. L'innocent était mort, mais le vrai coupable ne devait pas rester impuni, même dès ici-bas. Un nommé Duhan, de Chartres, homme de très mauvaise vie, soupçonné du vol sacrilège, fut arrêté. Mis à la question le 10 mars, il s'avoue coupable du crime, et fut condamné aussi à être pendu et étranglé. La famille Aubry désolée, obtint devant les tribunaux

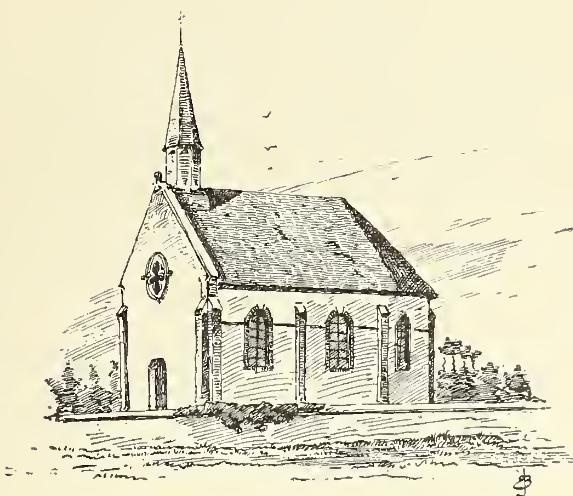
encombrées par suite de la foire du 30 novembre un homme fut tué d'un coup de cheval, au Pont, dans l'hôtellerie de Paul Leguay, le corps fut enterré dans le cimetière de Fontenay. Le passage continuel des étrangers devait porter un grave préjudice à la moralité de ce hameau.

C'est dans ce hameau que se trouve un temple calviniste : « Vers Paques 1604, dit Souchet (2), les calvinistes demeurant à Chartres ayant demandé une église et un cimetière, la prudence de Me François Chouayne, lieutenant général appaisa la rumeur, et selon les édits leur fut assigné lieu au Pont Tranchefetu, à deux lieux de Chartres, pour y faire leur presche, et un cimetière au bout de la rue de la Bourdinière proche Sainte-Foi ». Il est probable que les dissidents s'établirent d'abord dans la partie du hameau dépendant de Nogent : ce territoire, en effet, relevait du fief de Danjeau dont le seigneur tenait le parti huguenot. L'ancien temple, dont on ignore même l'emplacement, était desservi par un ministre, venant de Suisse, vers 1657. La révocation de l'édit de Nantes ne causa aucun trouble : d'ailleurs les protestants n'apparaissent que rarement dans les registres. En 1788, le 29 décembre, Me Alexandre Bainville recevait la déclaration de la part de Pierre Cailleaux, de la religion prétendue réformée, lequel attestait « avoir trois enfants mâles baptisés sur les mêmes fonts. »

Depuis la destruction de leur temple, à une époque inconnue, les dissidents faisaient leurs réunions religieuses dans des maisons particulières ; c'était le ministre le plus rapproché, celui de Marsauceux près Dreux, qui venait deux fois par an faire l'office à ses coreligionnaires ou procéder aux inhumations selon les besoins ; mais généralement les enfants étaient baptisés dans l'église de Fontenay. Vers 1857, un nouveau ministre à Marsauceux excita l'autorité préfectorale à construire un petit temple dans cette localité, ayant soin, comme la loi l'exige, de compter

qu'en l'année 1704 la mémoire de Jacques Aubry fût réhabilitée. Louis XIV octroya à ce sujet des lettres patentes. La veuve d'Aubry, Anne Bastard, demanda qu'il lui fût accordé trente mille livres de dommages et intérêts, qu'il fût fondé à perpétuité une messe chaque semaine pour le repos de l'âme de son mari, et qu'il fût mis, dans l'église cathédrale, au pilier le plus proche de l'autel de la sainte Vierge une épitaphe en marbre blanc, sur laquelle serait fait mention tant de l'arrêt du Parlement du 18 février, que de celui du Conseil privé.

(2) *Histoire du diocèse de Chartres*, p. 317.



TEMPLE PROTESTANT A PONT-TRANCHEFÉTU

tous les dissidents des environs, et même de Chartres, pour présenter une paroisse de trois cents âmes : le temple fut inauguré le dimanche 6 octobre 1861. Depuis 1869, le pasteur, résidant à Chartres, se rend tous les quinze jours, au temple de Pont. Jusqu'en 1830 nos frères séparés inhumaient leurs morts où bon leur semblait ; à cette époque, on leur assigna officiellement pour cimetière spécial un terrain dans la partie est de celui de Fontenay, séparé par une allée de celui des catholiques. Depuis 36 ans, le nombre des dissidents a toujours diminué : aujourd'hui il y en a une douzaine à peine.

La sortie du hameau du côté de Chartres, était presque impraticable en hiver, par suite d'une multitude d'ornières, toutes plus mauvaises les unes que les autres ; de là des accidents : le 14 février 1747 une jeune femme de Meslay le Grenet se rendait à Chartres sur une charrette qui versa en cet endroit même. Cette femme infortunée fut tuée sur le coup.

Chétiveau (1).

En 1623, c'était un petit fief relevant de la seigneurie de Blanville en Saint-Luperce, ayant droit de colombier et de garenne. Le colombier que nous avons encore vu s'élevait au milieu de la cour, défrichée depuis longtemps, et la garenne couvrait le coteau voisin, qui a la forme d'un mamelon d'où la vue domine aux alentours. Au moyen âge on affectionnait de pareils sites, comme faciles à fortifier. De cette charmante petite ferme, à moitié détruite par deux incendies successifs en 1873, il ne reste plus que le pavillon, entouré de fossés pleins d'eau, (c'est à quelques mètres de la rive gauche de l'Eure) et simulant une miniature de forteresse : on voit encore un caveau creusé dans le flanc de la colline ; l'emplacement des bâtiments d'exploitation est en culture. Avant d'y parvenir, le chemin longe une digue destinée à préserver les maisons contre les inondations, quoique les prairies en cet endroit soient peu irriguées.

(1) Comme les coteaux voisins caillouteux sont peu fertiles, nous pensons, à l'encontre de certains archéologues que l'étymologie vient de ces deux mots. Val ou Vau chétif, maigre vallon.

Maindreville,

Situé à un kilomètre de la route départementale et à trois de Fontenay, ce hameau est mentionné dès 954 sous l'épiscopat de Ragenfroy et le gouvernement du comte Thibault-le-Tricheux ; on l'appellait alors « *Mandri villa* (1) », ce qui signifie une étable à bœufs ou une station de bœufs. En 1290, c'était *Mandre-villa* d'où on a fait Maindreville. Pour y arriver, nous avons deux chemins, le premier, à l'ouest, est nommé de temps immémorial « le sentier des pêcheurs », par lequel les bourgeois de Chartres et des environs descendaient sur les bords de l'Eure entre le hameau de Pont, la Taye et Saint-Georges, dans un endroit très poissonneux. Aujourd'hui il n'est plus guère fréquenté, la station de la Taye déversant chaque jour beaucoup d'amateurs de poisson.

Suivons, plus à l'est, l'autre chemin qui est la grande route : nous arriverons à un point culminant, sorte de mamelon qui domine tout, et où on accède par des pentes assez prononcées ; on y jouit d'une belle vue : au sud, la vallée de l'Eure, le village de Fontenay abrité près de sa futaie de peupliers, le Pont plus découvert, au delà, les hauts plateaux qui constituent le partage des eaux entre le bassin de la Seine et celui de la Loire, et sur leurs sommets prolongés on apercoit les églises de Mignières, de Meslay, de Bailleau-le-Pin, le haut clocher de Marcheville, le clocher neuf d'Ollé. A l'ouest les plaines basses et ondulées, parsemées de bouquets de bois, qui s'étendent jusqu'au pied des buttes de Saint-Aubin couvertes par la forêt de Bailleau l'Evêque et les bois de Fontaine-la-Guyon ; dans le lointain on découvre les hauteurs de Grand-Champs et Landelles, par delà Courville. Enfin, au bout de l'horizon, ce sont les collines élevées dominant Pontgouin ; saluons la magnifique cathédrale de Chartres avec les plaines au nord-est et à l'est. Aux belles époques de l'année, cette contrée d'aspect grandiose est très agréable à parcourir. En 1870, désireux de profiter des avantages stratégiques de ce lieu, les Allemands y ont établi un poste d'observation.

(1) On l'appelait aussi « Mater Ave » parce que de ce plateau on admirait la cathédrale, la mère église.

En arrivant de Fontenay, sur la droite à Maindreville, en face du puits, on pouvait voir une grange, appartenant au Chapitre de Sainte-Croix d'Orléans, et destinée à recueillir la dîme que cette corporation levait sur la terre du voisinage,elle fut détruite à la révolution. Ce hameau se compose actuellement d'une grande ferme, successivement et entièrement reconstruite en ces dernières années, et de huit maisons de moyenne culture. Il est traversé par le chemin des rouliers, jadis chemin du coche, fréquenté régulièrement par une voiture de messager ou coche, et les nombreux marchands allant de la Beauce orléanaise dans la Normandie ; au centre se trouve une vaste mare ou « marchais », dont le trop plein va se perdre dans un gouffre creusé à quelque distance, au nord.

Le Petit-Maindreville, mentionné dans les anciens registres, était situé un peu à l'est du côté de Chartres, il n'en reste aucune trace.

Mon-idée,

A un kilomètre de Maindreville, vers le sud-est, sur les bords de la route, est une maison isolée actuellement, c'est un débit de boisson, ce qu'on appelait autrefois « bahine », nom qui remonte à l'occupation anglaise. Quand on vit, il y a quelques années, un homme construire une habitation en pareil lieu, sans ombrage, sans abri, battu par tous les vents du ciel, sans eau potable, on ne manqua pas de lui faire mille observations ; mais sans se laisser convaincre,il répondait constamment : « c'est mon idée », et le nom est resté à la maison.

Chaunay,

On l'appelait en 949 « Calnacum », puis « Calniacum » en 1259, « Chauneium, Chaunetum, puis Chauné, et enfin Chaunay. » Ce hameau, jadis de la banlieue de Chartres, jouissait de certains privilèges, comme de ne payer aucun droit pour les denrées portées à la ville. La principale ferme, avec ses bâtiments en pierres de taille, son ancien colombier, détruit il n'y a pas longtemps, son vivier toujours poissonneux, faisait partie des biens du Chapitre de Chartres (1). Cette belle propriété fut offerte

(1) Parmi les donataires nous trouvons : Arcelin prévot et chanoine, Ives de Friaize, Robert Ragan,lévite et archidiacre, Raimbaud de Chaunay, cha-

comme « bien national » en 1793 à l'oncle de M. Guillaume, vénérable vieillard, qui nous a dit avec quelle délicatesse de conscience son parent, fermier du Chapitre, avait refusé cette offre séduisante. Le petit bosquet où messieurs les chanoines venaient parfois faire une promenade pour respirer l'air pur de la campagne, et un massif de vieux ormes, dans un coin du verger, reste du parc antique, ont été détruits il n'y a pas très longtemps par les acquéreurs. La maison du fermier avec l'étable, l'écurie et les bergeries ont été refaites à neuf dans ces dernières années. Outre cette ancienne ferme du Chapitre, il y en a quatre autres de moindre culture, et trois maisons d'ouvriers agricoles ; le nombre de ces dernières tend à diminuer comme dans tous les hameaux. La destruction d'une vieille masure occasionna une découverte assez singulière : dès le premier coup de pioche, le pauvre journalier mit à nu, entre deux solives, une petite cachette renfermant un certain nombre de pièces de monnaie, or et argent, à l'effigie de plusieurs rois de France, de la famille des Valois. Toutes ces pièces, qu'on nous apporta pour en constater la valeur intrinsèque, étaient assez larges, mais très minces, et pouvaient représenter deux cent cinquante francs de notre monnaie actuelle, ce qui, à l'époque de l'émission, équivalait au moins à douze cents francs. Comment pareille somme se trouvait-elle dans cette pauvre chaumière ? Selon toutes probabilités, elle fut cachée là pendant le siège de Chartres par Henri IV en 1591. En cette fâcheuse circonstance, en effet, tous les environs de la ville étaient parcourus par l'armée assiégeante ; or on sait ce qu'étaient les troupes à cette funeste époque, l'histoire le dit, un ramassis de soudards indisciplinés, mal payés, vivant de rapine. Il était donc bien naturel que le possesseur de ces douze cents francs les mît hors de l'atteinte de ces soldats rapaces, comme il y en a dans tous les corps d'armée. Quoiqu'il en soit, il est de bon augure pour la fin du seizième siècle qu'un simple paysan ait eu à cacher une pareille somme, la pauvreté des

noine et archidiacre, qui se fit moine. C'était un homme de grande valeur qui rendit au Chapitre des services signalés, enfin Simon de Saint-Cloud, chanoine (1347) Jean Lambert (1350), Garnier Geroud, chanoine et archidiacre, Raignault Saget, archidiacre de Vendôme et Jean du Drach.

Les principaux champtiers dépendant de Chaunay sont : le fossé des mothes, les ouches Besangins, la Perruche, la Raou, le champ du chien, la vallée de Basdon, la chaintre à Langlois, les Murgers, etc.

villageois n'était donc pas aussi sordide qu'on se plaît à le dire.

A l'est de Chaunay, un chemin appelé « sente de saint Sévérin » conduisait à la petite chapelle dédiée avant la révolution au patron de Fontenay. On ignore quels en étaient la forme, le style et les dimensions. Mais elle avait des rentes particulières et possédait tous les objets et ornements nécessaires à l'exercice du culte.

Voici, en effet, un inventaire du mobilier de cette chapelle, dressé le 30 août 1790 en présence de M. Bainville, curé de Fontenay, Jean Charpentier gager et officier municipal, et André Lhopiteau, consort gager : « Une croix et un urseau de cuivre garni d'un goupillon de bois. Plus un corbillon pour le pain bénit, une croix de bois garnie de son Christ, un dez de bois garni de bandes de brocatelle, une espèce de lutrin, quelques pots avec leurs bouquets tels quels, une paire de burettes d'étain, deux nappes d'autel et deux autres petites pour mettre dessus, une aube garnie de dentelle, sa ceinture et deux amits, deux corporaux à dentelle, quatre purificatoires, une chasuble de futaine de toutes couleurs garnie de son étole, manipule, voile, un chassis garni de son parement de camelot gauffré blanc, un missel, un livre à notes à l'ancien usage, pour chanter la messe le jour de saint Sévérin, et un autre aussi ancien pour le jour de saint Marc » (tiré des registres de la paroisse). En dehors du 23 octobre et du 25 avril, les anciens nous ont affirmé que l'office se célébrait dans cette chapelle aux Rogations ; un chemin qui conduit à Chaunay s'appelle d'ailleurs encore le chemin « de la procession. » Mais pourquoi l'inventaire ne mentionne-t-il pas la statue de saint Sévérin qui existait certainement, puisqu'au moment de la révolution, elle fut recueillie par un habitant de Chaunay et se trouve aujourd'hui au Temple chez ses héritiers.

Cette chapelle qui, d'après l'inventaire cité plus haut, possédait deux setiers de terre, d'après le titre de la reconnaissance, et onze minots suivant la déclaration du fermier, « y compris la place où elle est bastie », a été démolie en 1792, les pierres de taille qui en provenaient ont servi à la reconstruction de l'auberge dite « la Cave » près Amilly. Cette bahine, aujourd'hui simple ferme, est ainsi appelée à cause du long souterrain ou aqueduc construit par les gallo-romains pour prendre l'eau au moulin du

bois, près Pontgouin et alimenter la partie haute de Chartres.

Mentionnons encore le puits transformé en pompe en 1864, une mare assez importante à l'extrémité du hameau, du côté de Vauparfond, près de l'ancienne chapelle, le bois des « Pierres Bègles » (au sud-est), qui est un taillis rempli d'excavations, restes d'anciennes carrières, d'où pendant longtemps on extrayait les ladères qui étant concassés servaient de pavés pour la ville deChartres. Selon le bon Rouillard, ce fut vers l'an 1180, que l'évêque de Chartres, Pierre de Celles, « bailla du pavé et des murailles fortes » à sa bonne ville. Autrefois, d'après une liasse de vieux contrats un instant entre nos mains, une chapelle sous le vocable de saint Fiacre, patron des jardiniers, existait au lieu des Pierres-Bègles (1).

Actuellement il n'en reste plus ni trace ni souvenir ; on a pourtant découvert dans un champtier voisin, appelé « la vallée à la reine » des vestiges de substructions.

Le Chapitre de Chartres possédait beaucoup de terres, et même des maisons, à Chaunay, car un acte du 20 mai 1658, indique que « Jean Broustard » laboureur payait trente sols de cens chaque année, le jour de saint Remy : ce cens était dû pour « deux logis manables à demeurer, consistant en 22 creux de logis, tant doublés que non doublés, avec deux portes cour et jardin, contenant trois setiers de terre environ. En 1770, le sieur Drouin acquéreur d'un minot aux ousches de Chaunay, se transportait avec Guillaume Louis, notaire royal, et plusieurs témoins sur la parcelle de terre qu'il avait achetée, allait et venait de toutes parts, faisait tous actes de vrai propriétaire, au vu et su de chacun sans aucun trouble : c'était ainsi que s'accomplissait toute saisine réelle, la prise de possession.

L'importante famille chartaine « des Grenets » qui a donné son nom à une rue de Chartres et à la paroisse de Meslay, possédait aussi des terres à « Chôné » en 1604. Plus considérable était le lot de messire de Ligneris (2), puisqu'il comprenait cinquante setiers en soixante-quatre pièces, (le morcellement commençait),

(1) « Trois minots de terre, d'un bout la chapelle de Saint Fiacre, d'autre bout les pierres beigles: »

(2) La famille de Ligneris avait eu depuis longtemps dans la contrée une grande importance, plusieurs de ses membres avaient occupé les principales charges de la ville de Chartres.

loué pour neuf ans moyennant vingt setiers de blé champart, clair, sec et net, bon, loyal et marchand, mesure de Chartres, deux chapons et une voiture de ferme. En 1770, le propriétaire, probablement pour acheter le domaine de Méréglise, le vendait à messire Dionis du Séjour, pour la somme de onze mille livres, prix principal, et quatre-vingt-seize de pot de vin. L'acquéreur devait en outre payer une certaine somme de droits féodaux aux titulaire des fiefs sur le territoire desquels ces terres étaient situées (1). Ces biens, dit le contrat lui-même, sont chargés de tels cens, champarts, avénages et autres droits seigneuriaux, fonciers et dixmes, que les parties n'ont pu déclarer le tout au certain. »

Le petit Villaine ou Berluquerie.

En redescendant au sud, nous avons sous les yeux un immense horizon ; à l'ouest, on aperçoit la hauteur de Champrond-en-Gâtine, le point le plus élevé du département (210 mètres au-dessus du niveau de la mer).

Suivons le chemin de Villaine, autrefois appelé « chemin d'Ermenonville-la-grande à Chartres » ; nous remarquons à certains endroits, particulièrement à la descente des côtes, où il a une lar-

(1) Comme exemple de la multitude des droits féodaux entrant dans les transactions, voici ce que nous lisons dans le contrat de vente au sieur de Ligneris, en 1770.

1° Je soussigné, tabellion de messieurs du Chapitre de Notre-Dame et receveur de leurs droits seigneuriaux sur l'étendue de leur châtellenie de Fontenay, Chaunay et Nogent, reconnais avoir reçu pour cinquante deux articles la somme de deux cent soixante une livres.

2° Comme receveur des droits de la seigneurerie de Lucé, Vaucevins, appartenant à messieurs de Saint-André, ai reçu douze livres, sans préjudice d'autres droits.

3° Comme receveur des droits seigneuriaux de messieurs les religieux de Bonne-Nouvelle, ai reçu soixante onze livres, remie faite du surplus, sans préjudice des autres droits, arrérages, dixmes.

4° Comme fondé de pouvoirs de Me Hamard, seigneur de Fontenay et de la Martraye, ai reçu cent deux livres, remise du quart.

5° Comme receveur de Me de Fernay, seigneur de Tachainville, ai reçu du dit acquéreur, seize livres, remise du quart.

6° Comme chargé de pouvoir de messieurs de Saint-Père, ai reçu pour dix minots la somme de quarante livres, (le setier était vendu vingt six livres.)

7° Toujours du même acquéreur Mathurin Bucher, laboureur à Chaunay, fermier de madame de Brots, reconnaît avoir reçu quinze livres.

geur démesurée, les traces de son ancienne importance. En arrivant à la vallée, il est bordé par les bois dits des glands de Goindreville. Il franchit la prairie en traversant plusieurs gués ; d'abord celui de la petite rivière qui prend sa source près de l'église de Fontenay, puis celui d'un ruisseau formé par les fontaines de Villaine ; enfin le grand gué de l'Eure, au-dessus du moulin. A droite et à gauche du chemin sont les huit maisons du hameau appelé le Petit-Villaine, formé en 1792 sur des terrains vagues et incultes, partagés en portions de contenance égale, et donnés gratuitement à des familles indigentes. De quelle paroisse relevaient ces nouvelles constructions ? En 1793, le sieur Michel Guillaumin, maire de la municipalité de Fontenay, se trouva embarrassé : un homme, Henri Marchand, y mourut subitement ; le maire se rendit en ce lieu pour y dresser procès-verbal ; puis sur l'autorisation du citoyen Doléans, juge de paix, on procéda à l'inhumation dans le cimetière de Fontenay ; mais l'acte de décès renfermait cette clause : « Sans rien préjuger sur la contestation au sujet des limites entre les deux susdites communautés (1). » Il paraît qu'une décision postérieure fut donnée en faveur de Fontenay, puisque le hameau tout entier actuellement est de cette paroisse. Sur la petite rivière, un moulin fut construit, mais il était si petit, si chétif en comparaison du moulin de Villaine son voisin, qu'il fut appelé le moulin de « paille ». Cet endroit se nomme « la Berluquerie » par allusion à celui qui en construisit la première maison, le sieur Berluc, qui avant de frapper le premier coup de pic, fit le signe de la croix pour mettre la nouvelle habitation sous la protection de la Providence.

Non loin est Belair, hameau de Thivars, ainsi dénommé par suite de sa situation au sommet du côteau dominant la prairie.

Villaine (de Fontenay jusqu'en 1830).

Ce moulin, appartenant au Chapitre de Notre-Dame, était à cheval sur la rivière, ayant deux roues, l'une à droite, l'autre à gauche du milieu de l'eau. Le gué situé en face causa de longs procès entre les chanoines et les seigneuurs de Spoir d'un côté,

(1) Ce hameau fut établi sur des terrains faisant partie du chemin qui séparait les deux paroisses.

et les seigneurs du fief de Goindreville de l'autre. En effet, la disposition des lieux est telle que si la rive de la rivière est trop élevée les voitures ne peuvent passer ; si elle est trop basse l'eau s'écoule et prive ainsi de sa force hydraulique le moulin en aval de l'eau, qui s'écoulant en cet endroit s'en va grossir le courant de la petite rivière sur laquelle les seigneurs de Goindreville avaient construit le moulin de Bluet et celui de Châlons. Les propriétaires de Villaine avaient donc intérêt à ce que le radier du gué fût le plus haut possible, à l'encontre des châtelains de Goindreville qui le désiraient très bas. Un jour (ou plutôt une nuit) ce passage fut surélevé et consolidé par des pièces de bois et des terrassements ; les gens du château de Goindreville, la nuit suivante, défirent le travail ennemi ; il y eut même des voies de violence à ce sujet. A la suite d'un long procès, une transaction eut lieu stipulant que la hauteur d'eau serait légalement arrêtée, ce qui eut lieu ; on voit encore une longue barre de fer, fixée à travers le chemin, au raz du passage des eaux qui forment un courant rapide et à pente inclinée, sur un fond solidement empierré et cimenté. Le public de pied traversait le moulin pour passer de l'autre côté de la rivière appelée « de Regmalard » probablement parce que ce seigneur avait là quelques droits féodaux.

Dorange, meunier en 1817, s'exempta de cette servitude, en construisant une passerelle en aval et longeant le gué ; mais la commune exigea qu'elle eût dix-huit pouces et un appui ; les grandes eaux l'ayant depuis fort endommagée, elle fut refaite à neuf en septembre 1887. Un nouveau propriétaire de l'usine, voulant reconstruire son habitation pour en faire un moulin à blanc, demanda, en 1830, à la municipalité de Fontenay qu'on lui fit un chemin praticable. Ce n'était pas sans raison, car, du côté de Fontenay, les voitures doivent traverser trois cours d'eau, le chemin lui-même servant de lit aux ruisseaux réunis, les gens de pied arrivent par trois passerelles ; à l'époque des grandes eaux, le moulin est inabordable. Le maire d'alors, meunier lui-même, craignant une concurrence, refusa la construction du chemin demandé. Le nouveau propriétaire indigné s'écria : « Et bien ! Fontenay s'en repentira : je vais bâtir mon moulin sur la rive droite de l'Eure (1), sur le territoire de Nogent. »

(1) La rivière d'Eure sépare les deux paroisses.

Et il le fit. C'est une anomalie, Villaine étant très loin de Nogent, et très près de Fontenay avec lequel il est sans cesse en relation.

Remarquons, au milieu du gué de Villaine, le point de jonction des limites extrêmes de cinq paroisses : Fontenay, Thivars, Meslay, Nogent, Mignières.

Le Moulin de Pré.

A travers la prairie des grands prés, nous avons à nos côtés deux chaînes de collines boisées, jadis terrains vagues, car, nous disait un vieillard, on ne cultivait pas les mauvaises terres ; nous rencontrons de nombreuses sources qui réunies forment un ruisseau assez important jusqu'à ce que nous arrivions au moulin de Pré, situé dans un lieu sauvage, isolé, mais charmant. En 1208 on le désigne sous le nom de « molendinum de prato ». Il appartenait au Chapitre, qui en recueillait un excellent rapport. La chute est très bonne, les eaux fournies par des sources nombreuses sont abondantes et résistent aux plus fortes gelées. Bâti au milieu de la rivière, il était à deux roues, jusqu'en 1860, où une seule et large roue fut chargée du mouvement. Plus tard, vers 1876, un autre propriétaire supprima le droit de passage dans l'intérieur de l'usine, en construisant, un peu en aval, près du gué, une élégante passerelle en fer, reposant sur un pilier de pierres de taille. La suppression du courant d'eau du midi a occasionné depuis vingt-huit ans, la formation d'une petite île dans la rivière : c'était une grande pêcherie pour le Chapitre : « piscatura de Fontaneto », ainsi que l'appellent les vieux titres. Avant 1860, on voyait encore en contre-bas des vannes de décharge, un vaste engin, sorte de grand berceau en lattis qu'on nommait la pêcherie de Pré. C'était un reste de l'ancien droit féodal conservé par une sorte de prescription : au lever des vannes, le flot passait à travers le treillis où les poissons d'une certaine grosseur restaient pour la table des chanoines.

2°. — Le Terrier ou le cadastre de Fontenay.

Les Pleyons.

Entre le moulin de Pré et les collines boisées, sur la rive droite de l'Eure, s'étend un vaste espace de terrains marécageux, nommée vulgairement les Pleyons. En cet endroit, le sol qui est tourbeux, s'est formé et exhaussé lentement par l'adjonction des herbes, roseaux, par cette végétation arborescente de toute nature qui depuis des siècles y pousse et meurt en s'y accumulant : pour cimenter ces détritus viennent périodiquement les inondations qui y déposent leur sable et leur limon. On peut dire que c'est un sol mouvant et ployant, puisque, en certains endroits, par suite d'un saut brusque qu'on fait, il se produit un tremblement, une sorte d'ondulation de terrain sur une circonférence de quatre à six mètres ; le sol ploie à la lettre. Trop aqueux il ne produit que des herbes dures, des buissons, des lianes inextricables, peu de peupliers, peu d'aunes ; pourtant depuis quelque temps, nous nous apercevons que le terrain se consolide insensiblement. Au milieu de cette steppe circule lentement un ruisseau formé par plusieurs fontaines et qui se réunit à l'Eure dans le biez du moulin de Pré.

Les Bois Clos et les Nouettes.

En remontant la vallée, où les prés et les bois sont d'un rapport plus fructueux, on rencontre les bois de Clots ou Clos, très anciens. Pour empêcher les bestiaux qui une partie de l'année vaguaient dans les prairies communales à côté, de pénétrer dans ces taillis et de les ravager, on dut entourer ces bois de clôtures défensives : de là, le nom de bois Clos, et dans la suite, de bois Déclos. Un des chemins qui traverse cette contrée s'appelle le chemin des couleuvres, parce que ces reptiles, du reste inoffensifs, y sont assez nombreux ; un autre profondément encaissé et remontant le coteau se nomme le chemin des vaches ; par là en effet descendaient ces bestiaux dans les prairies où les habitants de Bérou avaient un droit de pâturage.

De ces lieux charmants la vue s'étend sur une petite plaine, bornée au sud par une chaîne de collines boisées appelé le Tertre ou Tartre (vieux mot celtique qui signifie butte), et au nord par les bords ombragés du ruisseau de Mont, hameau de Nogent.

La contrée des Nouettes (1) présente un mélange pittoresque de bois, de prés, de terres cultivées ; on a trouvé dans les terres remuées beaucoup de fragments de tuiles romaines à rebords. Nous en avons vu quelques-unes entières, du moins dans leur largeur qui porte $0^{m}20$; nous avons une monnaie romaine « diva Faustina » découverte en arrachant un tronc d'arbre. Près de la fontaine Saint-Sévérin, près du ruisseau en particulier, on a mis à nu des fondations de murailles, d'habitations qui, d'après les petits compartiments carrés formant d'étroites chambres, qu'on a inventoriés, pouvaient être des chambres de bains établis en cette villa par les gallo-romains ; telle était, d'ailleurs, l'opinion du savant M. Lecoq. Les pierres et cailloux retirés de ces fouilles par le propriétaire lui ont permis de construire une partie de sa grange.

Plus à l'ouest, dans un champ voisin, on remarque un large espace où la terre est noire et comme brûlée. Nous y avons trouvé un morceau de brique dont une tranche était vitrifiée. Nous avions pensé à l'existence antérieure d'un four à briqe,u mais un vieillard nous a donné le mot de l'énigme : toute cette partie de la vallée, aujourd'hui cultivée en céréales, excepté sur les bords de la rivière et des ruisseaux des fontaines de Mont, était autrefois en prairies naturelles. Ces pâtis, comme on les appelait, furent partagés, en 1793, entre un certain nombre de particuliers. Voulant mettre leur portion en culture, ceux-ci, après avoir pelé le sol, firent un amas énorme de mottes de gazon, auxquelles le feu fut mis pendant plusieurs mois, pour consumer sans flamme cette masse de détritus terreux.

Les Pierres Druidiques.

Vers l'ouest, à quelques centaines de pas, s'offre à nous la pierre druidique « Monet ».

Cette table de granit placée à plat sur le sol, et qui a neuf mètres de circonférence et un mètre d'épaisseur, présente une

(1) Nouette. dérivé de Noue : prairies hautes et sèches.

la Pierre [illegible]

[illegible]

la Pierre [illegible]

[illegible]

[illegible]

Reprimer [illegible]

collage de papier de [illegible]
ensemble suiv[illegible]
à

forme triangulaire. Etait-ce un autel sur lequel les druides offrirent des sacrifices sanglants ? Aux savants de se prononcer. Il faut toutefois reconnaître que si telle fut sa destination le site était bien choisi. L'autel se serait trouvé entre deux cours d'eau et à proximité du plus important. En face, au sud et au nord, s'élèvent deux collines formant amphithéâtre, d'où le peuple pouvait assister à la redoutable cérémonie. Il est certain que cet énorme Ladére appelé par le peuple « le pavé de Gargantua » (1) a été apporté par la main des hommes, puisque des pierres de pareil grain et de telle dimension ne se rencontrent qu'à Loché et à Houdouenne.

A quelques pas d'un chemin d'exploitation, vers le sommet du petit coteau qui sépare, en face du village au nord, la vallée de l'Eure de la longue dépression de terrain appelée le val ou vau, se trouve un autre dolmen. Ce bloc, connu sous le nom de la pierre Gaubert, épais d'un mètre, long de deux, placé sur la terre en plan incliné, a sa surface tournée au levant, sa partie inférieure enfouie par la surélévation des terrains cultivés. Il y a quelques années, des fouilles furent faites au pied de ces vestiges de l'antiquité, mais elles n'amenèrent aucun résultat, le lieu depuis longtemps avait déjà été exploré.

Redescendons sur les bords de l'Eure, près de la pierre « Monet » que nous avons quittée un instant pour signaler sa sœur unique. A quelques centaines de mètres plus loin, nous nous trouvons vis-à-vis du Moulin-Neuf, sur les limites récentes qui séparent la paroisse de celle de Nogent. Ces limites ne remontent qu'à l'année 1793, au moment du partage des prairies communales, ou plutôt paroissiales ; jadis la limite de Fontenay au sud, était le chemin qui, partant du Pont, s'avance, longeant le pied de la colline du tartre, vers le moulin de Pré où il aboutit. Or, pour indemniser les habitants de Nogent du droit de pâturage que ce partage leur enlevait, on leur accorda cette augmentation de territoire, soit cent sept arpents. La limite formée par ce

(1) Au temps où le célèbre curé de Neuilly sur Seine était populaire, le vulgaire inventa cette légende : le géant Gargantua traversant la vallée sentit un gravier dans son soulier, il le secoua en cet endroit où il est resté depuis ; c'est un récit pour rire. Quoiqu'il en soit, ceux de nos ancêtres qui ont manœuvré cette masse calcaire devaient avoir une grande force et de puissants engins.

chemin commençait un peu en aval du Pont, vers l'endroit où se voit une petite île entre deux bras de l'Eure : la preuve, c'est que le bras, coulant par la rive droite, a été creusé, nous ne savons pour quel motif, en 1793, par la fabrique de Nogent comme propriétaire des terrains longeant la rivière.

Le Marchais (1).

En se dirigeant au nord vers le hameau de Maindreville, nous traversons une vaste contrée qui présente un aspect particulier : c'est un large affaissement de terrain dont le fond, à une époque reculée, fut un vaste étang. Toutes les terres des environs donnent à ce lieu leur contingent d'eaux de pluie, et dans les hivers pluvieux, une dizaine d'hectares restent inondés pendant plusieurs mois. C'est alors une station privilégiée pour les oiseaux aquatiques, canards sauvages, oies et cygnes. En certaines années, nous y avons vu une troupe de ces magnifiques oiseaux au vol majestueux, au plumage d'une éclatante blancheur. L'endroit est propice pour que ces sauvages habitants des airs et des eaux puissent y prendre leurs ébats en toute sécurité : contrée déserte, sans maisons ni bois rapprochés, le chasseur y est aperçu de loin, aucune surprise n'est à craindre ; c'est ce qui plaît à ces soupçonneux volatiles, au moindre danger, ils s'élèvent dans les airs à perte de vue.

Les fauves aussi ont une prédilection pour cette campagne solitaire. Il y a quelques années, trois petits louveteaux ont été, dans une landrière voisine des marchais, dénichés et pris par un ouvrier de Bérou, le sieur Sortais, qui reçut de la préfecture une récompense de trente francs.

Dans les hivers moins pluvieux, une longue et large tranchée, avec un gouffre creusé à l'une des extrémités, suffit pour empêcher l'extravasion des eaux. Celles-ci, arrivées à un certain niveau, dans les grandes pluies d'hiver, s'écoulent par le petit val appelé, « de la raie verte, » qui alimentait autrefois, près de Fontenay, un étang, dont on voit encore les traces.

(1) Marchais, en vieux français, signifie grande mare, marécage.

3°. — L'Hydrographie de Fontenay.

L'Eure.

A tout seigneur, tout honneur. La rivière d'Eure (1) a sa source principale sur la paroisse de Lalande, au diocèse de Séez, sur les confins de l'Orne et de l'Eure-et-Loir. Elle sort d'une belle fontaine située au hameau de la Thibaudière ; nous en avons trouvé les habitants tout fiers de posséder, comme ils disent, « la source d'Eure. » D'autres ruisseaux, sortant des étangs voisins, peuvent avoir le même titre; ce sont les vraies sources de l'Eure. Quand elle entre sur le territoire de Fontenay, cette rivière a déjà une douzaine de lieues de parcours en ligne droite, et n'a reçu aucun affluent important. Elle y pénètre près de Chétiveau et en sort près de Villaine, après un circuit de six kilomètres. Les fontaines de Fontenay lui donnent un accroissement considérable, ainsi qu'on peut en juger par la température élevée que ses eaux reçoivent des sources en hiver. On a vu, en certaines années, en aval, et presque jusqu'à Chartres, les meuniers exemptés de la rude besogne de dégéler la roue du moulin, tandis qu'en amont, ils ne pouvaient travailler sans cette pénible opération. Son courant côtoie les habitations du village, d'abord de près, ensuite à l'extrémité est, quittant les collines de sa rive gauche, il va, à travers la vallée du nord au sud, baigner le pied des collines de sa rive droite, Il est évident, la conformation du terrain l'atteste, que cette dérivation subite a été faite de main d'homme. Voici probablement ce qui est arrivé : le Chapitre de Notre-Dame de Chartres, possesseur d'une partie de notre vallée, ayant besoin de moulins, les voulait excellents. La rivière laissée dans son état primitif, avec sa pente naturelle peu prononcée, n'avait point de fortes chutes d'eau nécessaires pour les bons meuniers. Aussi fut-il décidé, en

(1) Le mot « Eure » venant du latin « Audura » par forte contraction se prononçait autrefois, comme de nos jours dans les campagnes de la basse Eure, « Ure » ; témoin ces vers de la Henriade :

> Il voit les murs d'Anet, bâtis aux bords de l'Eure ;
> Lui-même en ordonna la superbe structure.

séance capitulaire, de donner à l'Eure un nouveau cours en la faisant dériver sur la droite.

Son lit creusé et bordé, dans sa partie gauche, par une longue chaussée, la conduisit au lieu dit de Pré, où fut construit le moulin de ce nom. Cette situation augmentait la force motrice des eaux des ruisseaux et des fontaines, qui se déversent dans son bief même. On voulut peut-être aussi isoler les eaux d'une partie des fontaines de Fontenay, et en former une petite rivière, capable de faire tourner de petits moulins, comme ceux de Bluet et de Châlons, possédés alors par les seigneurs de Goindreville. Un moulin jadis était une source de richesse : c'était à qui en aurait le plus.

Sources.

a). Non loin du hameau de Mont, sort du pied de la colline du Tartre une petite source qui, bientôt grossie par une multitude d'autres, forme un ruisseau d'une certaine importance. Après un parcours d'environ deux kilomètres, il se jette dans l'Eure, par la rive droite, en face du presbytère, vis-à-vis, d'une île boisée qui s'élève au milieu de la rivière. Un petit pavillon a été construit dans cet endroit charmant où l'on admire la limpidité des eaux. Dans les grandes pluies, quand l'Eure roule des flots jaunis, le ruisseau, malgré la cohabitation, conserve pourtant quelque temps la pureté azurée de son onde.

b). La plus belle source de la contrée est celle de saint Sévérin, en face de la Martraye et dans la prairie. Du fond d'un bassin circulaire surgissent continuellement des bouillonnements d'eau mêlée de sable blanc et très fin : on compte une douzaine de ces éruptions plus ou moins considérables. Cette fontaine, dédiée de temps immémorial au saint patron de la paroisse fournit une eau limpide qu'un certain nombre de personnes boivent comme un préservatif contre la fièvre. Parmi les constructions diverses dont on retrouve les fondations, dans les environs, presque au bord, existait-il une chapelle ? c'est possible, mais on n'a aucune preuve. Ces sources réunies forment de suite une sorte de petite rivière qui, au bout de trois cents mètres, se réunit au ruisseau de Mont, dans un endroit charmant à l'entrée des bois.

c). Au bas du jardin du presbytère est une large fontaine d'où sort un ruisseau, lequel devient bientôt d'une réelle importance, grâce aux nombreux ruisselets qui, de la prairie voisine, se jettent dans son lit : c'est ainsi qu'à un kilomètre de sa source, il peut faire tourner le petit moulin de la Berluquerie. Ce cours d'eau, appelé jadis de Regmalard, se nomme communément la rivière des grands prés.

d). Dans une propriété particulière sort du bas d'une pelouse une fontaine qui forme une pièce d'eau. L'endroit où est la source est orné d'une sorte de fronton, soutenu par deux cariathides sculptées en pierre, qui viennent de la démolition d'une maison (style renaissance) sise à Chartres, au cloître Saint-Martin. Enguirlandé de lierre, de plantes grimpantes et ombragé par de magnifiques arbres, ce petit monument produit un effet délicieux. Le ruisseau qui sort de cette fontaine va se jeter non loin de là dans l'Eure, après avoir servi de clôture à ladite propriété. Son cours primitif et naturel était de se déverser dans la fontaine, en face du presbytère : son brusque détour vers le nord a été fait de main d'homme.

e) Le ruisseau des fontaines de Villaine, après un cours accidenté de quelques centaines de mètres, va se jeter dans la petite rivière, un peu en aval du moulin de la Berluquerie : de concert avec les eaux du grand déversoir, il accapara sans gène, plus de cinquante mètres sur le parcours du chemin de Fontenay à Spoir : c'est primitif peut-être, mais c'est aussi pittoresque, ainsi que nous le disait un touriste qui avait vu tous les sites merveilleux de l'Amérique.

Les eaux occupent une superficie de six hectares environ sur notre paroisse.

4°. — La Voirie.

Pendant des siècles, pour passer sur la rive droite de l'Eure, il n'y eut probablement que le pont du hameau appelé de ce nom. Pendant les grandes eaux, quand la rivière débordée couvrait une partie de la vallée, les passages même pour les voitures étaient souvent impraticables. Ainsi, pour se rendre pendant une crue de l'Eure, au hameau de Bérou, situé à quinze cents

mètres en face de Fontenay, il fallait prendre un long détour, soit par le Pont, soit par Thivars, et encore, le passage par cette dernière localité n'était pas toujours possible, puisqu'en 1760, un enfant nouveau-né du moulin de Bluet, dépendant de Thivars, fut apporté dans l'église de Fontenay, à cause des grandes eaux, dit le registre. C'est ainsi que beaucoup d'habitants furent longtemps privés des prés, des bois, des futaies, des riches promenades, avantages qui se trouvent réunis sur la rive droite, à laquelle aucun pont ne donnait accès.

Enfin l'administration des ponts-et-chaussées résolut de faire un chemin vicinal praticable entre Fontenay et Meslay. Mais quelle direction lui donner ? Les ingénieurs avaient d'abord décidé de lui faire suivre l'ancien chemin par le moulin de Pré, et de construire un pont à la place du gué. Mais ce tracé entraînait en des dépenses énormes à cause des remblais nécessaires dans la vallée, des déblais de la côte de Pré, sans parler des inconvénients de la sinuosité. On était incertain et rien ne se décidait, quand un notable habitant de Fontenay, ayant eu occasion de visiter l'un des agents-voyers, lui suggéra de donner au tracé une ligne droite de Fontenay au grand Bérou, à travers la vallée, dans cette contrée appelée « les plants » : par là on éviterait tout détour, on ne sacrifierait aucun terrain de valeur, en face, d'ailleurs, la côte semble s'abaisser, former une échancrure, comme pour donner passage à un chemin commode et en pente douce.

Au reste, depuis environ l'année 1814, il existait sur ces lieux un petit chemin d'exploitation desservi par un gué et une planche en pierre sur le ruisseau des fontaines, non moins que par un pont en bois sur la grande rivière pour les voitures. Cette idée parut excellente à l'administration qui avoua n'y avoir pas pensé, et on fit de suite un nouveau tracé dans cette direction. Mais on se heurta contre une propriété privée. Un négociant de Chartres avait acheté de différentes personnes la portion de prairies qui leur étaient échues dans le partage agraire de 1793. Voulant mettre en valeur ces terrains tourbeux qui n'avaient produit que des herbages ou quelques saules,il y fit de grandes plantations de peupliers, appelés « carolins », les italiens ne réussissaient plus. Pour surveiller les travaux, à côté d'un chemin et d'un pont qu'il avait déjà construits, il éleva une maisonnette qui subsista

jusqu'en 1870, puis tomba en ruines. Quarante ans après, vers 1854, les peupliers étaient arrivés au plus haut point de croissance et formaient une magnifique futaie d'une douzaine d'hectares. On commençait alors l'exploitation de ces bois blancs fort recherchés pour la charpente ; il n'est donc pas surprenant si tout le monde, excepté le propriétaire, fils de l'acquéreur primitif, approuva le tracé du nouveau chemin à travers ces bois entremêlés de prés. Ancien greffier d'une justice de paix, résidant à Paris, le possesseur de cette petite propriété aimait à y passer le mois des vacances ; aussi fit-il tous ses efforts pour faire donner au chemin une autre direction. L'administration parut d'abord entrer dans ses vues, et fit étudier un nouveau tracé. Celui-ci, de Bérou se rendait sur la droite, à travers les bois, au moulin de Villaine où un pont devait traverser la rivière ; de là il arrivait à la Berluquerie où il empruntait la petite route de Courville, jusqu'à l'extrémité du hameau de Goindreville ; là il suivait le chemin de Chartres, et tombait, près de l'avenue de Tachainville, sur la grande route. Dans ce projet, comme on peut le remarquer, il n'était pas plus question de Fontenay, que s'il n'eût pas existé, il était sacrifié. Et pourtant, chose incroyable, le projet fut, en apparence du moins, pris en considération : on prétendait que la distance de Meslay à Chartres n'est pas plus grande par là que par Fontenay. Le propriétaire de Spoir semblait aussi entrer dans ces vues, car le tracé mettait un pont et un bon chemin à l'entrée ouest de son parc. L'administration désavoua enfin une pareille absurdité, compliquée d'une telle injustice, et revint au tracé en ligne droite dans la vallée. Le 4 juillet 1874, l'enquête était ouverte dans les mairies de Fontenay, Nogent et Meslay, et se trouvait close huit jours après. Une seule personne avait fait opposition, le propriétaire précité ; mais cette opposition, qui n'était pas sérieusement motivée, fut déclarée non avenue, et le 19 décembre eut lieu l'adjudication des travaux. Voici le libellé signé par le préfet de Tourville, parent du célèbre amiral de ce nom, et qui avait remplacé M. Perthuis : « Construction de l'atelier de Fontenay, d'une longueur de mille quatre cent dix-huit mètres, avec deux ponts, l'un à une arche et l'autre à deux arches, deux aqueducs sur Fontenay, et un pont sur Meslay, y compris la somme à valoir, 34.000 fr. : »

Commencés le 23 décembre 1874 (1), les travaux furent poussés avec assez d'activité pour que le dimanche 12 septembre 1875 au soir, nous pûmes traverser l'Eure sur le nouveau pont, le chemin fut achevé et livré au passage des voitures dans le courant de l'année 1876.

Entre temps, le jury d'expropriation fixait (22 mars 1875) les indemnités pécuniaires réclamées par les concessionnaires des terrains. Le principal exproprié, pour cinquante-six ares de terrain de mauvaise qualité, demandait en échange qu'on lui cédât la place champart, le ruisseau des fontaines, le petit pré qui le borde au nord, avec le chemin qui le longe, lieu vulgairement appelé le bas de l'eau. Demande exorbitante qui fut à l'unanimité repoussée et même avec indignation ! Sacrifier l'utilité de tous pour le plaisir d'un seul : jamais ! Néanmoins le jury se montra à son égard d'une largesse, qui parut à plusieurs exagérée, en lui accordant quatre mille francs d'indemnité.

Un autre pont composé d'une pierre, soutenue au milieu par une autre pierre dressée, existait à « la Martraye » : il fut refait vers 1867, et on lui adapta en 1877, deux solides appuis-mains. Mais la longue pierre de Berchères avait un défaut à l'intérieur, ce qu'on appelle « une flâche » ; aussi le milieu de la passerelle s'abîma-t-il en plein jour, sans pourtant causer d'accident ; à sa place on mit un plancher de bois provisoire.

Aux Nouettes, l'ancienne planche de madrier a été remplacée par une planche en pierre, provenant de la démolition du pont de la Martraye.

Au moulin de Pré, pour abolir la servitude du droit de passage dans l'usine, le propriétaire fit construire en 1877 à grands frais une magnifique passerelle avec pilliers en pierre de taille, rampe en fer et tablier en portland.

(1) On élargit le chemin à son point de départ, en prenant quelques mètres sur le bois de la Garenne. Dans le mois de janvier, on fit les approches des matériaux, puis on ouvrit sur la rive droite de la petite rivière, une tranchée de dérivation par où passeraient les eaux ; on construisit deux batardeaux, un en amont et l'autre en aval ; une pompe travaillant jour et nuit épuise le lieu où l'on devait jeter les fondations. Les terrassements terminés, on abaissa la côte de Bérou, et on exhaussa le sol du chemin dans la vallée. On prit de la terre, dans une pièce de quarante ares, proche la garenne, qui fut absorbée, dans la rue escarpée qui longeant le jardin du presbytère descend à la fontaine, et près du chemin du chêne qui eut sa mare agrandie.

La passerelle du moulin de Villaine fut pendant longtemps en deux sections : la première, sur la rivière, aboutissait à l'angle extrême de la cour du moulin : la seconde, à quelques pas plus loin, permettait de traverser le courant du déversoir : naguère, la passerelle fut reportée un peu plus bas, pour franchir la rivière d'un seul jet : elle a été refaite à neuf en juillet 1887.

Sur la route de Thivars, au lieu dit de « la bonde », on a construit en 1853 un ponceau sous lequel passent les eaux venant du Val et du Marchais, et qui jadis alimentaient l'ancien étang desséché, et mis en culture à une époque inconnue ; sur ce même ruisseau qui ne coule qu'en hiver ou par de violents orages, il y a, en remontant à son point de départ, trois planches en pierre pour les passagers.

On trouve enfin dans la vallée au-dessus des différents cours d'eau qui la sillonnent une dizaine de passerelles, savoir :

Deux, l'une en bois, l'autre en pierre ; desservant le sentier du moulin de Pré.

Deux, l'une en bois, l'autre en pierre, desservant le sentier de Villaine.

Deux en bois, desservant le sentier de la Berluquerie à Villaine (1).

Les quatre autres qui ne sont pas publiques font communiquer les deux rives de différents cours d'eau ; une d'entre elles, établie sur la rivière de Mont à son confluent dans l'Eure, en face d'une petite île boisée, forme dans cet endroit charmant pont et pavillon tout à la fois.

5°. — Renseignements généraux sur Fontenay, statistique, etc.

Habitants.

La population de Fontenay a peu varié depuis cent et quelques années, le pouillé du diocèse en 1738 indique deux cents communiants. Dans le langage ecclésiastique on entend par communiant tout individu qui, parvenu à l'âge de discrétion et devenu adulte, était astreint au quatrième commandement de l'église.

« Ton Créateur tu recevras
Au moins à Pâques humblement : »

(1) Une de ces dernières se trouve sur l'ancien lit de la petite rivière.

Tous ceux qui en étaient dignes, communiaient chaque année, et faisaient leurs Pâques. Or deux cents personnes arrivées à l'âge de discrétion supposent une population totale de cinq cents âmes environ : chiffre qu'on peut admettre pour tout le moyen-âge comme population de Fontenay, à cause de l'église, qui ordinairement proportionnée au nombre des assistants, chez nous ne peut convenablement contenir que trois cents assistants.

Depuis le commencement du siècle, la population oscille entre cinq cents et cinq cent cinquante : de nos jours elle est de cinq cent cinquante ; il n'y a plus de nombreuses familles, beaucoup de jeunes gens vont se fixer hors de la paroisse surtout dans les villes. On se dégoûte de l'état paternel, l'existence paisible de la campagne ennuie, on veut gagner beaucoup pour jouir beaucoup, la vie enfiévrée de Paris plaît et attire, la perte du sentiment religieux a rompu l'équilibre moral, on a besoin de distractions variées. Ce penchant que tout favorise de plus en plus ne peut mener à rien de bon. C'est ce qui a perdu Rome dans l'antiquité, sera ce aussi la cause de notre ruine ?

Le moyen d'existence du plus grand nombre des habitants est la culture de la terre, presque tout le monde fait valoir son bien d'abord, et s'il ne suffit pas on prend en location quelques lots de terre. Jusque dans ces dernières années, le setier de quatre-vingts perches ou de quarante ares se louait quarante francs environ ; depuis une quinzaine d'années la valeur du blé étant fort diminuée, et le prix de la main d'œuvre augmenté, il se loue difficilement trente francs. L'agriculture est dans une grande gêne, le fermier ne fait de sérieux bénéfices que sur l'élevage des veaux et les produits de la basse-cour.

Le salaire d'une journée, en temps ordinaire, pour un ouvrier dans la force de l'âge, est généralement de trois francs. La situation de fortune des habitants, sans être brillante, ne paraît pas mauvaise, et même sans la crise agricole que nous subissons actuellement, elle serait prospère, malgré les dépenses occasionnées par la satisfaction de besoins artificiels, tels que le tabac, la boisson pour les hommes, les toilettes exagérées pour les femmes.

On ne compte pas plus de dix familles qui, ne possédant pas de maison, sont en location ; pendant l'hiver le bureau de bienfaisance distribue du pain à une douzaine de familles pauvres,

ce sont des femmes âgées, des ouvriers qui dans la mauvaise saison ne gagnent pas assez pour soutenir leurs enfants, ou des pauvres atteints de maladie.

Les mendiants étrangers paraissent plus nombreux ces années-ci. Il y a toujours eu des gens qui, selon le terme reçu, cherchaient leur vie. Depuis longtemps, en effet, existe ce dicton : « Un bâton bien traîné rapporte annuellement trois cents francs à son maître ». Mais jusqu'ici ces traîneurs de bâtons étaient généralement des vieillards, des estropiés, de pauvres femmes, des enfants ; actuellement ce sont des hommes jeunes et forts, se disant ouvriers sans ouvrage. Jusqu'à ces dernières années, les mendiants arrivaient le soir dans le pays, étaient reçus dans les fermes où l'étable les abritait pendant la nuit, et souvent le matin au départ, recevaient une portion de soupe. Ces restes d'habitude hospitalière, pour plusieurs raisons, tendent à disparaître ; et à l'instar des paroisses voisines Fontenay est pourvu d'un asile de nuit pour ces mendiants étrangers.

Bureau de Bienfaisance.

Avant 1789, le soin des pauvres était le partage de l'autorité ecclésiastique, laquelle affectait au soulagement des indigents de la paroisse une portion notable des biens de la cure ou de la fabrique. Des vieillards, qui en avaient été témoins, nous ont dit qu'à la grange du Champart les pauvres trouvaient un complément de paille, de fourrage et même de grains suffisants pour ceux qui en avaient besoin.

L'Hôtel-Dieu de Chartres, qui possédait chez nous une ferme, venait en aide aux pauvres ; la rue qui y conduit s'appelait la rue de l'Aumône. Enfin les habitants du manoir seigneurial complétaient de différentes manières cette assistance charitable.

Après la révolution, la manière de secourir les indigents fut changée : chaque année, la municipalité votait une somme variant selon les besoins et relatée dans le registre des délibérations (1), il en fut ainsi jusqu'à l'année 1839, où Mlle Marguerite Huillery donna par testament aux pauvres de Fontenay pendant trente ans, une rente de onze francs, avec obligation de faire célébrer

(1) On ne remarque aucune trace de souscription particulière.

pour le repos de son âme une messe chaque année ; le legs détermina l'établissement d'un bureau de bienfaisance pour remplacer la commission.

Depuis assez longtemps pour compléter la somme nécessaire à l'assistance convenable des indigents, une quête était faite à domicile, le conseil votait cent francs et la préfecture accordait cent francs. Pour être légal, le bureau devait avoir un capital en sa possession, on y pensait quand survint tout à coup la funeste guerre de 1870-71. La paix conclue, un notable habitant se présentait à la mairie en disant : « J'ai fait vœu de donner une somme de cent francs au bureau de bienfaisance de Fontenay, si cette paroisse échappait aux malheurs du pillage. La Providence a exaucé ma prière, puisque nous n'avons éprouvé matériellement que des pertes peu importantes et réparables. J'accomplis mon vœu. » Et l'acte de donation des cent francs fut dressé par le notaire de Chauffours. A ce fonds viendront s'ajouter pour former un capital plus important les excédents de certaines années plus prospères et les legs qui pourront être faits.

Habitations.

Il y a sur tout le territoire de la paroisse 153 habitations, savoir 109 à Fontenay, 15 au Pont, 9 à Maindreville, 10 à Chaunay, 7 à la Berluquerie, 1 à Pré, 1 au Guervilliers, 1 à Chétiveau, 1 à Monidée. Un peu plus de la moitié est couverte en paille et construite en terre, le reste est en maçonnerie de cailloux et de briques avec couverture en tuiles ou ardoises, depuis quelques années on emploie même pour couvrir les habitations, une large et lourde tuile à rebord, appelée tuille Müller. Le prix de la paille est fort augmenté et les pauvres gens ne chaument plus, aussi les couvertures en matière combustibles diminuent, l'intérêt à ce sujet est plus efficace que l'interdit lancé en 1854 par M. de Grouchy, préfet, qui accordait même une prime à ceux qui construisaient en tuile. Les habitations actuelles sont plus commodes, plus saines que les anciennes, les fenêtres plus grandes laissent pénétrer largement l'air et la lumière. Proprement carrelées les demeures se composent généralement d'une cuisine, dite la maison, d'une ou deux chambres froides, mais rarement de cave, la boisson étant conservée dans de petits appentis nommés cidriers ou cel-

liers. Les habitations ont des jardins attenants ou peu éloignés, plusieurs sont très bien cultivés, pourvu d'arbres en espalier, fournissant les meilleures espèces de fruits ; quatre maisons seulement ont leur jardin au bord de l'Eure.

6°. — Culture.

A. — Céréales.

Le sol de la paroisse argileux sur les hauts plateaux de Maindreville et de Chaunay, siliceux sur les pentes des côteaux qui avoisinent Fontenay, est en général fertile : les graviers, (comme on appelle les terres où la pierre domine), auxquels dit le proverbe il faudrait de l'eau tous les quinze jours, sont d'un bon rapport dans les années humides. La culture des céréales : blé, seigle, orge, avoine, est la seule importante ; ces produits sont vendus, partie sur le marché de Chartres, partie dans les moulins de la vallée. On ne les conduit plus, comme autrefois, sur la place des halles qui aujourd'hui est aussi paisible qu'elle était jadis bruyante et tapageuse, surtout sur le soir, quand la légion des portefaix, des mesureurs et des leveuses se précipitait autour du carreau des halles, couvertes dans toute leur étendue de sac de céréales. De nos jours, on ne voit plus guère qu'un groupe de cultivateurs, tout de noir habillés, se montrant l'un à l'autre et aux acheteurs, correctement vêtus comme eux, des petits sachets de blé qu'ils tirent de leur poche, en guise d'échantillon. Plus de cris, plus d'appels, plus de vociférations, plus de débraillés, de battants et de battus, comme alors ; le pittoresque y perd, mais la décence y gagne. Autre temps, autres mœurs.

B. — Prairies.

Sur les quartorze cents hectares environ dont se compose la généralité du territoire de Fontenay, il y en a douze cents en terre arable, le reste est en prairies et en bois ; les champs contiennent beaucoup de prairies artificielles : sainfoin, luzerne, trèfle ordinaire, trèfle incarnat. Cette extension considérable a fort déprécié la valeur des prairies naturelles qui s'étendent sur

une superficie de soixante-quatorze hectares. Jadis on ne croyait pouvoir élever des bestiaux qu'à la condition d'avoir des prés, considérés comme un bien immeuble inappréciable. Quand, il y a quarante ans, les cultivateurs avaient surabondamment de foin, ils mettaient la récolte en adjudication, et trouvaient des acheteurs avec surenchère. Aujourd'hui le propriétaire qui possède ici la plus grande étendue de prairie est obligé d'avoir une troupe de vingt à vingt-cinq têtes de bétail, race de Jersey, pour tirer quelque profit de ses herbes. La culture du colza, vers 1860, a été essayée, puis abandonnée, à cause du peu de bénéfice retiré ; celle de la betterave a une certaine importance pour la nourriture des vaches pendant l'hiver ; ce condiment est fort gouté des gourmets, non pas certes directement pour eux, mais parce qu'il empêche les produits de la vache (lait, beurre et fromage) d'avoir ce goût peu agréable, appelé goût de fourrage. Il y a soixante-dix ans, le chanvre était cultivé, surtout dans les bons terrains qui avoisinent la petite rivière, près de la garenne. Les femmes ne filent plus. Il y a trente ans, plusieurs femmes, sur la place du Séminaire, à Chartres, couverte de marchandises, venant du Maine en grande partie, achetaient de la filasse, à la foire de Saint-André, et fabriquaient du fil pendant tout l'hiver ; nous-même, au nom du bureau de bienfaisance, nous fournissions cette matière première à certaines femmes pauvres et âgées, qui gagnaient ainsi leurs journées. Cette industrie n'existe plus dans la région, et la place du cardinal Pie est bien tranquille au jour de Saint-André.

C. — Arbres fruitiers, Vigne.

Depuis un certain nombre d'années, on plante beaucoup, principalement sur la pente des coteaux siliceux, des arbres fruitiers, pommiers et poiriers ; ils remplacent les plants de vigne qui ont disparu depuis très longtemps. Fontenay, en effet, a eu certainement son vignoble. Dans un grand nombre d'actes des registres, de 1607 à 1790, apparaît souvent cette qualification de vigneron attribuée à des personnes citées comme témoins, parrains ou défunts. Les noms conservés de nos vieux champtiers : la vigne à Noël Roux à l'est du village, la vigne de la tourelle, près du colombier de la Martraye, supposent un vignoble. Le

raisin actuellement ne mûrit bien que dans les treilles exposées au sud.

D. — Bois.

Les bois, disséminés dans les différentes parties du territoire, surtout dans les terrains tourbeux de la vallée et sur les coteaux siliceux, couvrent une superficie totale de trente hectares, il y a :

Le bois au page, du nom de celui qui l'a planté, il y a soixante-dix ans.

Le bois à la maîtresse Ballay (ancien possesseur).

Le bois de Chaunay, parce qu'il côtoie le chemin conduisant à ce hameau.

Puis comme prolongement de ce bois, une série de bosquets, entrecoupés par des champs cultivés, couronnent les petits coteaux du val, qui offrent une vue magnifique à l'ouest.

Le bois très ancien des glands de Fontenay, bordant à l'est l'ancien étang.

La chaîne de petites collines, dominant la vallée, incultes autrefois, et plantées en bois il y a cent ans.

Le bois des glands de Goindreville, très ancien, et qui était probablement la garenne du vieux château.

Le bois des Huchets ou Juchets, groupe de petits bosquets, couronnant un ressaut de terrain, ou mamelon, isolé à l'ouest.

Le bois de la Garenne, touchant les dernières maisons du village à l'est, et recouvrant l'emplacement de l'ancien château seigneurial.

Les bois de Pré, sur le coteau qui domine le moulin de ce nom.

Le bois des Pierres Bègles, à l'extrémité nord-est de la paroisse.

Le bois de Clos.

Cet ensemble de bosquets embellit le site et procure d'agréables promenades.

Il y a une vingtaine d'années, on voyait encore, en pleine campagne, dans les terrains de qualité inférieure, des plants d'ajoncs épineux à fleurs jaunes d'or, vulgairement appelés : landes, joncs marins (ulex europeus), d'où landrières. Il y en a beaucoup moins, parce que quantité de ménagères ne cuisant plus elles-mêmes leur pain, n'ont plus besoin de ce combustible, propice uniquement pour chauffer le four ; jadis il se vendait

quinze francs les cent bottes, et la coupe s'en faisait tous les trois ans.

E. — **Industrie.**

Nous possédons : un maréchal ferrant, un forgeron fabricant de marteaux pour le rhabillage des meules de moulin, un charron, un menuisier, un charpentier, trois maîtres maçons, un serrurier, deux maîtres cordonniers, trois épiciers. merciers et marchands de sabots, un maître boulanger fournissant de pain les pays circonvoisins, jusqu'à Saint-Aubin et Fontaine-la-Guyon, cinq débitants de boissons, trois à Fontenay, un au Pont, un à Mon-Idée. Les épiciers vendent de la viande de porc, fraîche ou salée, les bouchers de Thivars, ou de Chartres nous fournissent le nécessaire. Il y a enfin un marchand de porcs maigres, un marchand de vaches maigres, un maître scieur de long, un marchand forain ; les métiers de tailleur et surtout de tisserand sont abandonnés, les maisons de confection nous inondant de leurs commis-voyageurs.

Quoique le prix du miel et par conséquent celui du rucher d'abeilles ait diminué de moitié, l'agriculture a encore des partisans. Autrefois nous comptions cent ruches disséminées chez des particuliers, vingt huit au presbytère. Depuis la baisse du sucre à 0.50 le demi kilo, par suite de la concurrence du miel d'Amérique, une bonne ruche ne se vend plus que douze à treize francs. Ce gain médiocre détourne de l'éducation des abeilles, et la France est obligée de demander à l'étranger pour près de quatre millions de miel et de cire.

La richesse giboyeuse, importante autrefois, est, elle aussi, bien amoindrie. Il y a quarante ans, un bon chasseur, le premier jour, rapportait jusqu'à soixante et dix et quatre-vingts pièces de gibier (perdrix, lièvres, lapins de garenne.) Il n'en est plus ainsi ; les chasseurs augmentent et le gibier diminue. On rencontre les perdrix, les cailles, les outardes, les pluviers, les vanneaux, parfois des grouses.

Comme gibier d'eau, citons la canne sauvage qui parfois (nous en avons vu des exemples) passe l'été dans la vallée et y élève sa couvée, les poules d'eau, les alcions, les bécassines, les cygnes sauvages qui s'élèvent de la surface des eaux du mar-

chais, planent majestueusement dans les airs, les oies sauvages qui n'apparaissent que rarement, quoique communes autrefois. nous disait un vieux chasseur, les hérons fort rares aussi dans les Fontaines. On ne se lasse pas d'admirer ces beaux et singuliers échassiers. Naguère nous fûmes témoins d'un combat entre un héron et un émouchet, l'oiseau de proie eut la victoire, le héron s'en est allé fuyant à tire d'ailes. En 1870, pendant l'invasion allemande, les hérons se montraient en grand nombre dans la vallée, et chose singulière, se laissaient approcher d'assez près : cette sécurité leur venait peut-être de ce que nul ne pensait à les chasser cette année-là.

Les renards sont assez communs dans les bois environnants ; chaque hiver, on en tue quelques-uns, la peau est vendue et la chair, cuite avec des herbes aromatiques, est mangée par des familles pauvres ou par des amateurs.



PLACE DE FONTENAY-SUR-EURE.

II

FONTENAY JUSQU'A LA RÉVOLUTION



1° — La Paroisse.

GNORÉE, comme celle d'un grand nombre de paroisses, l'origine du village de Fontenay-sur-Eure, à n'en pas douter, est fort ancienne. Ce qui le prouve ce sont les ruines gallo-romaines, retrouvées enfouies dans le sol de la vallée, aux environs de la fontaine Saint-Sévérin (1). Là le sol tout entier est jonché de débris de tuiles à rebord, *tegulæ hamatæ*, matériaux employés constamment par les gallo-romains dans leurs constructions. En effet, le site charmant du lieu, la rivière « *Audura* », traversant de vastes prairies, les sources nombreuses donnant naissance à maints ruisseaux dont les eaux limpides sont fraîches en été et chaudes en hiver, la proximité de l'antique *Autricum*, capitale des Carnutes, toutes ces attractions réunies ont fixé de bonne heure des habitants dans cet endroit de la vallée, sur le penchant du coteau qui la domine. Cherchant une demeure stable, les premiers colons, ont dû dire à la vue de ce site : « Restons ici, il fera bon y vivre et y mourir ». En effet, pêche et chasse, tout était à proximité, déjà la vie à bon marché. Les deux monuments druidiques que nous possédons sont encore une preuve d'agglomération de la population. Si Chartres, d'après la légende, fut fondé peu de temps après la dispersion des peuples, il est probable que Fontenay ne tarda pas aussi à être habité : il est indubitable également que la religion chrétienne fut, peu de temps après la mort de Jésus-Christ, connue et pratiquée chez nous. Feu M. l'abbé Hénault, dans son livre : « Ori-

(1) Saint Séverin, patron de Fontenay, n'est pas, comme le dit de Boivilette, le solitaire qui guérit Clovis de la fièvre, mais un évêque de Cologne, puis de Bordeaux au cinquième siècle ; on l'appelle aussi Seurin. Sa fête se célèbre le 23 octobre.

gines chrétiennes de la Gaule, » a démontré par des documents irrécusables que Chartres et tout le pays Chartrain fut évangélisé dès la fin du premier siècle. Fontenay se trouvant dans la banlieue a dû être des premiers à partager ces bienfaits. Trois saints prêtres, Savinien, Potentien et Altin, envoyés de Rome par saint Pierre, convertirent à la vraie religion un grand nombre des Carnutes, nos pères. Le premier édifice, consacré au culte du vrai Dieu, fut vraisemblablement établi là ou s'élève encore aujourd'hui l'église de la paroisse, sur un ressaut de la colline, au pied de laquelle on voit sourdre de nombreuses fontaines. Humble chapelle, bien des fois détruite et reconstruite pendant cette longue période de siècles qui s'étend depuis la domination romaine jusqu'au moyen-âge. Ainsi, par exemple, elle ne put échapper à une entière destruction, quand les Normands, conduits par Hastings, vinrent assiéger Chartres, cité entourée de hautes et fortes murailles, la ville de pierres, comme on l'appelait alors. Souvent vaincus et repoussés pendant une période de cent ans, ces normands païens causaient tant d'épouvante que l'église de France dans ses litanies. aux prières publiques, avait ajouté cette invocation : « *a furore Normannorum, libera nos, Domine* », de la fureur des Normands délivrez-nous Seigneur ; ces invasions étaient mises au même rang que la peste. Mais le peuple français n'avait pas dégénéré de ses ancêtres, les Gaulois. Les Carnutes, qui étaient tout à la fois religieux et courageux, combattaient pour leurs autels plus encore que pour leurs foyers : « *pro aris et focis.* » Encouragés et dirigés par leur évêque Gancelme, les Chartrains firent au mois d'août 911 une sortie intrépide contre les Normands. Bon nombre d'habitants de Fontenay se trouvaient évidemment parmi les défenseurs de la ville ; car dès que le pays était menacé d'invasion, les villages voisins de la cité se retiraient à l'abri de ses murailles. Les troupes païennes, chassées du vallon de Vauroux (1), reculèrent sans cesse vers leur camp retranché situé sur la colline de Léves ; cette partie de la vallée où le carnage fut si épouvantable que les cadavres interceptaient le cours de la rivière, s'appelle encore le pré « des reculés ».

Ces excursions si longues et si répétées ont nécessairement détruit tous les documents écrits, concernant notre contrée. C'est

(1) Ce nom a pour étymologie Val-de-Rol, ou Rollon.

vers 949, époque de paix relative, quand Hugues le grand, gouvernant sous le titre de duc de France, puisque le roi Lothaire n'était plus qu'une sorte de roi constitutionnel, c'est vers 949 que les historiens locaux mentionnent Fontenay, *Fontinidum villa ou Fontinedum, Fontenellum*. Ces variantes de noms avec leur orthographe étaient dues au caprice des scribes, des clercs garde-notes. Dès lors aussi le défrichement, le déboisement et la mise en culture prirent une grande extension ; on ne cultivait d'abord que les meilleures terres, les autres étaient négligées ainsi que nous le racontait un vieillard, témoin du mode d'exploitation de l'ancienne culture. Chose singulière, sitôt que Fontenay nous apparaît c'est comme dépendance et fief du Chapitre de Notre-Dame.

Etudions donc notre paroisse d'après le Cartulaire de Notre-Dame de Chartres. En effet, Fontenay, appelé par le Cartulaire de Notre-Dame (1) « *villa principalis* », ou encore « *terra nostra* », était un fort chef-lieu d'une des quatre anciennes prévôtés du Chapitre, autour duquel se groupaient plusieurs prébendes ; il possédait à lui seul trois prébendes et une demi prébende. Leur produit était grevé de diverses charges soit en argent, soit en nature ; le partage s'en faisait à l'expiration de chaque période de neuf ou douze ans. Dès 1135, Fontenay (*Fontanetum*) est confirmé par Innocent II comme dépendant du Chapitre (2), et en 1149 Geoffroy est cité comme prévôt (3). Choisis par les chanoines, mais éligibles par l'évêque, les prévôts étaient inamovibles; de là bien des démêlés au XIe et au XIIe siècle. Chaque groupe de prébendes se composait d'un certain nombre de mairies, auxquelles on ajoutait ou desquelles on distrayait quelques revenus pour égaliser les parts. Les maires et curés chargés de recueillir les fruits devaient faire serment d'accomplir fidèlement cette besogne. Chaque homme payait quatre deniers entre les mains du maire, qui levait de plus la taille de deux à quatre deniers par setier payable non plus tous les quatorze ans, mais chaque année ; il touchait en outre les menues coutumes. Ainsi deux muids payaient vingt setiers de grain de ménage et deux setiers d'avoine d'oublie. Dans le *Nécrologe de Notre-Dame*, au 26 juillet,

(1) *Cartul.* II, 351.
(2) *Ibid.* I, 140.
(3) *Ibid.* I, 155

il est question d'un lévite, prévôt de Fontenay, qui donna quinze livres pour la construction des tours (1).

A cette paroisse étaient annexées les prêtrières de Chaunay, Goindreville, Maindreville, Mont. Bassigny, Nogent-sur-Eure-Thivars, Pont-Tranchefétu, Pré, Trizay et Villaine.

2° — L'Église.

Le Chapitre de Notre-Dame de Chartres avait acquis successivement de vastes domaines territoriaux. Ce riche fonds s'était formé par l'apport de chaque membre, qui, en entrant dans l'illustre compagnie, la gratifiait de son patrimoine. Ainsi des personnages riches laissaient en mourant aux chanoines des terres, afin d'avoir part aux prières de la pieuse société. Combien de princes, de ducs, de comtes, de barons, possesseurs de toute une région, voyaient avec peine de vastes terrains entièrement improductifs, couverts de bois, broussailles, bruyères, de sorte que les céréales, l'avoine pour leur chevaux, le blé pour leurs hommes, manquaient. Que faire ? Ils ne pouvaient pas par eux-mêmes s'occuper de mettre leur domaine en valeur ; ces rudes batailleurs ne connaissaient que le métier des armes : ils se décidaient à céder, moyennant certaines redevances, utiles ou honorifiques, de vastes portions de territoire aux chapitres et aux monastères, aptes à mettre les terres en valeur, et reconnaissants pour prier Dieu à l'intention des bienfaiteurs. Pour mettre de l'ordre dans cette vaste administration, le Chapitre avait divisé son domaine en quatre prévôtés : celles d'Amilly, de Nogent, de Beauce et de Fontenay, à la tête desquelles était un chanoine, appelé prévôt ou régisseur, qui établissait une mairie, ayant droit de justice moyenne et basse, et de prêtrières qui étaient des lots de terre d'un seul tenant avec maison d'exploitation. La paroisse de Fontenay appartenait presque en entier au Chapitre : c'était à lui de subvenir aux besoins spirituels des habitants. Dans le principe sans doute, un des chanoines allait chaque jour de Chartres à Fontenay, y exercer, comme délégué,

(1) *Les écoles de Chartres*, page 17, (où il s'agit du rouleau des morts) et le *Cartulaire de la Madeleine de Châteaudun*, ch. XII, qui mentionne en 1249, maître Odon, prévôt de Fontenay.

les fonctions du saint ministère, c'est-à-dire, offrir le saint sacrifice de la messe, prêcher la parole de Dieu, instruire les enfants, administrer les sacrements de baptême, de pénitence, d'Eucharistie, faire les inhumations et les mariages. Mais la population augmentant, il fallut penser à y établir un prêtre à demeure pour desservir cette église dont il nous reste à faire la description.

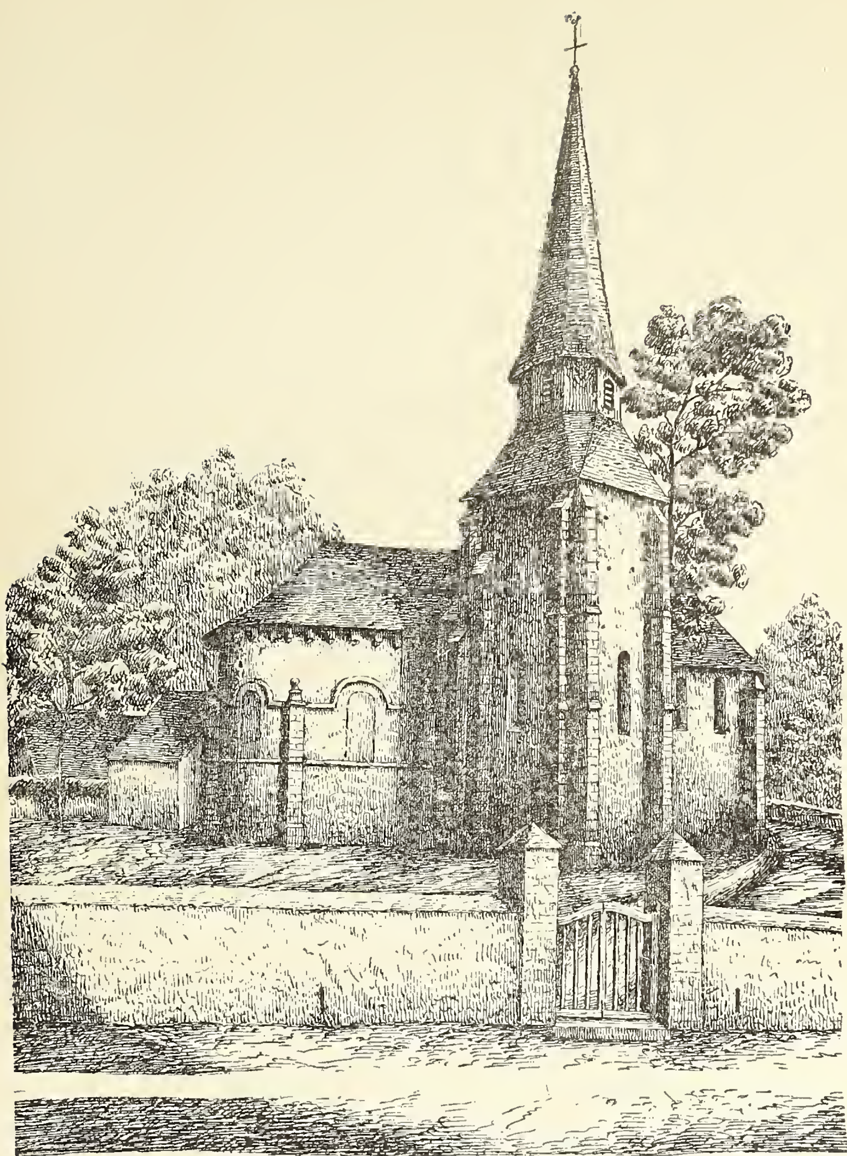
Extérieur de l'église de Fontenay.

Le rond-point extérieur du sanctuaire est fort remarquable, nous sommes en plein onzième siècle. Nous apercevons trois baies plein-cintre bouchées contournant l'abside: au-dessus, servant de corniche aux combles, il y a une série de modillons ou mascarons, figurant divers animaux légendaires, selon l'usage de l'époque. Ces mascarons, au nombre de douze, représentent des têtes humaines, des figures grimaçantes, des petits singes, un chat ou un tigre dévorant leur proie ; c'est évidemment la représentation emblématique des vices et des mauvaises passions, que le chrétien doit combattre et vaincre. Il y avait de plus une autre ornementation, capable de produire un bon effet. A la jonction du sanctuaire et du chœur il existe un contrefort, deux autres se trouvent dans la demi circonférence de rondpoint. Ces contreforts étaient surmontés d'une petite colonnette atteignant l'entablement primitif, il en reste encore une du côté du sud, d'une forme élégante. Pourquoi n'a-t-on pas conservé intact ce petit sanctuaire roman, comme dans la chapelle des Trois-Maries à Mignières? On l'ignore complètement. Quels que soient les motifs, faut-il regretter ce changement ? Au point de vue de l'archéologie, oui, car ces trois fenêtres dans le rond-point devaient éclairer le sanctuaire, mais il y avait à cette disposition des inconvénients que l'état actuel fait disparaître ; ainsi l'église de ce côté est mieux close, l'autel et le tabernacle ressortent plus vivement et les regards de ceux qui entrent dans l'église ne sont pas distraits par des rayons de lumière souvent trop éblouissants, trop absorbants ; il y a, dans le sanctuaire, une ombre mystérieuse qui sied bien au lieu saint : tout calculé, les avantages se balancent à peu près.

Sur le flanc nord de l'église s'élève une tour carrée, munie aux angles de solides contreforts, surmontée d'un clocher ou flèche en

charpente recouverte d'ardoises. Deux côtés de la tour sont percés d'une belle et longue baie ogivale qui éclaire l'intérieur ; cette construction où tout est proportionné est d'un aspect monumental et charmant. Si nous pénétrons à l'intérieur nous apercevons à la hauteur des combles de l'église une voûte en pierres sur laquelle on monte par des échelles ; deux ouvertures sont pratiquées sur cette chambre, l'une donne passage sur le lambris du chœur et de la nef, l'autre murée devait être la porte d'une tourelle-escalier qui n'a pas été exécuté.

C'est sur le sommet des murs de cette chambre que s'appuie la belle charpente de la flèche : toutes les pièces sont en cœur de chêne et d'une force singulière ; deux autres échelles conduisent à l'étage du clocher, d'où le son s'élance par quatre lucarnes. Il n'y a plus qu'une cloche pesant de trois à quatre cents kilogrammes, fondue, bénite et placée en 1839. Avant 1793, il y en avait deux, on voit encore l'emplacement de celle qui a été enlevée à cette époque. Grâce au vide qu'elle laisse, on peut circuler librement dans cet étage, examiner la contrée et signaler les incendies. La flèche octogone est surmontée d'une croix en fer, de deux mètres trente centimètres de hauteur. A son sommet tourne, en indiquant la direction du vent, un coq d'une forme élégante et en cuivre doré. Cette dorure lui a été appliquée en 1866, époque où une tempête d'équinoxe ayant fait pencher la croix, le clocher a été réparé ; les ouvriers n'ont pas manqué de promener le coq dans les maisons du bourg. Quoique belle, cette croix a un défaut, c'est qu'elle manque d'un rejet d'eau à sa base, à son point de pénétration dans la boule. L'eau de pluie suivant la tige, filtre en mouillant la pièce de bois terminale appelée l'épi. Des boulins existent dans les murs de l'est et du nord ; ils ont servi à placer les échafaudages pour la construction, mais pourquoi les a-t-on conservés ouverts depuis des centaines d'années ? De plus, leur rapprochement dans le sens de la hauteur est inexplicable. L'on pense que cette disposition a été prise pour faciliter la défense, si la tour était attaquée ; il fut un temps en effet où les habitants d'un village se retiraient dans l'église pour résister à un coup de main. Nous avons trouvé en 1851 les deux baies bouchées presque entièrement, il n'y avait qu'une seule ouverture au sommet. Nous les avons dégagées, et elles ont été munies de volets.



EGLISE DE FONTENAY-SUR-EURE.

On trouve à l'intérieur de la tour, dans le mur de l'ouest, à gauche en entrant, une excavation, formée de belles pierres de taille, qu'on appelait le trésor, on voit encore la place des fermetures.

Pendant longtemps, le rez-de-chaussée de la tour a servi de *sacristie* : le procès-verbal de l'inventaire du mobilier de l'église dressé en 1793 l'atteste. Il y a de plus un indice matériel sur un moellon assez tendre formant le cintre de la porte et ouvrant dans le chœur. Cette pierre est profondément usée par le frottement des cordes des cloches. Comment expliquer ce frottement, qui, vu la profondeur de l'excavation, a dû se prolonger pendant des siècles ? Les sonneurs, pour ne point gêner le clergé se revêtant de l'habit de chœur, s'écartaient du côté de la porte et même dans son embrasure.

Néanmoins c'était un inconvénient gênant : aussi une sacristie fut construite sur le côté sud de l'église, la porte ouvrant sur le sanctuaire. Le petit édicule, qui existe actuellement, a été construit en 1778, date qui est inscrite au-dehors sur le linteau en pierre de l'édifice.

Au mois de septembre 1868, nous avons fait ouvrir, dans une portion de la large fenêtre, une porte de service, qui communique avec la cour du presbytère. Le besoin en bien des circonstances s'en faisait sentir. D'après un inventaire de 1790, nous voyons que les ornements et les vases sacrés étaient relativement beaux et nombreux. Ainsi il y avait un calice d'argent doré et sa patène, un ciboire d'argent et un soleil ou ostensoir en argent, deux burettes en argent, une bourse de brocard d'or bordé d'argent, servant à porter le Saint Sacrement aux malades. Il y avait quatorze chasubles avec leurs accessoires, deux tuniques, sept chapes de différentes couleurs, un dais, deux chapes et deux tuniques noires, dix aubes et amicts, vingt nappes d'autel grandes et petites.

A l'entrée de l'église existait une sorte de porche ou portique appelé le *chapitreau* : dénomination défigurée sous les noms de chapiteriau, chapiteau, dans la contrée du perche et aussi du pays chartrain. En résumé, chapitreau est le vrai nom de ces constructions accessoires d'un grand nombre d'églises ; c'était la salle de délibérations où les paroissiens tenaient le chapitre ou conseil dans lequel se traitaient les intérêts publics. Or l'an-

cien chapitreau de Fontenay, simple appentis adossé contre le mur occidental, était dans un état de délabrement indigne du lieu saint.

Pour le remplacer, le conseil de fabrique résolut d'en construire un neuf. Grâce à une aumône de deux cents francs versés par le religieux et généreux M. Doé, magistrat, propriétaire de la ferme de Maindreville, grâce à un don de cinquante francs de la part de M. le général d'Arbouville, et un autre de deux cents francs de la part de la préfecture, nous pûmes commencer les travaux à l'automne 1864, et les terminer dans l'été de 1865 : le nouveau chapitreau, pour lequel la fabrique avait réservé et versé cinq cents francs, fut solennellement bénit aux vêpres du dimanche de la dédicace des églises.

Intérieur.

L'église de Saint-Séverin de Fontenay est un édifice très régulier, dont plusieurs parties sont fort anciennes. Le sanctuaire, le chœur et la muraille du côté sud sont du onzième ; la tour du clocher du quatorzième, et la muraille du côté nord-est entièrement du seizième siècle.

Le Sanctuaire orienté vers le soleil levant des équinoxes se termine en rond-point gracieux, le fond est occupé par un autel de style moderne : car le rétable est couronné par un fronton soutenu par deux colonnes du style grec, placé en 1844. Du genre Louis XV sont et le tombeau et le tabernacle, dont la porte sculptée représente un arbre supportant un pélican qui nourrit ses petits de sa propre substance, symbolisme parlant figurant Jésus dans l'Eucharistie. La base même des deux colonnes repose sur le tombeau de l'autel, au lieu d'être en dehors, ce qui est un défaut. D'après les règles du style roman dont on voit un exemple dans l'église de Saint-Denis de Champhol, le sanctuaire était voûté en forme de four, puisque deux gros piliers, engagés à droite et à gauche, soutenaient l'arc plein-cintre. A la destruction de cette voûte, on ne sait à quelle époque, le rond-point du sanctuaire a été exhaussé, les murailles du chœur abaissées de façon que le tout fût du même niveau. Nous trouvons un témoignage indéniable de ce fait dans une gargouille en pierre, engagée dans un angle de la tour du clocher, aujourd'hui en l'air et surplombant

la toiture du chœur, tandis que, dans l'origine, elle recevait les eaux pluviales par un conduit dont on voit encore les pierres arrachées, formant gouttière. Pour remplacer les trois fenêtres éclairant le chœur et bouchées à cette époque, on ouvrit dans le mur sud du chœur, une grande fenêtre sans style bien prononcé.

A l'entrée du chœur, du côté de la nef, il y a un grand arc plein-cintre dont les extrémités reposent sur deux colonnes engagées, semblables à celles du sanctuaire. Ces quatre colonnes sont accompagnées aux angles intérieurs, de quatre colonnettes avec chapiteaux, de même style, et montant jusqu'à la voûte : il n'en reste plus qu'une à gauche, et un tronçon à droite. Les murailles du chœur et même les deux pilastres romans sont revêtus de boiseries, ce qui choque le goût des archéologues.

Depuis longtemps la voûte de cette partie ne se composait que d'un simple plafond fait avec des planches posées sur les traits ; elles étaient peintes en couleur bleue, détériorée par le temps ; sur l'un des traits on voyait la date 1660, époque d'une restauration partielle.

La nef étant de quelques mètres plus large que le chœur, l'espace en surplus est occupé par deux autels, à droite, celui de la sainte Vierge, à gauche, celui de saint Blaise. On n'avait pas dédié cette chapelle à saint Séverin, patron de Fontenay, parce que celle de Chaunay lui était consacrée.

On voit dans la muraille du côté de l'épître, deux petites fenêtres plein-cintre, percées près du toit, et ressemblant à des meurtrières de forteresse, l'une a été aveuglée on ne sait à quelle époque, probablement pour consolider la maçonnerie environnante ; l'immense fenêtre a vraisemblablement été ouverte vers 1527, c'était tomber d'un excès d'ombre dans un excès de lumière. A la même époque fut refaite la muraille du côté du nord, avec ses trois fenêtres assez régulières et ogivales, et la grande porte, aujourd'hui murée et avec raison, parce qu'elle était glaciale et superflue, puisque une autre existait en face (1). Les vitraux des trois fenêtres étaient en verre blanc ; dans celui qui est placé au-dessus du banc d'œuvre, se trouvait une petite figure, buste d'un personnage inconnu. Dans un autre losange

(1) L'embrasure de cette porte a été transformée en placard pour les bannières : c'est aussi l'emplacement du banc d'œuvre.

se lisait la date 1600 avec une sorte de signature abrégée et contournée selon l'usage du temps : trois initiales amalgamées avec le signe du chrétien.

L'huisserie et les vantaux de la porte occidentale avec leurs têtes de clous de bois étaient fort anciens (1), la petite poterne percée dans le vantail de droite était si basse qu'il fallait être de bien petite stature pour ne pas s'y heurter.

La couverture composée de larges et fortes tuiles date de plus d'un siècle. Quand dans l'année 1868 nous avons renouvelé le lambris de la nef, défectueux depuis sa restauration de 1825, nous avons trouvé sur un bardeau cette inscription en belles lettres rouges : « Lattéez, couverte et lambrisée à neuf MDCCLII par L. Lutton, S. Peigné, D. Provot, gagers et Jean Vasseur curé. »

Un document, tiré des archives du Chapitre mentionne que le 27 juillet 1528, monseigneur Louis Guillard, qui occupa le siège de Chartres de 1525 à 1553, vint consacrer l'église de Fontenay, qui pourtant avait déjà reçu la consécration. Pourquoi cette nouvelle cérémonie religieuse attestée par les croix sculptées dans les murailles ? Depuis le onzième siècle, le temps avait fait son œuvre destructive, de sorte que pendant la première partie du seizième siècle, de sérieuses réparations, et même des transformations furent nécessaires. Or cette restauration fut si importante, tant de parties neuves avaient été ajoutées, que l'autorité ecclésiastique crut devoir consacrer de nouveau notre église.

Cérémonies faites dans l'église de Fontenay.

Voici quelques cérémonies qui s'accomplirent dans l'église de Saint-Sévérin, et que les différents registres mentionnent.

1. *Baptêmes.* — Au mois d'octobre 1712, il y avait un baptême où figuraient des personnages notables. Le célébrant était messire Germain Lainé, curé du bas chœur de Notre-Dame de Chartres ; le parrain était M[e] Nicolas Claude de Brilhac, seigneur de Tachainville, la marraine Marie-Thérèse d'Agord de Doulins, femme de J. de Trémault, seigneur d'Espoir (sic).

L'habitude des habitants des villes de mettre leurs enfants en

(1) Nous avons remplacé le tout en 1873 par une porte à deux vantaux élégants, travail qui a coûté une centaine de francs.

nourrice à la campagne était moins fréquente qu'aujourdhui le premier cas d'un enfant en nourrice n'apparaît qu'en 1714. C'était le fils du procureur de Chartres nommé Gabriel Coubré (1).

Quant aux ondoiements assez en usage alors, on dressait l'acte en y relatant la dispense obtenue de l'évêché. Au mois de novembre 1714, on remarque un baptême sous condition, que l'acte explique ainsi : « parce que l'enfant a été ondoyé par une femme ignorante. »

Par extraordinaire, les enfants étrangers à la paroisse étaient apportés à l'église de Fontenay. En 1700, est baptisé un enfant du hameau de Bluet, dépendant de Thivars, à cause des grandes eaux. La loi civile exigeait la déclaration de la paternité pour les enfants illégitimes. Aussi le 5 mars 1716, après la cérémonie du baptême, M. le curé se rendait au Pont-Tranchefétu, où l'enfant était né, et procédait à l'enquête ; deux ans après, la même chose arriva pour un enfant de Meslay-le-Grenet. Voici le billet que la mère coupable fit parvenir à M. le curé : « Monsieur, je vous prie d'avoir la bonté pour moi L. P. de baptiser mon enfant dans les noms de Charles Ciguier, comme je l'ai déclaré ci-devant au gresfier de monsieur le lieutenant criminel de Chartres. Fait ce 9 juillet 1718. Témoin mon seing : L. P. ».

Une cérémonie religieuse qui dut intéresser vivement les habitants eut lieu le 27 septembre 1724. Une toute puissante et jeune demoiselle y tint sur les fonts du baptême l'enfant d'un pauvre journalier. Cette marraine se nommait Louise d'Elvemont, fille de Me Philippe d'Elvemont, colonel du régiment de la cornette blanche ; cette jeune personne était en pension chez les dames Ursulines de Chartres.

Autre cérémonie : le dimanche onzième jour de juillet 1676 en l'église de Fontenay a été bénite la grosse cloche de ladite église par discrète et vénérable personne Louis Baudoin, chanoine official du Chapitre de Notre-Dame. Le parrain a été Me Charles Galiot, docteur de Sorbonne, chanoine de Chartres, et demoiselle (2) Marie de Gasceau, épouse de Me Davoignon, conseiller

(1) Cette famille était importante ; le médecin de Gille Marie, curé de Saint-Saturnin, était un membre de la famille Coubré.

(2) On remarquera le nom de « demoiselle » donnée à une femme mariée, c'est qu'alors le nom de dame n'était donné qu'aux femmes de la haute aristocratie.

au présidial de Chartres, qui ont tous signé et ont nommé la cloche « Charles Marie ».

2° *Mariages*. — Quelques mariages offrent certaines particularités : « Le dimanche 27 mai 1688, Marie Magdeleine Leprêtre (nièce de messire Leprêtre curé), épousa Gabriel Piat, marchand bonnetier de Chartres, fils d'un chirurgien habitant Saint-André. » La famille Leprêtre avait une certaine importance dans la contrée, ainsi le frère de M. le curé « Jacques Leprêtre » avait été procureur au bailliage, et sa fille, Marie, l'année qui avait précédé son mariage, avait été marraine avec Charles Joseph de Casenave, fils de noble homme Abraham Joseph de Casenave, aide major de la première compagnie des mousquetaires.

Vers la fin du dix-huitième siècle, dans un grand nombre de mariages on relate cette particularité : « dispense obtenue de l'évêché pour bannir avant les fiançailles. » Un de ces mariages fut célébré par un chanoine de Chartres, Me de Bengy, en présence de la veuve du seigneur de Montmureau.

Voici ce que nous lisons en tête des registres de l'année 1739. « L'an 1739, le 1er janvier, nous curé soussigné avons lu, au prosne de la grand'messe paroissiale, le décret du saint Concile de Trente, touchant les mariages clandestins ».

Inhumations.— D'après l'acte du 12 juin 1650 « fut enterré en l'église le corps de Genneviefve, fille de noble homme Jacques de Guéau, escuier etc. » On voit qu'à cette époque on inhumait souvent dans l'église. C'était un privilège qui s'acquérait par une aumône donnée à la fabrique et qui est ainsi spécifiée dans le registre d'Oinville-Saint-Liphard : « Le 28 aoust 1761, a été inhumé .. bien entendu sous la même close imposée et pratiquée par chacun des habitants qui sont inhumés dans la nef qui pour le droit de la fabrique fournissent cinquante pavés d'un pied carré pour estre posés tant sur la fosse du défunt que où il convient placer le surplus : J'ai reçu du légataire la somme de vingt quatre livres au lieu de pavés qu'il devait. Delaborde, prévot ; d'Herbilly curé d'Oinville-Saint Liphard. »

Au mois de décembre 1679, le Chapitre de Notre-Dame rendait un décret autorisant l'inhumation dans le chœur, partie réservée aux ecclésiastiques, du corps du sieur Jacques Guéau, seigneur de Fontenay. Les inhumations dans l'église vers 1744 deviennent très rares. Cependant ce fut encore le lieu de sépulture de Pierre

Milsot, ancien tabellion et syndic de la paroisse. Du reste, en 1750, parut un édit royal qui restreignait encore ce privilège, ainsi le neveu du curé de Fontenay fut inhumé dans le cimetière. Il se nommait Giles Vasseur de la paroisse de Coudray-au-Perche, décédé à l'âge de 18 ans, écolier au séminaire de Saint-Charles de Chartres (aujourd'hui grand séminaire).

Cette défense de faire le moins possible les inhumations dans l'intérieur des églises fut provoquée par une plus grande mortalité qui sévit dans la France et dans Fontenay en particulier, spécialement en 1749, qui compta trente-trois décès (vingt-trois de grandes personnes), et en 1755 qui eut vingt décès.

Signalons les dernières inhumations sous le pavé de l'église : Au mois d'août 1756, celle d'une femme nommée Anne Dorange, veuve d'un sieur Peigné, laboureur à Chaunay : cérémonie imposante à laquelle assistait M. M. Delalande, curé de Saint-Georges, officiant, Hardouin, curé de Nogent, Marye, curé de Meslay.

En 1760, l'inhumation d'un simple berger et celle d'un enfant, fils d'un couvreur en chaume.

En 1763, février, celle d'un jeune homme de 25 ans, trouvé noyé près du moulin de Villaine. Il était maître cuisinier charcutier, demeurant à Chartres chez sa mère, aubergiste au Louis d'argent, sur la paroisse de Saint-Saturnin, dont le curé atteste que ce jeune homme a toujours vécu en bon chrétien. Quelles précautions ne prenait-on pas, en effet, pour que les défunts fussent dignes des cérémonies de l'église. « Ainsi, au mois de juillet 1723, un homme originaire du Maine, qui faisait la moisson, vint à mourir dans une ferme du pays. On ne l'inhuma en terre sainte que sur la déclaration de ses compagnons et de ses compatriotes qu'il était très bon chrétien ; on prit pour témoin le sieur Bordier, en sa qualité de fossoyeur et sacristain.

Le 28 février 1715, on venait prévenir M. le curé qu'un homme venait d'être trouvé écrasé par une voiture sur le grand chemin de Villaine à Chartres, au-dessus du bois de Goindreville. Aussitôt M. Levassor, avec quelques témoins, se rend sur les lieux, où il trouve ce pauvre charretier gravement blessé à la tête mais respirant encore. Il le fait transporter dans la maison d'une veuve Rousseau, pour y être soigné. Là M. le curé prend des informations pour savoir si cet homme est catholique. Des personnes

accourues à la nouvelle de l'accident, affirment le bien connaître : il se nomme Gédéon Cartier, demeurant à Ecurolle, paroisse de Charonville. Cet infortuné, ayant recouvré sa connaissance, répond aux questions du catéchisme et récite les prières du diocèse. Dès lors, plus de doute. M. le curé lui donne l'absolution : quelques instants après, le blessé expire. Son corps fut exposé devant la grande porte de l'église, jusqu'à l'arrivée de sa femme et d'un laboureur d'Epeautrolles qui le reconnurent, après quoi il fut inhumé dans le cimetière.

3°. — Cure de Fontenay.

Le Presbytère.

Il fallait pourvoir à l'existence convenable de l'ecclésiastique, chargé par le Chapitre de desservir la paroisse et obligé à la résidence au milieu de son troupeau. Aussi l'illustre compagnie constitua-t-elle à son délégué un revenu assuré, lequel se composait d'une habitation appelée presbytère, à la lettre « lieu où loge le prêtre ». A cette maison étaient adjoints un jardin et une certaine quantité de terres labourables que l'usufruitier faisait valoir lui-même ou donnait en location à un fermier.

L'ancien presbytère, ferme aujourd'hui, est situé au chevet de l'église, dont il est séparé par une petite rue descendant aux fontaines. C'est un petit manoir solidement construit en maçonnerie et pierres de taille aux angles, couvert en tuiles, ayant sa façade au levant et le pignon sur la rue du village. Des bâtiments d'exploitation entouraient la cour, tous existent encore, seule la grange champarteresse a été détruite. Voici l'inscription qu'on lit sur la première pierre de l'angle nord et près de la grande porte, du côté de la voie publique : « J'ay été posée par maître J. Vasseur, curé de Fontenay, 1757 ». Telle est la disposition intérieure : cuisine sur laquelle ouvrent deux petites chambres, au centre un vestibule donnant accès dans la salle à manger, principale pièce alors de toute habitation importante. Le chambranle de la vaste cheminée, encore existante, est en pierre sculptée, deux larges fenêtres à petits carreaux éclairent cette salle d'honneur ; du vestibule on monte au grenier, et sous

l'escalier on descend à la cave. La cour d'exploitation rurale s'étend en face. A cette maison curiale étaient annexés un vaste jardin potager, assez mal placé, puisque pour s'y rendre il fallait traverser la rue, un clos de vignes s'étendant jusqu'au chemin des rouliers. L'absence d'arbres à cidre et aussi de communication avec le Perche rendait la culture de la vigne indispensable celle-ci d'ailleurs réussissait bien dans ces terrains secs,graveleux et exposés au midi. Ce petit domaine, pris dans un vaste terrain entourant l'église et appartenant au Chapitre, possédait encore une vaste mare ou marchais alimenté par les eaux de pluie. Le trop plein de la pièce d'eau coulait dans la vallée, en traversant, comme à présent la rue du village, par un ruisseau appelé : « canal du Chapitre. » Il se jetait dans les fontaines en longeant un terrain situé au sud de l'église, dénommé la mérie, vieux mot qui signifie lieu inculte, couvert de broussailles. C'était alors un bois appartenant également au Chapitre. Un colombier dont il ne reste aucun vestige, y est mentionné en 1335. Il y avait une tourelle servant à l'élevage des pigeons.

Revenus de la Cure.

Voici les différents usages financiers qui réglaient les relations entre le Chapitre et les curés. En prenant possession de la cure, le prètre, présenté par le chapitre et agréé par l'évèque, s'engageait à payer sur les biens dont il allait jouir une rente annuelle au profit de messieurs les chanoines, onérés de lourdes charges, par exemple de la construction et de l'entretien de la Cathédrale, de l'édification des églises dont ils avaient le patronage. C'est ce que nous appellerions : prendre à ferme.

Messire André Bréant, nous dit le registre capitulaire de 1390, était chapelain et fermier (capellanus firmarius) de Fontenay.

Parfois aussi, un grand nombre d'ecclésiastiques, pour ne pas être distraits des occupations de leur ministère par les soins des affaires temporelles, louaient le revenu de leur bénéfice pour une somme déterminée à un fermier. C'est ce que fit en 1335, Jean Mathieu par ce sousseing authentique : « Le vendredi en la fète de saint Michel archange, Jean Gaulart père, et Jean Gaulart fils, ont pris à ferme de Me Jean Mathieu, prestre curé de l'église de Fontenay, tous les revenus, fruits et récoltes, et aussi les obla-

tions attachées à l'église paroissiale, et cela pendant trois années à partir du prochain synode ». Puis le revenu de traitement est indiqué à la fin du même acte : « à raison de cinquante livres tournois de pension annuelle ou de fermage. » Mais il y a une clause qui nous prouve que le presbytère avait le droit féodal de colombier : « excepto columbario dicti loci. » Cette somme de cinquante livres pouvait équivaloir à six cents francs, d'après l'estimation des savants ; comme le prix de l'argent était trois fois au moins supérieur à la valeur actuelle, c'était un traitement de dix huit cents francs ou deux mille francs : ce n'était pas exagéré pour le curé de campagne, obligé de soutenir son rang, faire honneur à sa charge, et surtout s'occuper des pauvres dont il avait le soin.

Pour ce qui concerne la résidence, mentionnons que les prêtres ayant titre de chapelains ou de desservants ne faisaient pas généralement au moyen-âge un long séjour dans leur desserte. Voici une pièce en français tirée des registres des contrats du chapitre, assez curieuse, par rapport au traitement et à la résidence en 1527 : « Mercredi 18 juin, M. Etienne Forget, prestre demeurant à Fontenay, prend à ferme et loyer d'argent du jour et feste de saint Luc jusques à six ans de vénérable et discrette personne M. Pierre Ythier, prestre chanoine curé de la cure et église paroissiale de Fontenay à ce présent bailleur, ladite cure avec tous et chacuns les fruits revenuz pour la somme de quatre-vingt-dix livres tournois de ferme rendue à Paris en la maison de mestre Pierre Ythier. Pendant lequel temps, ledit preneur est tenu a promis et promet faire sa continuelle résidence au lieu presbytéral dudit Fontenay, et faire le divin service, payer les droits et devoirs ordinaires. » La livre tournois au temps de François I équivalait à onze francs quatre-vingt-trois, c'était une somme de mille francs en chiffres ronds que le desservant devait prélever sur un revenu fort diminué.

Les Vicaires.

Dès 1412, M. Michel Barberote était comme un vicaire gérant. Voici l'acte qu'il rédigea en entrant en fonction : « Le vendredi après la fête de la Conception (8 décembre), Michel Barberote,

prêtre recteur de l'église paroissiale de Faverolles (1), a reconnu avoir pris à ferme, depuis l'époque du synode de Chartres dernièrement tenu, jusqu'à celui qui se tiendra dans trois ans, de M. Pierre Lehongre, prestre recteur de l'église de Fontenay, ladite église avec tous ses droits pour la somme fermage de vingt-six livres tournois, qu'il s'engage de payer au dit recteur chaque année en deux termes, à la Pentecôte et au jour du synode. Aussi ledit recteur sera tenu de payer les charges et les contributions. »

La modicité de la rente étonnera moins quand on saura qu'alors le setier de blé valait cinq sols.

On voit une chose étrange en 1482 : deux ecclésiastiques exercent ensemble le saint ministère. Ce sont messires Etienne Lhomme et Jean Hullier. Le 18 décembre de la même année, ils prennent la ferme pour le prix total de quatre [vingt] livres et quinze sous à payer au Chapitre. Aucun détail n'explique la raison d'une redevance si minime (2).

Il paraît que la coutume de partager la desserte d'une paroisse peu populeuse entre deux prêtres existait surtout au commencement du seizième siècle. Voici comment le registre capitulaire (3) nous a conservé ce fait : « Vendredi 17 décembre 1507, vénérable et discrète personne M. Raoul Labbé, prêtre de la cure de Fontenay, baille la desserte de son église à deux hommes honorables : messires Etienne Forget et Mathieu Baller, prestres, pendant trois ans, pour la somme de soixante-cinq livres qui lui sera payée en deux termes. »

La présence de ces deux pasteurs à Fontenay était-elle simultanée ou alternative ? L'augmentation de la population exigeait-elle cette mesure ? Nous ne pouvons rien répondre de précis. Nous pensons que c'était là un préambule de la fondation d'une charge de vicaire. En effet, à la fin du seizième siècle, nous voyons un

(1) Faverolles, Faberiolæ 1202, lieu où l'on cultive les petites fèves, paroisse située dans le canton de Nogent le roi : on ignore le motif qui a décidé Me Barberote à changer de paroisse, le nombre des habitants étant à peu près le même. Peut-être voulait-il quitter le patronage des religieux de Coulombs pour celui des chanoines de Notre-Dame.

(2) Il fallait que le revenu fût assez convenable, puisqu'en 1686 la plupart des curés préférèrent leur prébende à la portion congrue de trois cents livres, fixée par la déclaration du roi.

(3) *Archiv. départ.* G. 182, fol. 89.

vicaire à Fontenay conjointement avec un curé. La petite maison en face de l'ancien presbytère, appelée encore le vicariat, a été évidemment bâtie sur un terrain détaché du jardin de la cure. Messire Portelance, chapelain puis curé de Fontenay, exerça le ministère jusqu'en 1632 ou environ (le registre est perdu depuis cette époque jusqu'en 1633), et avait plusieurs vicaires successifs dont voici les noms : Messires Payen Launay, Robert Geray. Ce dernier signait : « Viguier de l'église de M. Saint-Séverin de Fontenay » et quelquefois : « de Saint-Séverin-sur-Eure : l'église et la paroisse étaient tout alors.

Titulaires de la cure de Fontenay.

1305. *Pierre Barrère* : il devient en 1322, chanoine de l'église de Chartres (1).

1306. *Jean* II de *Gallande* (2).

1322 *Raoul Bonsens*.

1322. *Guillaume d'Attainville* Il y eut permutation : « Le vendredi après la fête (14 janvier) de saint Hilaire, messire Raoul Bonsens (Radulphus Bonsensus), recteur de l'église de Fontenay, échange et permute avec messire Guillaume d'Attainville, chapelain de la chapelle de Saint-Jean dans l'église de Saint-Médéric de Paris. »

1333. *Bernard des Chateaux*. Voici l'acte de la prise de possession : En 1333, le lundi avant la fête de saint Clément, messire Bernard des Chateaux (B. de Castris), fut promu par le Chapitre à la cure de l'église paroissiale de Fontenay-sur-Eure, échangeant pour elle les bénéfices qu'il possédait à Paris.

1334. *Jean Mathieu* ou *Mathi*. Il était clerc de chœur, fut promu, le vendredi après saint Laurent et accepté le lendemain par procureur ; le Chapitre commet le chanoine Guillaume Tierry pour l'introniser dans la dite église.

1351. *Raymond Grimauld*. (Raymundus Grimaldi).

1390 *André Bréant*, chapelain fermier (3), en même temps peut-être que

(1) *Petrus Barere*, rector ecclesie de Fonteneto super Auduram.

(2) *Johannes de Gallerda*.

(3) *Dnus Andreas Breant*, capellanus firmarius de Fonteneto super Audram.

1391 *Reignauld de Montceau* (de Moncellis). On lit en effet en 1391 (1) cette curieuse attestion : « J. Louis de Fontenay paye à Regnauld de Montceau, recteur du lieu, cent sous pour la vente de porcs. »

1401 Jean Chapot, en même temps doyen rural de Vendôme (2)

1404. *Theold Monnaïer.*

Pierre Lehongre.

1412. *Michel Barberote.* Voici sa promotion : « le vendredi après la fête de la conception, Michel Barberote, prêtre, recteur de l'église paroissiale de Faverolles, au diocèse de Chartres, a reconnu avoir pris à ferme depuis l'époque du synode dernier jusqu'à celui qui se tiendra dans trois ans consécutifs de messire Pierre Lehongre, recteur de Fontenay, ladite paroisse avec tous ses droits pour la somme de 26 livres tournois qu'il s'engage à payer en deux termes à la Pentecôte et au jour du synode.

1432. *Pierre Lehongre.* Voici un acte de procuration (3) : « Le mardi après la fête de tous les saints, messire Pierre Lehongre, recteur de l'église de Fontenay, constitue pour son mandataire Jean Cauchart ».

1460 à 1476 (4). *Michel Rivet*, des draps de l'église de Chartres (Nous ignorons le sens de cette expression).

1482. *Etienne Lhomme* et *Jean Hullier* prennent à loyer la juridiction spirituelle et temporelle de Fontenay pour quatre vingt livres et quinze sous à payer au Chapitre.

1490. *Michel Rivet.* Est-ce le même que celui nommé vingt ans plutôt ? nous l'ignorons ; toujours est-il que cet ecclésiastique eut un procès (5) : « Débat meuz et pendant entre Me Michel Rivet, curé de Fontenay, et Me Robert Guérin, prêtre licencé en droit, religieux de l'abbaye de Saint-Vincent, des bois (6), prieur de Saint-Loup du bois de

(1) *Archiv. départ.* G. 157, fol. 115.

(2) Le vendômois et le blésois faisaient partie du diocèse de Chartres ; ils en furent séparés en 1694, sous l'épiscopat de Mgr Godet des Marais pour former le diocèse de Blois.

(3) *Archiv. départ.*, G. 168, f 117.

(4) Plus on avance, plus il y a de permanence dans la résidence.

(5) *Archiv. départ.*, G. 178, f. 42.

(6) Cette abbbaye de fondation royale au XIIe siècle, était située dans la paroisse de Saint-Maixme, près Chateauneuf ; les bâtiments en sont aujourd'hui transformés en manoir seigneurial.

Lèves (1) à cause d'une porcion de jardin ». Quelle fut l'issue du procès ?

1507. *Me Raoul Labbé* (2), prêtre de la cure de Fontenay, baille la desserte de son église à deux hommes honorables ; MMes Etienne Forget et Matthieu Balley, prêtres, pendant trois ans.

1527. *Pierre-Ythier.* « Discrète personne, Me Etienne Forget, prêtre demeurant à Fontenay, prend à ferme pour six ans de vénérable Pierre Ythier, prêtre, chanoine curé de la cure de Fontenay, pour quatre-vingt-dix livres. » Cette pièce est une des premières libellées en langue vulgaire ; aussi quel pénible enchevêtrement de mots répétés (3). C'est ce pasteur qui assista à la consécration de l'église de Fontenay en 1528.

Ici nous sommes arrêtés par une lacune, jusqu'à l'année 1607, date des registres de l'état civil déposés à la mairie.

Jean Portelance: peut-être succéda-t-il immédiatement au prêtre dont la tombe se voit encore dans l'église à l'entrée du chœur et qui porte la date 1588 (4) ?

Il exerça le ministère au moins depuis 1627 jusqu'en 1632. A cette époque les registres sont perdus jusqu'en 1643. Il prenait d'abord le titre de chapelain de l'église de Fontenay ; il eut plusieurs vicaires.

1644-1647. *Gabriel Corbière*, remplacé de son vivant par Guillaume Pintart qui enterra : « en l'église le 31 décembre 1648, le corps de son prédécesseur ».

1647-1658. *Guillaume Pintart* (5) : « enteréet inhumé, le lundi 4 no-

(1) Le prieuré de Saint-Loup existait au hameau du Bois de Lèves. En 1246, Marguerite, vidamesse de Chartres, y fonda une chapelle.

Les procès étaient nombreux à cette époque : c'est alors que Charles VIII voulait faire valoir ses droits sur le royaume de Naples, qui jadis avait été possédé par un de ses grands oncles, Charles d'Anjou, frère de saint Louis : guerre ou procès, c'est à peu près la même chose.

(2) *Archiv. départ.*, G. 182, f. 89.

(3) « Les mêmes termes de paiement commençant au jour et feste de Penteco̧ste prochainement venant, et à Saint Luc en suivant, et ainsi de là en avant chascun an le dit temps durant, etc. »

(4) Cette pierre fruste présente un calice assez grossièrement sculpté à côté de la croix.

(5) La famille Pintard était une des principales de Chartres : l'un de ses membres fut un historien estimé, un autre, Me Guillaume Pintard, avocat au siège présidial, habitait la paroisse Saint-Michel, mais demeurait pendant les vacances à Fontenay en sa maison de campagne.

vembre 1658, es le chœur du côté de l'évangile à quatre heures du soir. » Il mourut probablement victime d'une de ces épidémies fréquentes alors. Ce bon pasteur avait écrit cette recommandation au frontispice des registres mortuaires :

Vous qui dans ce tableau lisez,
Priez Dieu pour les trépassés.

1658. *M. Jehan Siby* signait desservant provisoire, il ne fit que passer.

1658-1668. *François Garrault* (1) : « inhumé dans le chœur, le 14 janvier 1668, âgé de trente huit ans : »

1668-1668. *Louvain*.

1699-1690. *Christophe Le prêtre* : « inhumé dans le chœur à l'âge de cinquante deux ans, après avoir reçu les saints sacrements, par le curé de Thivars (c'était M. Ermenoul), qui a chanté la grand'messe pour lui, le dix septième jour de novembre 1690. »

1690-1700. *Jean Baptiste David* appartenant à la noblesse de robe (2). « Le 7 mars 1700, inhumé dans l'église à l'âge de 35 ans, ayant reçu pendant le cours de sa maladie les sacrements de l'église, par M. Hamard, desservant de Thivars ». On voit encore présentement la petite pierre tombale placée sur la fosse de M. David. Les lettres ne sont pas entièrement effacées parce qu'elle a été pendant longtemps recouverte en partie par l'estrade du lutrin.

1700-1736. *Joachim Levassor*. Le 24 août 1712, ce pasteur faisait à Fontenay l'inhumation d'un enfant du seigneur de Spoir, nous ne savons pour quel motif, ce gentilhomme ancien capitaine du régiment royal, se nommait Me Jacques de Tremault, il était allié aux de Guéau Casenave de Fontenay. L'année 1736, Me Joachim Levassor tombait malade au mois de mars. M. le curé de Meslay qui le remplace dès lors dans les fonctions du ministère ajouta cette clause dans la rédaction des actes : « à cause de la maladie du sieur curé de Fontenay ». Un mois après Me Levassor était inhu-

(1) Il inscrivait en tête de ses registres la formule pieuse : « Jésus, Marie, Joseph ».

(2) L'an 1693, le dimanche 18 octobre était inhumé dans l'église par le curé de Chauffour le corps de dame Marie Lefebure, veufve de feu Jean David de la Gassine, vivant advocat au parlement.

mé le 1er avril au bas de l'église, vis-à-vis du confessionnal par M. Jean Vannier, curé de Barjouville, en présence de neuf prêtres des paroisses voisines et des demoiselles Marie et Marguerite, sœurs du défunt : celui-ci était âgé de trente-six ans.

1736-1772 *Jean Vasseur.* Peu de temps après son installation, ce prêtre eut la douleur de perdre sa mère : « Aimée Haudebourg, veuve de Jean Vasseur, inhumée dans l'église ».

En 1768 il tombait malade, les actes sont dressés par les pasteurs voisins qui relatent toujours le motif : « à cause de la maladie de M. le curé de céant ». Il prolongea ainsi son existence, accablé par les infirmités et la maladie, jusqu'au jeudi seizième jour d'avril 1772, il était inhumé dans le cimetière par Me Michel Filastre, curé de Luisant. La tradition dit que sa tombe était en face de la grande porte du cimetière. Il avait habité le nouveau presbytère pendant quinze ans, et mourait à l'âge de soixante-seize ans.

1772. 23 mai. *Alexandre Bainville.* Des vieillards de la paroisse nous ont dit avoir connu cet ecclésiastique dans leur première jeunesse.

Les Registres de la cure de Fontenay.

Souvent les registres mentionnent dans la rédaction des actes certains détails, certaines formalités qui nous étonnent, c'est qu'alors, l'état religieux des citoyens n'était pas séparé de l'état-civil, comme aujourd'hui ; un acte était une sorte de procès-verbal servant aussi bien au temporel qu'au spirituel.

Vers 1674, l'autorité supérieure s'occupa d'une manière plus spéciale de la rédaction des registres. Jusqu'alors les actes étaient écrits sur papier ordinaire, papier mort, comme l'on dit ; mais en 1674, il est ordonné de les dresser sur papier marqué. Ce timbre est placé au milieu du haut de la page, portant les armes de France, trois fleurs de lis, en exergue : « généralité d'Orléans », au-dessous le prix, un sol ou douze deniers la feuille. Un nouvel édit du 2 octobre 1691 ordonnait que « le présent registre contenant huict feuillets fût cotté et paraphé par premier et dernier par nous Cristin de Gravelle, seigneur de Veignaux et Reversaux,

pour et sur iceluy enregistrer tous les baptêmes, mariages et sépultures qui se feront en la paroisse de Fontenay ». Certains actes, comme ceux de M. Hamard, sont parsemés de détails curieux. En voici un exemple : « L'an 7 etc. est décédé J. Gallois, meunier, âgé de quarante ans, après s'être confessé à moi, prêtre desservant la cure de Thivars, et avoir reçu le saint Viatique du corps de Notre-Seigneur et le sacrement d'Extrême-Onction de mes mains, à cause de la maladie de M le curé de Fontenay, a été inhumé le lendemain dans l'église de Fontenay avec les cérémonies ordinaires. etc. » Le plus ancien registre que nous possédions était rédigé par M. Portelance, vers 1607.

Il ne faut pas s'étonner de rencontrer partout à l'époque du moyen âge l'usage de la langue latine, si concise et si claire. La langue vulgaire « vernacula », comme l'appelaient avec une sorte de dédain les gens lettrés, n'était employée que par le peuple dans le commun de la vie, elle était à l'état d'enfance, mais pourtant elle grandissait et se formait. Il fallait encore plus d'un siècle pour que, sous le règne de Charles IX, vers 1530, on pût en commander l'usage dans les actes publics, où jusque-là le latin avait été d'obligation. Qu'on juge de ce jargon barbare et grossier par l'extrait d'une lettre écrite par François I à la reine mère en 1521 : « Tout aseteur yusy que me voulois mettre o lyt, est arrivé Laval, lequel m'a aporté la serteneté deu levement deu syege de Mezière. etc. etc. » Franchement le latin, même en décadence, était plus satisfaisant.

Il est à remarquer que l'acte d'inhumation de messire « Gabriel Corbière » curé de Fontenay, le 31 décembre 1648, est le premier qui ait été écrit en caractères français. Sous messire Portelance, ils étaient formés en lettres gothiques. Dès lors, les actes sont très lisibles et d'une rédaction claire, convenable, plus détaillée que précédemment.

4°. — La Fabrique de Fontenay.

Les registres de 1785 nous ont conservé une pièce intéressante, qui nous apprend la manière dont on nommait alors aux fonctions des marguilliers ou gagers de la fabrique : « Aujourd'hui, lundy 16 mai 1785, deuxième fête de la Pentecôte, issue de la messe paroissiale de Fontenay, assemblée à la tablette de

l'église dudit lieu, où étoient présents messieurs les curé gagers et habitants, auxquels a été représenté par Me Alexandre Blainville, prêtre curé, que François Marceau, cabaretier, depuis peu décédé, était l'un des Marguilliers avec Germain Laigneau, laboureur audit lieu, le sieur curé demande qu'il soit procédé à l'élection d'un nouveau gager. Ainsi après avoir annoncé par trois dimanches et fêtes ladite assemblée, cloche sonnante, a été procédé à la nomination d'un nouveau gager. Et après avoir recueilli les voix d'un chacun a été annoncé pour gager Charles Rondeau pour commencer son exercice dès aujourd'hui pour une année. A l'effet de quoi nous l'autorisons de régir, gouverner et administrer les revenus et biens de la fabrique. Fait et arrêté à la dite tablette, ledit jour et an. »

Parmi les douze signatures apposées au bas de cet acte, il n'y a que deux noms qui soient encore portés dans la paroisse.

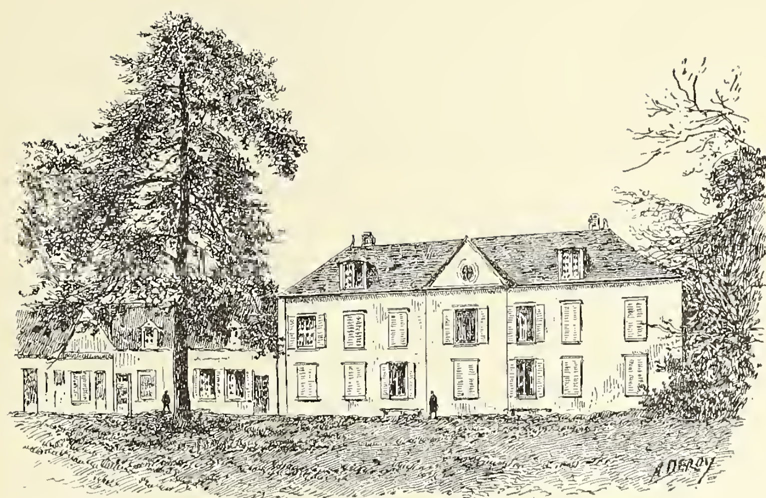
L'inventaire de 1790 nous fait connaître que les biens fonds de la fabrique consistaient en trente-un setiers (1) de terre labourable, donnés par testaments. Le plus ancien testament fait en faveur de la fabrique remontait à 1604 : il était d'un setier de terre, donné par Mathurin Grégoire. L'acte avait été passé par devant Me Jean Germain tabellion à Courville. Nous ignorons combien ces terres étaient louées, nous savons uniquement qu'il y avait dans l'église vingt-cinq bancs, produisant la somme de quatre-vingts livres.

5°. — Les Seigneurs de Fontenay.

La première famille (2) mentionnée dans nos registres est celle de Guéau. Le dimanche 12 juin 1650 fut enterré en l'église le corps de Geneviefve, fille de noble homme Jacques de Guéau, es-

(1) Encore aujourd'hui le setier équivaut à 80 perches ou 40 ares.

(2) Toutefois un savant archéologue, feu M. Lecoq nous a dit avoir trouvé, aux archives, dans les papiers des greffes de justice, un curieux document sur Fontenay. Le village avait alors pour seigneur un sieur de la Barre ; il abusait de sa puissance pour commettre toutes sortes de crimes. Entre autres méfaits, il fut accusé et convaincu d'aller s'embusquer sur le grand chemin de Chartres à Illiers au lieu dit « des cinq croix », et là d'attaquer à main armée et de détrousser les voyageurs, accompagné qu'il était de ses gens de service. Il fut condamné à mort par la haute justice, et exécuté vers 1364. Cette sentence entrainait la destruction de son château et la séquestration de ses biens, qui revinrent à la commune.



MAISON SEIGNEURIALE DE LA MARTRAYE.

cuier, sieur de Saint-Ville : En juillet suivant, ce gentilhomme qui était le seigneur du village perdait une autre de ses filles, nommée Eléonore, également inhumée dans l'église.

En 1638, messire Jacques de Guéau avait acheté de messire Florent Cornu, prêtre, de Paul Cornu et de sa femme la maison de la Martraye, sise à Fontenay, avec plusieurs terres, prés et champarts. L'année suivante, il complète son acquisition en achetant de Mathurin Renard et de Marguerite Cornu, sa femme, sept septiers de terre à Fontenay de la partie de la censive des Forets, relevant du fief de Meslay-le-Vidame.

Le 30 mai 1657, le château de la Barre était vendu par Henry Desquats, escuyer, et son épouse damoiselle Lechalaret, à Me de Guéau, sieur de Saint-Ville et à damoiselle de Trémault, son épouse, moyennant 5000 livres, d'après un décret du bailliage de Chartres rendu le 12 avril de l'année suivante.

Ce domaine passa ensuite entre les mains de la famille de Casenave, au moyen d'une adjudication par décret, faite aux requêtes du palais, des fiefs de Fontenay et de la Martraye, saisis réellement sur les enfants mineurs de Louis Lebreton et d'Elisabeth de Guéau, sa femme, au profit d'Abraham Joseph de Casenave.

Messire David, curé de Fontenay, fut dans l'espace d'un mois deux fois parrain, d'abord d'une fille ayant pour marraine demoiselle Marie Charlotte de Casenave, ensuite d'un garçon ayant pour marraine damoiselle Marguerite de Casenave; les officiants furent Me Devaux, curé de Nogent, et Me Ermendul, curé de Thivars. Il paraît que le seigneur n'était pas d'humeur commode : il refusa, nous ne savons pour quel motif, de reconnaître la suprématie du vidame de Meslay. Aussi, le 19 juillet 1686, une saisie féodale des fiefs de Fontenay et de la Martraye fut prononcée à la requête du comte de Meslay contre le sieur de Casenave, faute de foi et d'hommage. Le Chapitre de Notre-Dame qui était, de moitié, seigneur du village, se mêla de cette affaire qui fut terminée le 22 septembre 1690 par une transaction entre le dit sieur de Cazenave, le Chapitre et le sieur de Meslay. Dans cet acte, le fief de Fontenay fut reconnu pour le même que le fief de la Barre possédé jadis par les Acarye. Le sieur de Casenave ne tarda pas à mourir sur ces entrefaites, car un acte d'un baptême nous dit que le parrain fut Me Paul François Juncquet, prêtre et chapelain de

saint Florentin de Beaumont, et la marraine Marie Marguerite Juncquet, dame de Fontenay, veufve de feu M. Joseph Abraham de Casenave, seigneur de Montgrand.

Une petite fille, Jeanne Françoise Charlotte de Casenave, épousait messire Françoise Lepage, écuyer, ancien capitaine au régiment de Piedmont, chevalier de l'ordre militaire de Saint-Louis. Ce seigneur de Fontenay-Lamartraye, relate l'acte de son décès, mourait en son château à l'âge de 73 ans, après avoir reçu les sacrements de Pénitence, d'Eucharistie et d'Extrême-Onction ; le 3 février 1755, il était inhumé devant l'autel de la sainte Vierge par M. le curé de Chauffours.

Il est à croire qu'il ne laissa pas d'hériter direct, puisque l'acte ne fait pas mention de la signature de ses enfants. La veuve mourait un an après et était inhumée dans l'église de Fontenay.

D'après un acte de baptême, le nouveau seigneur était messire Auguste de Mauperché, écuyer ; il fut parrain de l'enfant de son jardinier, nommé Delarue. La marraine était dame Geneviève Lecouvreur, épouse de Me Mathieu Louis de Mauperché, substitut de M. le procureur général, demeurant à Paris et présentement dit l'acte, à Fontenay, leur terre de campagne. On doit remarquer la séparation, alors existante entre les deux seigneuries de Fontenay et de la Martraye. Cette dernière devient la propriété de M. Hamard, ancien conseiller et contrôleur des tailles de Paris.

L'acte d'un mariage qui eut lieu le 18 août 1789 nous fait assister à un nouveau changement : Me Etienne-Simon Leblanc de Boisricheux, seigneur des fiefs de Fontenay et de la Martraye, mariait sa fille au sieur Michel Marie François Loiré, avocat au parlement, procureur fiscal au comté de dunois. Le père de ce jeune homme était maire de la ville de Châteaudun. La mère de la jeune épouse s'appelait Marie-Anne-Agathe Marceau de la Fosse, (famille du général Marceau). Le père, M Leblanc était, dit l'acte, entreposeur de tabacs. Ses deux oncles étaient Etienne Leblanc, ancien capitaine de cavalerie, et Louis François Leblanc de Neauville, conseiller du roi, rapporteur du point d'honneur ; ses deux frères se nommaient Alexandre-Emile Leblanc et Amable-Marie Leblanc de la Martraye ; ce dernier est le père de M. Adolphe Leblanc de la Martraye.

6°. — Les Écoles de Fontenay.

Dans le principe, et cela à une époque fort reculée, une école a été bâtie à l'ouest de l'église, sur une portion de terrain appartenant au Chapitre. C'est cette célèbre et puissante compagnie qui fonda cet établissement, comme elle faisait toujours dans les lieux soumis à sa juridiction. Dans toutes ses paroisses, elle construisait ou aidait puissamment à construire l'église, et, groupés autour, le presbytère et l'école, foyers de la vraie lumière qui a éclairé et civilisé notre contrée.

Dès l'année 1306, l'instruction primaire, grâce aux largesses du Chapitre, y était florissante ; c'était un sieur Guillaume de Gonelle qui était maître d'école (1). Nous ne savons quelle faute grave commit cet homme ; toujours est-il qu'il fut condamné à sortir du diocèse. Voici sous quel titre ce malheureux est désigné : « Guillaume de Gonelle, jadis recteur des écoles de Fontenay ».

Vers 1688, le maître d'école, « le sieur Jean Crosson » signait artistement en amalgamant le J. de son prénom avec le C. de son nom, les registres de ces années-là donnent aussi les noms d'un huissier et d'un tabellion pour messieurs du Chapitre.

Le maître d'école « Letricheux » quittait Fontenay vers le milieu de l'année 1756, il était remplacé par le sieur Charles Hallouën que M. le curé appelle dans la rédaction des actes « notre maître d'écolle. » La première fois que cet homme apposa sa signature, ce fut dans l'acte d'une inhumation, à laquelle assistait un clerc tonsuré du grand séminaire nommé maître Jean Chappon.

En l'année 1774, le sieur François Sellier remplaçait Jacques Bouvert ; il était déjà d'un certain âge, car au commencement de 1779, il assistait au mariage d'une de ses filles, majeure, qui épousait un sieur Laigneau, tailleur d'habits.

(1) Ce nom est expressif, et très exact : le nom d'instituteur donné par la municipalité de Fontenay le 20 ventôse an II, est un non sens, puisque instituteur signifie fondateur.

III

FONTENAY DEPUIS LA RÉVOLUTION

JUSQU'A 1901.

1° — La Paroisse et l'Eglise.



'OFFICE divin était encore célébré publiquement dans l'église de Fontenay en septembre 1793. Une délibération du conseil municipal à cette époque, qui vota soixante francs pour réparations au presbytère, mentionne que la réunion eut lieu à l'issue de la messe paroissiale. Le temps n'est plus où les décrets de police sur la fermeture des cabarets, pendant les offices religieux, étaient exécutés à l'endroit du sieur Contrepoix, cabaretier, condamné à une amende de six livres, pour avoir donné à boire pendant Vêpres. Vers 1794, un nommé « Daideville » fait une demande pour établir un atelier de salpêtre dans l'église, dont il se charge de lessiver les terrains : il est déjà muni de cette permission pour les églises de Meslay et de Nogent : on octroya sa demande. Dès lors le lieu saint fut publiquement profané, tout le mobilier dévasté, les statues brisées, le grand crucifix, au-dessus de l'entrée du chœur, détaché et précipité à terre : un vieillard, M. André Ballay, témoin de cette abomination lorsqu'il était enfant, nous a dit que l'individu coupable de ce sacrilège avait eu une mort affreuse, regardée par tous comme une punition.

Après le bouleversement, la paix religieuse et la liberté, chassées depuis plus d'un an, profitèrent de l'ordre qui tendait à se rétablir pour revenir guérir bien des blessures, relever bien des ruines. Le 15 thermidor an III (août 1795), un prêtre catholique, M. l'abbé Barentin, se présenta pour rouvrir l'église et exercer

le saint ministère. C'était avec bonheur que la majorité des habitants avaient vu le rétablissement du culte dans leur église ; sans doute, ils n'avaient pas été entièrement privés des secours de la religion, possédant la chapelle du château de Spoir, appartenant alors à Madame du Tillet. M. l'abbé Balthasard, approuvé par l'autorité ecclésiastique, administrait les sacrements à tous les fidèles des paroisses environnantes, qui venaient les réclamer. Parmi les différents actes consignés sur un registre que nous possédons encore, nous relevons deux mariages, et dix huit baptêmes d'enfants, nés en 1794, après le départ de M. Bainville. La formule est celle de l'ancien style : « L'an 1795,j'ai baptisé sous condition dans la chapelle de Spoir... » Il pouvait se faire, en effet, que ces enfants, âgés de plusieurs mois, eussent été ondoyés, comme il arriva pour André Abraham Bucher de Chaunay, ondoyé par la sage-femme.

Au plus fort de la persécution cet ecclésiastique ne fut pas inquiété, parce que, n'ayant aucun titre hiérarchique , il ne dépendait pas du gouvernement. Sous le directoire, au contraire, il fut accusé d'exercer sans autorisation le culte catholique, quoiqu'il n'exerçât plus les fonctions de pasteur, les paroisses voisines possédant déjà des ministres. Il aurait dû se présenter devant la municipalité de Mignières pour prêter le serment, tel que l'avaient fait MM. Barentin et Lonqueue. Cité devant le tribunal de Chartres, il fut condamné à une amende de cinq cents livres. Il avait rédigé,à l'usage des habitants de Spoir, hameau religieux, un livre de prières que nous avons trouvé dans une maison de Maindreville, où on le conservait précieusement.

M. l'abbé Lonqueue avait donc bien des ruines à réparer. Il décora l'église le moins mal qu'il put. Au-dessus des autels, sur le mur, il fit peindre des sujets religieux pour figurer des rétables : nous en avons encore vu des traces sous le badigeon ; il improvisa aussi des vases sacrés en fer blanc, du reste assez bien exécutés.

Le conseil municipal, considérant que l'église était en mauvais état, que la couverture était bien défectueuse, vota dans sa munificence cinquante francs. De cette malheureuse époque dataient des taches salpêtrées, qui apparaissaient en deux endroits des murailles et que nous avons enlevées au moyen de vernis hydrofuge. En 1818, on fit des réparations importantes à l'église : en

voici le détail pris dans le procès-verbal d'adjudication : « L'adjudicataire est tenu de réparer la couverture du clocher tout entier, ainsi que la noue qui est entre le rond-point de l'église et le clocher et la sacristie, les auvants et enfaitages de l'église. » Un maçon d'Illiers, Esnault, prit pour deux cent six francs les travaux qui devaient être terminés dans deux mois.

En 1822, la pointe du clocher étant restée longtemps à découvert, la pluie avait endommagé les pièces de la charpente, et la lourde croix penchait et menaçait de tomber. De concert avec M. le maire, M. l'abbé Roulleau fit réparer toutes ces dégradations, effet d'une incroyable incurie. Sur les murailles intérieures, malpropres et humides, l'on fit des peintures grossières sans doute, mais qui donnaient au lieu saint une physionomie religieuse. Un menuisier de Chartres, le sieur Vercasson, au moment où l'abbaye de l'Eau (couvent situé sur la paroisse de Ver et habité par des religieuses de l'ordre de Citeaux) fut saccagée et supprimée par la révolution, acheta les vieilles boiseries qui ornaient la chapelle, il proposa à la fabrique deFontenay de les lui céder à bon compte et de les adapter aux proportions de l'église. Le chœur fut donc recouvert de boiseries de différentes provenances, mais très belles à cause des sculptures délicates qui les décorent : les amateurs regrettent pourtant que les deux piliers engagés, sur lesquels retombe l'arc plein cintre, soient ainsi masqués.

Les boiseries du chœur sont ornées de groupes de feuillages, de fruits délicatement sculptés et de volutes bien fouillées. Celles de la nef, couronnant la porte d'entrée et le dessus du banc-d'œuvre, se composent de larges panneaux dont les riches moulures en relief encadrent des écussons armoriés, surmontés de la couronne baronale avec guirlandes imitant des feuilles de laurier. Le tout bien adapté est très décoratif.

Le conseil municipal, à cette même époque, faisait quelques réparations au lambris en voûte de la nef, pendant que la fabrique fermait la porte ogivale qui se trouvait dans la muraille du nord, et ouvrait celle de l'occident qui, depuis 1627, ne servait que très rarement Pendant cette même année 1824, les marguilliers faisaient disparaître des bancelles informes et insuffisantes, puisque beaucoup de fidèles apportaient leurs chaises à l'église, et les remplaçaient par des bancs clos, très proprement et très

solidement exécutés ; c'étaient des frais énormes pour une fabrique qui, des quarante deux setiers de terre qu'elle possédait jadis, n'avait pas conservé un centime de revenu fixe : aussi les bancs de quatre et de deux places furent-ils mis en adjudication en 1827, et trouvèrent des acquéreurs. Mais il manquait une chaire : en 1834, M. l'abbé Roulleau chargea un habile menuisier de Chartres, M. Largouet, de dresser le plan et le devis d'une chaire simple mais de bon goût. Le travail était porté à la somme approximative de cinq cent cinquante francs. Le 18 mai 1834, devant ces messieurs de la fabrique, eut lieu l'adjudication publique : après les surenchères de messieurs Richard, menuisier à Chartres, Challange, charpentier à Ver, Guyon, menuisier à Sandarville, les dits travaux furent adjugés à M. Largouet pour la somme de quatre cent quatre-vingt-cinq francs. Cette chaire existe toujours.

Ce même jour on mit en adjudication les places des deux chapelles, achetées pour la somme de quatre-vingt-dix francs par M. Guillaume de Bassoncourt, bourgeois habitant l'ancienne maison Tardiveau. Il quittait le pays, les places étaient vacantes. Cette chapelle de la sainte Vierge fut adjugée pour la somme de cinquante et un francs à madame Guéry ; à la mort de cette dame, les trois places passèrent à madame Arlaut, puis, au décès de cette dernière, furent réservées au personnel du presbytère. La chapelle de Saint-Blaise, depuis de Saint-Joseph, fut adjugée pour la somme de quarante-cinq francs à M. Barrier Forestier, propriétaire à Fontenay.

En avril 1793, la grosse cloche s'étant trouvée cassée, le conseil municipal se réunit pour aviser aux moyens de la faire refondre. Le citoyen Huron, fondeur lorrain, s'engagea à fournir la cloche pour la Pentecôte, aux conditions suivantes : la commune lui donnera un ouvrier pour l'aider à descendre et à monter la cloche ; pour le déchet, estimé à cinq livres pour cent, elle donnera une clochette pesant cinquante ou soixante livres, et la somme de 150 francs payable en deux fois, à Pâques 1794, et à la même époque 1795. Quant au surplus de la clochette, le fondeur s'oblige à la payer trente cinq sous la livre. Dans le cours de 1839, cette cloche unique vint à se casser, nous ne savons dans quelles circonstances : de suite on s'occupa de la faire refondre. Quand tout fut dûment préparé, eut lieu le bap-

tême, cérémonie de bénédiction faite par M. Roulleau. Cette cloche, du poids de cinq cent soixante dix livres, fut appelée « *Marie-Louise-Cécile* » par Marie-Adolphe Leblanc de la Martraye, parrain, et par M[me] Marie-Louise-Cécile du Temple, épouse de M. le comte du Temple de Rougemont, demeurant à Chartres, petite fille et représentante de M[me] Marie-Louise-Cécile Guéry, marraine. Aussitôt après, la cloche fut placée dans le clocher où elle sonne encore, et l'acte signé par MM. Cibois, Ballay A., Vincent Guersant, Bellier Guillaume et Moreau, marguilliers.

Notre première pensée, avant d'entreprendre les nombreuses décorations dont l'église avait un pressant besoin, fut de régulariser le fenêtrage, de rendre l'ouverture du sud semblable à celle du nord. Nous parlâmes de ce projet à un architecte qui, tout en le louant, nous dit que, pour oser l'entreprendre,il faudrait avoir cinq mille francs en caisse : toucher en effet à ces vieilles murailles rongées par les siècles, c'était s'exposer à voir tomber des pans entiers de maçonnerie en poussière Nous avons abandonné ce dessein tout en nous occupant de l'ameublement intérieur de l'édifice sacré.

C'était une humble église au cintre surbaissé
L'église où nous entrâmes,
Où depuis sept cents ans avaient déjà passé
Et pleuré bien des âmes.
A genoux longtemps nous priâmes.
Et longtemps la prière en nos cœurs a laissé,
Le parfum dont vivent les âmes :

2° — La Cure de Fontenay.

C'est le 30 septembre 1792 que M. Alexandre Bainville, curé de Fontenay, élu peu de temps auparavant, président des officiers municipaux, prêta le serment de fidélité à la nation et à la loi. Le 11 décembre 1792, le maire Guillaumin et un membre du conseil, Guillaume Henry, se transportèrent à la maison presbytérale pour y clore et arrêter les registres courants de l'église, dresser un inventaire des registres existants et les emporter à la mairie : « Le citoyen A. Bainville, dit le procès-verbal, nous a

conduits dans sa chambre où il nous a représenté 92 registres en bon état, depuis 1700, tous cottés et paraphés. Quant aux registres des années antérieures, il nous en a présenté onze en bonne forme, quinze autres en mauvais état, ni cottés ni paraphés, lesquels nous avons cotés et paraphés. »

Pendant la Terreur, Alexandre Bainville, curé assermenté, quittait la paroisse (1). Le 15 thermidor an III comparaissait devant la municipalité de Fontenay le citoyen : « Barthélemy Barentin, prêtre catholique romain, lequel a déclaré qu'il se propose d'exercer le ministère d'un culte sous la dénomination du culte catholique, apostolique, romain, dans l'étendue de cette commune, et a requis qu'il lui soit décerné acte de sa soumission aux lois de la république, conforme au principe de sa conscience.

Il n'exerça pas longtemps le ministère dans la paroisse, car, dès le 17 brumaire suivant, il fut remplacé par M. l'abbé Hamard, lequel, devant Jacques Ballay, agent municipal, fit la déclaration suivante : « Je reconnais que l'universalité des citoyens français et

(1) En l'année 1794, M. Bainville avait quitté Fontenay, sans y laisser beaucoup de regrets, comme nous le disaient les vieillards âgés de quatre-vingts ans. Il adhéra avec une déplorable facilité à la constitution civile du clergé. Dans les actes des registres, il ajoute ces mots au millésime ancien : l'an premier de la république. A l'inhumation d'un calviniste, il signe : officier public provisoire. Dans un mariage qu'il fit alors, il communique avec l'évêque constitutionnel d'Eure-et-Loir, M. Bonnet, ancien curé de Saint-Michel de Chartres, il en avait obtenu,une dispense de deux bans signée par M. Pouilley, vicaire épiscopal, et par M. Rebré, secrétaire. Le 6 décembre 1792, dans la rédaction des actes, il ne met plus, même à la marge, le mot baptême ; il n'y a plus rien de religieux, quoiqu'il écrive encore : les partis se sont présentés devant nous, prêtre, curé et officier public. Tous ces amalgames, et compromis peu orthodoxes, ne prouvent pas de sa part un jugement bien droit. Il n'en était pas de même de son frère, M. Michel Bainville, curé de Saint-Luperce, mort quelque temps avant la révolution. Il était bachelier en Théologie et ancien professeur de philosophie au collège de Chartres. D'un caractère énergique, il se montrait ardent défenseur des droits de son église. Il le fit bien voir dans un procès célèbre qu'il eut à soutenir contre son châtelain de Blainville. Messire Léonard de Cluzel était, parait-il, d'une humeur tracassière tenant outre mesure à ses prérogatives seigneuriales. Tout ce démêlé, raconté au long dans le registre de la paroisse, se termina à l'amiable par une transaction. Le maître autel de Saint-Luperce, tout en marbre, est dû au zèle de M. Michel Bainville comme le témoigne son nom gravé sous la plaque de cuivre qui recouvre le haut du tabernacle. Le prédécesseur de M. Michel Bainville à Saint-Luperce avait été, le 9 janvier 1744 Me Guillaume Lonqueue, maître ès-arts de l'Université de Paris, bachelier, peut-être parent de M. Alexandre Lonqueue, curé de Fontenay.

le souverain, je promets soumission et obéissance aux lois de la république. » Ce prêtre ne résida pas longtemps, probablement faute d'habitation, car, dès le 21 pluviôse suivant, Jacques Simon-Lonqueue, prêtre habitant Chartres, après le serment requis, déclarait vouloir exercer le ministère du culte catholique dans l'église de Fontenay.

Le mot dimanche reparaît le premier jour complémentaire de l'an onze, pour une réunion du conseil municipal. La fabrique n'étant pas encore légalement reconstituée, la municipalité examinait les budgets et comptes de l'église. Cette année là il y avait un excédent de recettes de trente-huit francs. C'était Monsieur le curé qui faisait fonction de trésorier volontaire, du consentement des habitants de la paroisse.

M. l'abbé Lonqueue, qui venait de perdre sa tante et sa nièce, enlevées par un terrible fléau, fut lui-même atteint ; sa santé, devenue chancelante, l'obligea à quitter la paroisse, pour être transféré à Champhol où il mourut quelques années après. Les détails que nous a donnés sur ce digne prêtre une personne âgée de Champhol nous ont fort intéressé et édifié. Avant son départ, le conseil municipal faisait une reconnaissance à ce vénérable ecclésiastique, datée du 1 brumaire an XIV, par laquelle elle déclarait avoir de lui reçu la recette de tous les bancs et l'acquisition de tous ses ornements pour la somme de cent francs, sur lesquels il y avait encore à verser trente-cinq francs. L'autorité épiscopale résidant à Versailles, mais représentée à Chartres par M. l'abbé Lesage, curé de Saint-Pierre, chargea M. l'abbé Boutroue, curé de Thivars, de la desserte de Fontenay. Cet ecclésiastique, déjà curé de cette paroisse avant la révolution, avait rétracté son serment à la constitution civile du clergé.

Au moment du rétablissement officiel du culte, il avait été réintégré dans sa paroisse. Malgré son âge, il continua la desserte jusqu'au 16 novembre 1810. C'est alors que les habitants de Fontenay, désirant avoir un pasteur résidant, prirent en location l'ancien presbytère ; le conseil épiscopal leur envoya M. l'abbé Saucier de la Boderie, ancien officier dans un régiment de dragons, et qui avait reçu les ordres sacrés. Un acte de mariage célébré en 1812 signale une circonstance bien douloureuse pour l'église catholique, la captivité du saint père Pie VII. Une dispense de consanguinité au second degré fut demandée ; mais

le pontife romain n'étant plus libre, elle fut légalement accordée par Monseigneur l'évêque de Versailles, Charrier de la Roche : « Vu, dit l'acte, l'impossibilité de recourir au souverain Pontife. »

A l'occasion d'un mariage célébré le 28 décembre 1813, une dispense de semblable nature fut obtenue de l'ordinaire, à ce autorisé par notre saint père le Pape en vertu d'un indult accordé à Monseigneur de Versailles.

Vers le milieu de l'année 1814, M. Saucier de la Boderie quittait la cure de Fontenay, il est probable que ce fut la question du presbytère qui en fut cause. Le conseil épiscopal eut alors recours à M. l'abbé Moriette, ancien professeur de l'antique maîtrise, chapelain de Spoir à cette époque. Il continua de desservir la paroisse jusqu'au commencement de l'année 1818, où, quittant la chapellenie du château de Mme du Tillet (de l'ancienne famille de Tremault de Fontenay), il rentra dans les rangs du clergé diocésain et fut nommé curé de la paroisse de Vert-en-Drouais, où il mourut en odeur de sainteté. C'est lui qui, à la fin des registres de l'année 1816, appelée par le peuple « l'année du blé mouillé » consignait cette réflexion : « Les pluies continuelles ont bien endommagé la récolte ; il serait à souhaiter que les peuples revinssent à Dieu. Il ne nous punit que pour nous convertir. »

Le vénérable curé de Thivars, M. Boutroue, fut chargé de la desserte, fardeau qu'il porta jusqu'à sa mort, arrivée en 1819.

Il fut remplacé dans la cure de Thivars par M. l'abbé Morin, qui desservit la paroisse de Fontenay jusqu'à la mi-novembre 1822, époque où il cessa d'être curé de Thivars. Son successeur, M. l'abbé Roulleau, chargé de la desserte de Fontenay, porta un intérêt tout particulier à cette paroisse délaissée ; les offices religieux s'y célébraient comme dans l'église principale, et d'importantes réparations s'y firent Atteint d'une maladie grave, il quitta la paroisse au bout de dix-huit ans, et choisit M. l'abbé Champion, curé de Gellainville, son intime ami, pour le remplacer. Après sa mort, arrivée dans le courant d'octobre, M. l'abbé Bannier fut nommé curé de Thivars. Sa faible santé l'empêcha d'accepter la desserte de Fontenay qui fut offerte à M. l'abbé Lecomte, curé de Meslay-le-Grenet. Celui-ci en remplit les fonctions jusqu'au commencement de 1844, époque où il fut transféré à la cure de Saint-Georges sur-Eure. Fontenay était une cause de véritable embarras pour l'autorité épiscopale. La

place de Meslay était vacante, M. le curé de Nogent desservait Chauffours, Saint-Georges était trop loin. Un essai tenté par Monseigneur Clausel de Montals pour y rétablir la cure et faire bâtir un presbytère ne put encore réussir.

Le curé de Sandarville fut chargé de la desserte, malgré l'éloignement, mais les enfants étaient obligés d'aller au catéchisme à Sandarville. Cet état de chose commençait à exciter les plaintes des habitants, quand M. l'abbé Eugène Bézard, venant du vicariat de Janville, fut nommé à la cure de Meslay, et reprit la desserte de Fontenay jusqu'au mois d'août 1851.

3° — Le Presbytère.

L'exercice du culte public étant forcément supprimé en 1794, M. l'abbé Bainville quitta alors la paroisse. La commune qui s'était emparée du presbytère continua à l'entretenir. Le 18 messidor, le conseil vota 60 livres pour y faire des réparations. Le jardin de la ci-devant cure fut loué par adjudication, à Jean Carré, journalier, pour la somme de cent francs.

Cependant sous la pression des lois nouvelles le presbytère fut vendu. M. l'abbé Lonqueue qui en était devenu propriétaire s'offrit à le revendre à la commune.

Nous ne savons quels obstacles empêchèrent la transaction, mais la maison curiale avec ses dépendances et son vaste jardin fut vendue à un particulier. Toutefois les habitants de Fontenay avaient toujours le désir de posséder leur pasteur au milieu d'eux, et ils saisissaient toutes les occasions qui se présentaient pour réaliser ce projet. Ainsi le 16 novembre 1816, M. de la Martraye proposait de vendre à la commune, pour la somme de six mille francs, une maison propice à servir de presbytère dont la paroisse, dit la délibération, a le malheur d'être privée. L'autorisation demandée à la préfecture, pour avoir un curé : « qui ramènerait et maintiendrait la morale dans notre commune » fut refusée. L'époque du rétablissement de l'évêché de Chartres était pourtant propice. Faute de presbytère, Fontenay, pendant un demi-siècle, fut desservi par les prêtres voisins. Mgr de Montals pensait depuis longtemps à retirer cette pauvre paroisse du triste état où elle se trouvait. Or, en 1851, l'immeuble occupé par



FONTENAY-SUR-EURE (LE PRESBYTÈRE)

Mme veuve Arlault, fille de Mme Guery, devint vacant, par la mort de cette dernière ; il restait indivis entre les deux héritiers : Mme veuve Du Temple de Rougemont de Chartres, et M. de Saint-Laumer d'Eguilly. Ayant appris cette circonstance, Monseigneur demanda aux copropriétaires de lui louer la maison pour dix-huit mois, moyennant la somme de cent cinquante francs : ce qui fut accordé.

Sa Grandeur aussitôt envoya au prêtre, occupant le vicariat de la Bazoche-Gouët, M. l'abbé Charles Germont, l'ordre de se présenter à l'évêché le mardi 29 juillet 1851. Le vénérable prélat lui dit : « Monsieur l'abbé, nous vous nommons curé de Fontenay-sur-Eure. — Monseigneur, je suis tout prêt à vous obéir, répondit l'abbé, mais permettez-moi de vous faire remarquer que ce pays est dépourvu de presbytère. — Vous en ferez bâtir un. En attendant, j'y ai pourvu : vous habiterez une charmante maison de campagne. Allez donc prendre possession de votre cure et que Dieu vous bénisse. »

Le dimanche suivant, 10 août, eut lieu la cérémonie d'installation, présidée par M. l'abbé Fauchereau, directeur au grand séminaire, qui, après l'évangile, démontra cette vérité, du haut de la chaire : « Envoyé par Dieu lui-même, le prêtre est 1° l'ami de ses paroissiens, 2° leur guide assuré dans le chemin du ciel. » A son tour, le nouveau pasteur monta en chaire, et expliqua, en se les appliquant, ces paroles de Notre-Seigneur dans l'évangile de saint Jean (chap. X. verset. 10) : « Je viens afin qu'ils aient la vie et qu'ils l'aient plus abondante. »

Après l'office, une députation d'hommes et de jeunes gens, accompagnés de tambours, au bruit de détonations d'armes à feu, en signe de joie, vinrent offrir leurs félicitations à leur curé. Un petit compliment très bien tourné lui fut adressé par un maître serrurier.

Restait à faire construire un presbytère, affaire très difficile, mais capitale. M le curé s'en occupa activement. Le conseil municipal pensa d'abord de faire l'acquisition de la maison louée par Monseigneur, mais les propriétaires voulaient la vendre avec toutes ses dépendances, communs, potager, verger, que la commune, disaient-ils, pourrait ensuite revendre avantageusement, en les morcelant. Tous le monde eût adopté ce plan, malgré l'éloignement de l'église, inconvénient très réel dont on ne se rendait

pas assez compte. Tout échoua devant un règlement administratif, qui défend aux communes de faire des spéculations de cette nature. La propriété était estimée vingt mille francs ; mais, à cause du but que l'on se proposait, les propriétaires l'auraient cédée pour la somme de seize mille francs ; même en revendant la plus grande partie, il ne serait resté pour la cure qu'une maison déjà ancienne, sujette à des réparations fréquentes, et éloignée de l'église. Ce projet fut donc abandonné, et aussitôt un autre, infiniment plus convenable, se présenta.

On connaît la ruelle de l'hospice, descendant à la rivière : elle sépare la maison de M. de la Martraye de son potager et de son parc. Depuis longtemps, la famille demandait à la commune de lui céder, moyennant finances, ce malencontreux passage ; et toujours la commune a refusé. Or M. de la Martraye possédait près de l'église un vaste jardin longeant au sud une portion du cimetière depuis longtemps abandonné. Il offrit de le céder à la commune en échange du passage précité, offrant en retour une somme de 4000 fr. et de plus se chargeant de placer une pompe sur la place au lieu de la fontaine publique, et de faire une mare bassin joignant la rue en face de la ferme de l'hôtel-Dieu. Cette combinaison fut portée à la connaissance de l'autorité ecclésiastique, et, le 25 juin, MM. Sureau et Paquert, vicaires généraux, vinrent à Fontenay examiner l'emplacement. Ils furent satisfaits et donnèrent complète approbation. Après la moisson, le vendredi 20 août, le conseil municipal accepta à l'unanimité cette proposition. La ruelle étant d'utilité publique, il fallait une enquête de commodo et incommodo, ouverte le dimanche 2 novembre 1852 : le maire de Meslay-le-Grenet, M. Bouvart, avait été choisi pour commissaire enquêteur. Le soir, à 4 heures, au moment où se fermait l'enquête, aucune opposition ne s'était présentée : c'était une approbation générale et définitive : la paroisse voulait un presbytère, afin de conserver son pasteur au milieu d'elle. Choisi pour dresser le plan de la maison curiale, M. Moutonnet vint le vendredi 24 décembre examiner le terrain. Sept semaines après, le 17 février 1853, il nous envoyait les plans extérieurs et intérieurs du presbytère avec le cahier des charges.

Le conseil, ayant approuvé les plans, avait voté le 20 février 1852 la somme de six mille francs, en demandant à la préfecture un secours de deux mille cinq cents francs. Les travaux du

presbytère furent mis en adjudication le 22 mai et le 12 juin, mais sans résultat.

Le 1er juillet, un traité à l'amiable fut passé entre la commune et M. Pessé, entrepreneur à Chartres : et le lundi 1er août, la première pierre fut posée, et les travaux continuèrent sans interruption, de sorte que la couverture était terminée le 27 octobre 1853.

Les appropriations intérieures se firent pendant l'hiver et le printemps, aussi le 19 octobre 1854, Monsieur le curé put-il quitter son habitation provisoire et venir habiter le presbytère préalablement bénit par Monseigneur de Chartres le 15 juin précédent.

Le voilà donc atteint ce but si désiré au prix de longs et persévérants efforts et d'une dépense totale de 10700 fr.

Voici les dispositions telles que M. Moutonnet, architecte, les a réalisées : « façade au midi sur la vallée : façade au nord sur la rue du village. Au rez-de-chaussée : cuisine, cabinet de travail, salle à manger, dont les portes ouvrent sur un vestibule. Escalier conduisant à un pallier sur lequel s'ouvrent trois chambres à coucher, deux au midi, une au nord. L'escalier se prolonge jusqu'au grenier pavé, éclairé par deux fenêtres, dont celle du nord est surmontée d'une croix en brique incrustée dans le pignon. La déclivité du coteau a permis d'avoir du côté du jardin un sous-sol, qui peut convenir à un bûcher, à une buanderie, à une serre. Le plus grand compartiment contient un fourneau avec chaudière, et un petit atelier pour travaux manuels, car la température y est chaude en hiver et fraîche en été. Le second compartiment a été transformé en 1855 en chambre convenable une porte dans le fond donne accès au fruitier et à la cave voûtée, lesquels du reste sont desservis par un escalier intérieur.

4° — La Commune de Fontenay.

La perception des impôts se faisait par des hommes de la localité appelés collecteurs. Et cette fonction était adjugée publiquement au rabais. Ainsi, en 1792, on crie la charge à huit deniers de bénéfice par livre ; elle descend par des rabais successifs à quatre deniers, et est prise par le sieur Jumeau, fermier à Chétiveau. Quant au budget municipal, de création nouvelle, il montait

alors pour le chapitre des dépenses à la somme de sept cent soixante-trois francs, quinze centimes dont voici le détail.

Loyer d'une mairie	40£
Greffier, c'était le maître d'école Havette.	150£
Papier, bois, lumière.	80£
Salaire du maître d'école	250£
Perception de la communauté	207£ 4 s. 6. den.
Perception mobilière	13£ 18 s. 8 den.

Le mardi 27 novembre 1792, an premier de la République, les habitants, convoqués au son de la cloche, se réunirent à la municipalité pour élire un officier public provisoire qui tint les registres de l'état-civil.

Une loi du 2 décembre avait réglé le droit des particuliers par rapport à la possession des armes. Aussi Jean Charpentier, meunier de Pré, vient-il déposer à la mairie un fusil propre à la défense de la patrie en danger ; en effet, déjà la frontière était menacée.

En mars 1793, en vertu d'un décret de l'Assemblée nationale, on ouvrit à la mairie un registre pour l'inscription de ceux qui désiraient marcher volontairement à la défense de la patrie. Personne ne se présenta. Alors, au son de la cloche, on convoqua les garçons et les hommes veufs et sans enfants ; parmi eux on choisit sept hommes pour former le contingent, ces soldats involontaires durent marcher.

Sous le règne de Napoléon Ier, si Fontenay partagea les joies de la victoire, il ressentit aussi quelques-unes des douleurs de la guerre. Certains actes de baptême mentionnent que le père de l'enfant était sous les drapeaux.

C'est en l'année 1808 que l'on cessa dans les écrits publics de se servir du calendrier républicain.

A cette époque le Conseil municipal donnait ou plutôt prêtait tous les serments politiques qu'on lui demandait : en mars 1809, il prêtait serment de fidélité à l'empereur ; le 7 décembre 1815 : « Je jure, disait-il, fidélité et obéissance au roi qu'ils nous ont donné : » [Qui ils ? que veut dire le rédacteur de la formule ?]. Aux Cent Jours, on se contente de rajeunir le premier serment.

Pendant l'hiver 1816, 1817, la commune dépensa sept cent trente huit francs, pour nourrir ses pauvres, qui étaient au nombre de cent treize, tandis que l'année précédente, on n'en comptait

que vingt-huit. En conséquence, elle demanda un secours à la préfecture, alléguant les charges qui l'avaient écrasée à l'occasion du passage des troupes étrangères.

Vainement la municipalité essaya-t-elle de rentrer en possession des terrains communaux envahis par des riverains peu consciencieux : on ne réussit que pour le chemin dit du Barillet, conduisant de la Martraye au lieu appelé le Guervilliers ou pré du roi.

En mai 1818, le conseil constata que les murs de clôture entre le cimetière et les jardins situés au sud appartenaient à la commune ; voici quelques-uns des considérants : « De tout temps le cimetière, clos de murs, a été toujours à la charge de la commune ou paroisse ; le sieur Contrepoix prit des mains du Chapitre de Notre-Dame ce bois taillis, mais non clos ; il l'acheta du gouvernement comme bien national, mais les murs du cimetière n'ont pas été vendus en même temps. »

Un peu en aval du pont, la rivière se divisant en deux bras forme une petite île dont le terrain est un excellent pré de 10 perches (1) ; le sieur Pierre Cailleaux l'ayant réclamé à la municipalité, comme de son domaine, celle-ci accéda à sa demande. Il y avait, sur le territoire de Fontenay, deux mille six cent soixante-dix neuf setiers de terre labourable, et deux cent quarante neuf arpents de pré et de bois : le conseil préleva sept centimes par arpent de terre arable et quarante-quatre centimes par arpent de pré et de bois pour payer au garde-champêtre en 1818 son traitement de trois cents francs.

5°. — La Mairie.

Le 27 novembre 1792, succédant à Mathurin Bucher, M. Bainville, curé, fut nommé greffier, puis maire le dimanche 2 décembre 1792, parce qu'il était fort populaire. Mais il paraît qu'il y avait incompatibilité entre les deux fonctions, parce que, dit l'exposé des raisons, il faut que le maire soit attentif sur les faits d'activité de l'officier public à son poste, et qu'il faut pareillement que le maire soit attentif sur le fait d'activité du curé à son poste (!).

(1) L'ouverture d'un nouveau bras de l'Eure, exécuté en 1793 par la fabrique de Nogent-sur-Eure, se rattache au remaniement du moulin dont la roue fut reportée au côté nord pour la paroisse de Nogent.

L'élection fut annulée et Guillaumin le remplaça. Il fut créé pour le citoyen Boustol un poste de procureur de la commune, mais il ne l'exerça pas, parceque, étant charretier et domestique, il était exposé à aller habiter hors de la commune.

La nouvelle municipalité laissait beaucoup à désirer; le 19 janvier 1793, un des conseillers fut révoqué : « parce que, dit le rapport officiel, il a perdu son droit d'honnête citoyen, par un vol de deux setiers de blé dans une grange où il travaillait ».

M. Jacques Ballay, cultivateur à Maindreville, exerçait depuis un an les fonctions de maire quand il reçut, le 21 pluviôse an IX, le serment de M. Lonqueue, « qui se présentait pour desservir la paroisse », mais il démissionnait le sextidy germinal an V. Les citoyens, pour le remplacer, se réunirent au nombre de 28, dans la ci-devant maison commune; le bureau fut constitué par acclamation, et. dit le procès verbal : « le civisme de M. le curé et de l'instituteur étant connu, on nomma l'un président et l'autre secrétaire dudit bureau. Jean Dorange, meunier au moulin de Villaine, obtint le plus grand nombre de voix. L'année suivante, nouvelles élections, nomination du maire : André L'hopiteau, cultivateur à Maindreville, de l'adjoint : Félix Duval, laboureur à Chaunay, l'un et l'autre élus par dix-sept votants. Les chemins, qui autrefois appartenaient aux possesseurs de fiefs et haut justiciers, chargés seuls de les entretenir, avant la loi du mois d'août 1790 étaient reconnus impraticables dans les sections de Maindreville et de Chaunay. Le conseil, pour aviser à leur réparation, vota le 14 ventôse an IX la somme de trois cents francs.

6°. — Le Château.

Au mois d'octobre 1793, fut exécuté à la municipalité le dépôt de quatre-vingt-deux pièces féodales (aveux, cens, fois, etc.) dépendant des ci-devants seigneuries situées sur le territoire de Fontenay, au nom du citoyen Doe, dit de la Garanlière. Deux mois après, on brûlait solennellement sur la place publique ces quatre-vingt-deux titres, et cent quarante-deux autres, dépendant de plusieurs seigneuries et territoires : en cette circonstance furent également détruits les titres et papiers de la fabrique. Au mois de janvier 1794, on commença à se servir dans les actes publics du nouveau calendrier, dit républicain ; ce fut

précisément pour certifier la destruction de ces différents titres des propriétes féodales : « Aujourd'hui, sextidi, seize nivôse, seconde année de la république. » Quand on cite les années précédentes, on met entre parenthèses « vieux style ».

Dénoncé par un de ses domestiques, l'ancien seigneur du village, M. de la Martraye, fut arrêté comme suspect, incarcéré dans une prison de Chartres,puis remis en liberté, à la chute de Robespierre. Les descendants de cette famille occupent encore l'ancien manoir.

7° — Les Écoles de Fontenay.

Le conseil oubliant de payer le maître d'école, le citoyen Huvette fut obligé de réclamer son traitement dont il n'avait rien touché depuis un an ; les collecteurs furent enfin chargés de lui payer quatre cents livres pour l'année 1792. Le décadi 20 ventôse an II de la république (février 1794), le conseil examinait l'instituteur, comme il l'appelait, sur son civisme et ses mœurs. Le candidat parut capable,car voici le résultat de la délibération : « Le citoyen Huvette, ci devant maitre d'école à Fontenay depuis cinq ans, a déclaré vouloir ouvrir une école primaire : il est accepté comme instituteur :

« Le nonidi, 18 brumaire an III (novembre 1794), cet instituteur était révoqué de ses fonctions de greffier municipal ; pour motif on alléguait l'article premier du titre 4 de la loi du 24 vendémiaire précédent ; il fut remplacé par le citoyen Blaise Richard, tailleur d'habits, assez illettré, car il signait : « B. Richard, ségletere (pour secrétaire).

Nous ne savons pour quel motif on réitéra à Jacques Huvette, âgé de 43 ans, et résidant à Fontenay depuis 14 ans, sa réception d'instituteur le 15 vendémiaire an XI (octobre 1803). A cette occasion on règla ainsi le tarif des mois d'école : « Les enfants à qui on enseignait la lecture seule payaient soixante quinze centimes. Ceux qui apprenaient en outre l'écriture payaient un franc. Ceux qui de plus apprenaient le calcul devaient un franc vingt cinq. Les indigents étaient admis gratuitement jusqu'à concurrence du cinquième de la totalité.

A Jean Pierre Boulas qui avait exercé un an les fonctions d'instituteur succédait en 1814 le sieur Ménager qui venait de San-

darville, et qui resta à Fontenay douze ans environ. Il eut pour successeur François Alexandre Château qui fut nommé aux conditions suivantes : « Il aura la jouissance de la maison d'école et du jardin, les produits du cimetière et de deux portions de communs (1) ; en plus un louis (24 fr.) accordé par le budget : il s'oblige à instruire dix enfants gratis pour trente francs » ; cette pièce est signée par M. de la Martraye en qualité de maire.

Quatre mois plus tard, par délibération municipale, le sieur, Château était nommé sacristain de l'église, et acceptait d'en remplir les fonctions. Celui-ci mourait en 1838, précédé quelques jours auparavant dans l'autre monde par une de ses filles, âgée de 15 ans ; il fut remplacé par le sieur Philibert Legrand, qui fut bientôt forcé de quitter Fontenay, où s'installait en 1847, le sieur Côme Guyard.

En 1840, on abattit l'ancienne salle de classe, et on en construisit une nouvelle, vaste et bien aérée : deux fenêtres au nord, deux à l'est et une à l'ouest avec la porte vitrée en assuraient la salubrité, une porte intérieure faisait communiquer dans la maison du maître d'école. Cet état de chose subsista jusqu'en l'année 1860, où l'on construisit une belle maison d'habitation pour le maître, avec mairie au-dessus, et au côté ouest, un arsenal pour abriter la pompe à incendie, un porche ouvert unit la maison à la salle d'école. Telles sont les dispositions : au rez-de-chaussée, du côté du nord, cuisine et salle à manger, au sud, chambre à coucher, au premier, une autre chambre à coucher au nord, et la mairie ayant fenêtres sur le sud et au nord, cave sous la cuisine et grenier au-dessus du porche ; le tout est bâti sur l'emplacement d'une grange dont l'ouverture donnait sur la place. Cet immeuble évidemment avait été construit sur un terrain usurpé, partie sur la voie publique, partie sur le jardin de l'école, par un sieur Cointard.

Dès l'année 1816, on avait voulu faire démolir la grange et restituer le terrain, mais un titre de possession s'y opposa, ce terrain ayant été légalement, sinon légitimement concédé par la triste municipalité de 1793. On fut donc obligé de racheter cet immeuble la somme de deux mille francs aux possesseurs actuels, et l'emplacement de la vieille maison démolie servit à augmenter le jardin de l'école.

(1) C'était un pré qui n'avait pas été partagé en 1793.

8° — L'Agriculture.

Une délibération du conseil municipal de 1793 nous donne un tableau curieux du revenu territorial. Le setier de terres arables se louait.

Bonnes supérieures.	14 £
Bonnes	13 £
Bonnes inférieures.	11 £
Moyennes supérieures.	10 £
Moyennes communes.	8 £
Mauvaises supérieures.	6 £
Mauvaises communes.	3 £ 10
Mauvaises.	10 sous
Prés bons.	36 £
Prés moyens.	27 £
Prés mauvais.	18 £
Bois taillis ordinaires	20 £
Mauvais.	10 £

Ce fut en juillet 1793 que les désordres de toute nature se manifestèrent. Il n'y avait plus de sécurité nulle part et pour personne. Des déprédations s'exercèrent effrontément dans les blés, « subsistance du genre humain » comme on disait ; les animaux vaguaient librement dans les cultures et les ravageaient. Un arrêté de police pris par le conseil essaya de porter remède au mal. En même temps, un charretier qui conduisait une voiture de farine de Thivars à Mamers (Sarthe) fut saisi en traversant Fontenay, on mit son chargement sous sequestre. Quelque temps après, on arrêta une voiture à quatre chevaux, appartenant à la veuve Biasse, meunière à Villaine, sortant chargée de farine à deux heures du matin. Ce départ, dès l'aube, parut suspect à la municipalité, qui fit ramener le chargement à Fontenay où il fut mis en fourrière chez le citoyen Damoiseau. On fit subir le même traitement à un homme de Saint-Victor-de-Reno (Orne) nommé Cottin. Il conduisait un âne, chargé d'un sac de farine qu'il emmenait du moulin de Montaury à Thivars pour nourrir sa famille et ses voisins ; il fut dénoncé aux tribunaux comme ayant contrevenu

à la loi du 11 septembre qui défendait de vendre ou d'acheter les subsistances ailleurs que sur les marchés publics.

Paris était affamé : un commissaire aux subsistances vint acheter trente-sept septiers de blé à Jacques Ballay, fermier à Maindreville.

Fontenay possédait de vastes prairies sur les deux rives de l'Eure. Mais comme ceux de la paroisse, les habitants de Nogent, Bérou et Mignières avaient sur ces terrains droit de pâturage pour leurs bestiaux ; ils en usaient, d'après un acte authentique dressé le 8 avril 1683, francs d'impôts. Un plan existant aux archives du département et exécuté en 1761 en fait foi. En exécution du décret du 14 août 1792 ordonnant le partage des terrains communaux, tous les citoyens et les citoyennes furent réunis à la municipalité. La question fut ainsi posée devant l'assemblée : « Faut-il faire le partage des prairies communales également entre les habitants de Bérou, Nogent et Mignières, à cause de leur droit de pâturage ? » Sur les trente-neuf votants, qui se présentèrent au suffrage deux répondirent par « non » : c'étaient Jean Pierre Hubert et Nicolas Aufroy. Les autres, M. Bainville en tête, votèrent le partage ; chaque individu, n'eut-il qu'un jour d'existence, avait sa part de prairie, plus ou moins grande selon la qualité du terrain. On donna aux habitants de Nogent, Bérou et Mignières, les parties qui bordaient le territoire de leurs paroisses respectives.

Au jour de décadi, 20 nivôse, le conseil accorda à une fille mère des secours pécuniaires : la république, par une loi du 28 janvier 1793, assurait à cette sorte de personnes une rente ou salaire.

En 1794, on était en pleine terreur, et comme conséquence en pleine misère. Un agent aux subsistances, venu à Fontenay faire l'inspection du recensement des blés, fut insulté dans l'exercice de ses fonctions par Jean Charpentier, meunier du moulin de Pré. Un gendarme, voulant le mettre à la porte de la mairie, reçut un coup de sabot dans le genou.

La population, ruinée par les réquisitions, avait une première fois remis au district cinquante quintaux d'avoine. Une nouvelle demande, mais cette fois de cinq cents quintaux, arrivait le primidi 11 messidor (2 août 1794.). On crut en être quitte par un envoi de cinquante quintaux, comme précédemment. Irrités, les



PEINTURE - VITRERIE - MIROITERIE

E. FRANCHET

10, rue Mathurin-Régnier, CHARTRES - Tél. 546

BROCANTE N° ....

C^de^ en date ....

Compagnon ....

Nom et adresse du client ....

....

chefs du district députèrent à Fontenay un citoyen commissaire, escorté de deux gendarmes.

La municipalité, tremblante, s'excusa en disant qu'elle avait mal lu la lettre, et qu'on trouverait difficilement trois cent quarante quintaux d'avoine dans toute la commune. Le commissaire, un peu apaisé, déclara qu'il ne voulait pas exiger l'impossible, mais demanda l'envoi de tout ce qu'on possédait d'avoine. On courba la tête, M. Jacques Ballay contribua pour soixante et douze quintaux, André Gadde pour trente-six, Simon Peigné pour trente-trois, Mathurin Bucher pour vingt-cinq, et les autres fermiers dans la même proportion. On envoya avec la réquisition une lettre qui manque de dignité autant que de sens ; adressée aux membres du district, elle disait : « Citoyens, nous accédons à votre demande, ne voulant pas manquer à la confiance que méritent nos administrateurs à l'égard des administrés. »

Au mois de thermidor de la même année, les glaneuses portaient plainte contre les malheureux cultivateurs accusés d'envoyer leurs troupeaux dans les champs, aussitôt après l'enlèvement des gerbes, un arrêté de la municipalité leur ordonnait de laisser six jours d'intervalle.

Le 4 germinal an III (avril 1795) un violent réquisitoire fut adressé aux habitants du canton de Dammarie, dont Fontenay faisait alors partie. Après avoir inscrit en tête de la pièce, les mots fameux : Liberté, Egalité, Fraternité, on leur reprochait, peu fraternellement, d'être en retard de huit mille huit-cent-soixante-six quintaux dans la fourniture du blé qu'ils doivent pour l'alimentation de Paris, avec menace des dernières rigueurs si cette quantité, sous trois jours, n'est pas rendue à Chartres, dans les greniers de Loëns. » Nous ne savons si on s'exécuta. Le décret, démonétisant les assignats, seule monnaie courante depuis quelque temps, arriva à Fontenay le duodi 2 prairial an III (juin 1795). Ce fut une colossale banqueroute pour le gouvernement. Il y en avait pour huit cents francs, chez le percepteur Hubert, et dans toute la France, dit l'histoire, pour près de huit milliards.

Il existait, à cette époque, au sujet du javelage des avoines, un préjugé qui a subsisté jusqu'en ces dernières années. Le 26 thermidor an XI, l'autorité municipale défendit, sous peine d'a-

mende, de rentrer les avoines avant qu'il soit tombé de la pluie, c'est-à-dire qu'elles soient javelées « car, dit la délibération, il y a, cette année, une sécheresse continuelle et extraordinaire. »

Dans le cours des années 1802 et 1803, dix-huit mois durant, une terrible épidémie qui fit une hécatombe de cent vingt-cinq personnes, ravagea la paroisse, car presque toutes les maisons payèrent le tribut, plusieurs familles mêmes furent entièrement détruites. Un vieux chantre, alors jeune clerc, nous disait qu'il était sur pied jour et nuit, pour accompagner Monsieur le curé dans l'administration des sacrements.

A la fin de juillet 1830, la couronne royale de France tombait violemment de dessus la tête des Bourbons aînés, pour passer entre les mains de Louis-Philippe (branche cadette). Le contrecoup de cette révolution se fit un peu sentir à Fontenay ; le maire, M. Leblanc de la Martraye-Prémiat fut révoqué, et le sieur Legros-Cochon, meunier à Pré, le remplaça. Malgré la surrexcitation de certains esprits, le culte religieux n'eut à subir ici qu'une insignifiante tracasserie : ce fut au sujet d'une représentation de fleur de lis qui surmontait et surmonte encore la baleine du bedeau ; l'affaire n'eut pas de suite.

9° — Evénements plus récents.

En 1847, à la suite d'un incendie qui avait éclaté dans le village, Mme Arlaut offrit à la commune une pompe et les vêtements des pompiers. Depuis lors furent sous-lieutenants des pompiers MM. Boyeux, Moreau, Bernier, Alleaume, Baumer et Bernardin, 1901.

En l'année 1855, neiges extraordinaires : dans la contrée, plusieurs personnes périssent égarées au milieu des plaines.

Don par la famille Ballay-Gaubert d'une lampe à l'église.

Continuation active des décorations dans l'intérieur de l'édifice religieux : les différentes boiseries sont complétées, l'antique plafond du chœur et du sanctuaire est remplacé par une voûte de forme ogivale.

Retraite religieuse pour clore un Jubilé particulier au diocèse.

Erection du chemin de croix présidée par M. le vicaire général Paquert.

En 1858, une sécheresse extraordinaire et persistante compro-

met gravement les biens de la terre. A la demande des paroissiens, nous allons, en juin, implorer du ciel une pluie indispensable par une procession à Notre-Dame de Chartres, nous sommes exaucés dans le cours de la semaine.

Le 21 août, les autorités de la paroisse avec tous les habitants sont invités à se rendre à Chartres pour y saluer à son passage le chef de l'état, venant de Bretagne.

En 1860, au mois d'avril, une mission religieuse donnée pendant quinze jours par le R. P. Favre, de la maison de Sainte-Foy, produit d'excellents résultats, parce qu'elle est très suivie.

En 1863, construction du nouveau chapitreau, et remplacement de l'antique porte de l'église par une porte élégante.

En 1870, le vendredi 20 octobre, invasion allemande qui se continuera jusqu'au 16 mars 1871.

Le cimetière, jusqu'en 1888, était autour de l'église dans un terrain sec, convenable et sain. Pour obéir aux arrêtés préfectoraux exigeant son déplacement, parce qu'il se trouvait dans l'intérieur du village, le conseil municipal acheta à l'endroit dit « du chêne » (à cause d'un vieil arbre qui vécut longtemps là), une portion de 50 ares pour le nouveau cimetière situé au nord et entouré de murs. Un beau calvaire en granit de Lorraine, dont la dépense (1000 fr.) fut couverte par des aumônes, a été bénit le jour de la Toussaint 1889, il rappelle le « sursum corda. »

Dans ces derniers temps, un jeune homme, né à Fontenay d'une honorable famille de cultivateurs, élevé par une mère vraiment chrétienne, *Noël Ballay*, a donné à son pays une célébrité de bon aloi. Après de solides études commencées à l'Institution Notre-Dame de Chartres, et terminées au collège de cette ville, il fut étudiant en médecine. La funeste guerre franco-allemande commençait : Noël se présente à l'autorité militaire comme médecin volontaire, pour venir au secours des jeunes mobiles décimés par la maladie sur les bords de la Loire.

Après la paix, notre jeune compatriote, toujours courageux, se joignit à M. Savorgnan de Brazza ; il l'accompagna dans la longue et périlleuse expédition que cet officier distingué accomplit dans l'Afrique centrale.

Là, le docteur Ballay fit ses preuves de prudent et énergique colonisateur ; il en a été récompensé ; il est actuellement gouverneur général des Guinées françaises.

Terminons ici ces nombreux récits, nous désirons qu'ils soient utiles à nos chers paroissiens. En lisant ces pages, les bons cœurs, les esprits intelligents (et il y en a encore, Dieu merci), se ranimeront dans l'amour de la patrie, dans une religieuse vénération pour ces innombrables générations de cultivateurs, d'ouvriers agricoles, qui pendant des siècles, ont comme la plupart d'entre nous, fécondé de leurs sueurs le sol français, etaussi dans un pieux respect pour ces légions de pasteurs et d'évêques qui se sont efforcés de rendre nos pères vertueux et par conséquent, plus heureux : le devoir accompli étant toujours et partout la principale condition du vrai bonheur.

Explicit.
Qui scripsit sit benedictus



Vannes. — Imprimerie LAFOLYE, Frères.